

Les menaces de la "société écran": désinformations ou délinquances ?

Emmanuel Perret

Mémoire pour le Diplôme d'Université "Analyse des menaces criminelles contemporaines"
(Université de Paris II)

Introduction

Les nouvelles technologies d'informations modifient-elles les structures sociales, de travail d'économie et de sécurité de nos sociétés ? Certains chercheurs affirment que cette révolution informationnelle ouvre le champ d'une nouvelle ère : quelles sont donc les caractéristiques du cyberspace, et de son environnement ? Quelles sont les fonctions novatrices de ce nouvel outil , « Internet » ?

D'une part, depuis quelques années, Internet développe, des sites de communautés qui permettent aux internautes de se connecter sur une passion, des hobbies, des habitudes. Quels sont les règles de ces sociétés virtuelles ? Une culture communautaire virtuelle est-elle en train de s'épanouir et peut-elle tout aussi bien évoluer vers des groupuscules sectaires ou criminels ? Internet engendre-t-il des nouveaux groupes de pression et d'organisation ?

D'autre part, ce réseau, cette « toile d'araignée » peut être le vecteur de message délictueux et devenir le porte-voix d'extrémistes en tous genres qui ne pouvaient auparavant se relier aussi facilement. Les groupes sectaires ou même des personnes isolées, déviantes, peuvent dévoiler au grand jour par écran interposé leur position idéologique extrémiste, leur volonté d'actions ou leur capacité de nuisance et de destruction.

Cette libre circulation de l'information permet le meilleur comme le pire. Le talon d'Achille de nos sociétés est l'information. Internet brouille les pistes et peut devenir le média des rumeurs. La menace de la désinformation plane et les conséquences pour les Etats ou les sociétés privées ne sont malheureusement pas toujours évaluées à leur juste valeur ? Il faut reconnaître qu'aujourd'hui dans ce dédale d'Internet, il est difficile pour les professionnels, journalistes comme pour les amateurs , d'authentifier les sources d'informations.

Le bilan des cyberinfractions en France et à l'étranger prouve qu'Internet est à la fois une cible et un instrument où se développe et se prolonge avec beaucoup de facilité les activités criminelles classiques. Les menaces criminelles sont - elles mêmes en pleine mutation.

Mais cet outil permet aussi de créer de nouveau système de délinquance dans des domaines extrêmement variés. (Piratage de fichiers, arnaques financières, destruction du patrimoine et des données des entreprises, contrefaçon, violation des droits d'auteurs ...) Pour lutter contre la cybercriminalité et au regard de la configuration planétaire d'Internet , la réponse ne peut être qu'internationale. Quelles sont les solutions envisagées globalement par les organisations internationales notamment par le G 8 ? Comment la législation ou la jurisprudence d'un pays comme la France s'organise t-elle sur l'échiquier mondial ?

L'environnement et les fonctions d'Internet

Le cyberspace est à l'image de l'environnement international et géopolitique actuel, multipolaire, sans frontières ou s'affrontent des dynamiques transnationales et des revendications identitaires ponctuelles.

Internet se démarque très nettement des médias traditionnels. Le web ne se construit pas sur un système centralisé, hiérarchisé et identifié.

Histoire et conception du réseau Internet

L'invention militaire

Au départ, le but est de créer un protocole commun qui permet de mettre en relation des ordinateurs. Les expérimentations se succèdent dès 1969 à la demande de l'agence ARPA du département de Défense Américain. Ce réseau Arpanet commence à fonctionner expérimentalement avec quelques ordinateurs, puis devient plus opérationnel avec plus de 100 ordinateurs en 1977. Les protocoles utilisés sont le Transmission Control Protocol (TCP) et Internet Protocol (IP) Mais les militaires américains à l'origine des études sur ce nouveau réseau de communication sont préoccupés par les questions de sécurité notamment en cas de conflit à cette époque de la guerre froide. Les chercheurs établissent une structure en maille, décentralisé, qui relie des nœuds de communications. « Le principe du réseau est l'interconnexion de sous-réseaux de technologies variées par des routeurs intermédiaires qui se chargent des problèmes d'acheminement des informations et d'adaptation aux technologies sous-jacentes d'où l'utilisation du terme Internet pour internetworking (interconnexion) ». ¹ Ce système devait résister aux pannes techniques, catastrophes et aux attaques nucléaires des ennemis potentiels. L'Arpanet doit servir à la communication et aux traitements des données .Il sera par la suite essentiellement associé à la recherche et les militaires se serviront du réseau Milnet pour des besoins spécifiques. La conception machiavélique, novatrice, et sécuritaire d'Internet évite sa destruction mais fragilise son contrôle et la lisibilité de cet outil. « C'était en quelque sorte l'équivalent électronique de la technique maoïste consistant à disperser des forces de guérilla sur un vaste territoire afin d'opposer à la puissance de l'ennemi une souplesse et une connaissance du terrain supérieures » ².

Pendant les années 60, l'impulsion technologique était militaire , elle sera vite relayée par les scientifiques et les industriels.

De la stratégie militaire à l'utilisation par les universitaires , puis par le grand public

Cette révolution technologique a pu prendre de l'essor dans la Silicon Valley grâce à la conjugaison des talents . A la demande des militaires , les universitaires et ingénieurs travaillent sur l'élaboration de ce réseau L'université de Stanford sera un des principaux viviers en chercheurs pour le développement de cette technologie. Les industries ont perçu très vite l'intérêt d'une collaboration avec ces institutions et ils décidèrent de s'installer aussi dans cette région . Les étudiants eux mêmes seront créateur de société de haute technologie. Le travail de conception du net par cette ruche hétérogène de personnes est à l'image de son architecture : une logique de réseau sans pyramide centralisée.

Mais ,progressivement , les universitaires vont vouloir profiter des capacités de ce nouveau réseau afin d'échanger des données scientifiques et de mettre en relation les laboratoires des universités. « Arpanet le dispositif établi par le ministère américain de la Défense se transformera par la suite en un système de communication horizontale et planétaire, regroupant des milliers de réseaux informatiques, dont des multiples utilisations dans le monde entier par des individus et des groupes très divers(une élite

¹ Serge Fdida, les autoroutes de l'information au cyberspace, Flammarion, Dominos, 1997, p 39

² Manuel Castells, La société en réseaux, Fayard, 1996, p27

cybernétique représentant quelque 20 millions d'utilisateurs au milieu des années 1990, mais en progression exponentielle) n'avaient plus rien à voir avec une guerre froide désormais obsolète. »³

Des qu'un groupe, une population, une catégorie sociale ou professionnelle tente de s'approprier Internet, alors l'outil se dérobe et échappe en partie à la mise sous tutelle. Les universitaires seront marginalisés par le phénomène commercial et financier du net à partir des années 80. Mais le net « tout commercial » subit aussi des revers après des moments d'euphories. « Il apparaît tout d'abord que Internet vit au rythme de l'histoire démocratique, qu'il incarne le dessaisissement des élites manipulatrices au profit des individus »⁴ Mais un certains nombres de groupes dont les organisations criminelles dans ce labyrinthe, arrivent discrètement à se faufiler, et à diriger des opérations illicites et manipuler l'information.

L'esprit pionnier

Les pionniers de cette nouvelle technologie étaient animés par un esprit d'ouverture désintéressé, d'innovation et de contestation.

Ces chercheurs souvent universitaires étaient persuadés que leurs travaux sur ce nouveau réseau aller changer le monde. Une des volontés de ces pionniers étaient de rendre l'information accessible à tous. Steve Wozniak, promoteur de l'ordinateur personnel, décide de quitter " Apple » au moment de son développement afin d'éviter les méandres et l'ambiance d'une multinationale. Il se consacrera à l'art, la musique et plus tard à d'autres technologies. De même, les étudiants de Caroline du Nord qui ont inventé, tout d'abord un système permettant de relier les ordinateurs entre eux par une ligne de téléphone et par la suite un forum de discussion " Usenet », avait comme objectif une meilleur circulation de l'information pour le plus grand nombre. " Parallèlement aux efforts du Pentagone et de la science pour mettre sur pied un réseau informatique universel accessible au public et doté de normes d'utilisation acceptable, s'est répandu aux Etats Unis une contre culture de l'ordinateur, héritière des mouvements des années 1960, et plus exactement des plus libertaires / utopiques d'entre eux. »⁵

Cette culture " libertaire » présente sur le net aujourd'hui a donc des racines historiques liées à l'émergence de ce réseau. Certaines actions médiatiques, et actes de pirateries et détournement des sites commerciaux et des grandes entreprises, se réclament parfois de ces mouvements alternatifs. La toile règne du simulacre, nécessite un travail d'identification des acteurs. S'agit il d'une action militante ? ou du vandalisme d'un concurrent ? " (...) l'ouverture du système est également, on la dit, le fruit de l'innovation permanente et de la volonté du libre accès mises en œuvre par les premiers hackers et les cybernautes amateurs qui peuplent encore le réseau par milliers. »⁶

Caractéristiques du cyberspace : vers de nouveaux horizons

" La technologie sur laquelle repose le cyberspace est essentiellement constitué par le développement et l'utilisation intensive des réseaux de communication »⁷

L'architecture du réseau

³ Manuel Castells, 1996, op.cit, p27

⁴ Michel Bera et Eric Mechoulan, La machine internet, Odile Jacob, 1999, p 22

⁵ Manuel Castells, 1996, ibid, p400

⁶ Manuel Castells, 1996, ibid, p403

⁷ Serge Fdida, 1997, op.cit, p 6.

Comment à partir de la structure maillée décentralisée de nœuds d'informations s'est organisé le réseau ? il est très difficile de visualiser aujourd'hui la forme type du réseau.

Les métaphores utilisées par les spécialistes peuvent être très diverses , la représentation reste mystérieuse et polymorphe à l'image de ce labyrinthe. " Internet est aujourd'hui bâti sur un modèle pyramidal à quatre niveaux. Au bas de la pyramide se trouvent les utilisateurs finaux ou ordinateurs hôtes. Puis viennent les fournisseurs régionaux ou nationaux d'accès au réseau, chargé de relier les ordinateurs hôtes à la boucle mondiale ou « backbone ». Les organismes de dimension continental gèrent ensuite l'interconnexion des réseaux nationaux ou régionaux. Enfin , les organismes mondiaux assurent l'interconnexion globale. Le transport des données sur Internet requiert ainsi le passage de trois boucles successives : la boucle locale (de l'ordinateur hôte au point de présence du fournisseur d'accès), la boucle nationale (du point de présence du fournisseur d'accès jusqu'à la passerelle vers le backbone), et enfin la boucle internationale (qui constitue à proprement parler l'épine dorsale du réseau). Ces différentes boucles sont constituées de nœuds (serveurs, passerelles, routeurs) et les liens d'une grande hétérogénéité (lignes téléphoniques, fibre optique, ondes radio, liaisons satellite. »⁸ Pour d'autres chercheurs, Internet doit être comparé – autoroute de l'information oblige- à un réseau de transport comme un autre qui empruntent des routes et chemins et qui doit passer par des péages ou échangeurs (routeurs). Mais, avec le développement exponentiel du réseau, les chercheurs et les publicitaires aimeraient pouvoir cartographier Internet .Une étude scientifique récente (projet webmap) a été lancé afin d'améliorer l'efficacité des moteurs de recherche. Les premiers résultats permettent d'envisager le réseau comme un corps humain bien organisé. Les mathématiciens du projet déchiffrent les données pour mettre à jour les organes principaux : « Ce qui les a amenés à faire quelques découvertes intéressantes. Ils distinguent deux sortes de données : les nœuds et les terminaisons. Les pages correspondent aux nœuds, les liens qui permettent d'y accéder étant les terminaisons. En recensant la myriade de liens qui existent , IBM a réussi à identifier quatre régions principales, contenant chacune 50 millions de pages, qui ressemblent à une *pieuvre stylisée* arborant un nœud papillon géant.⁹

La convergence des technologies

« A la fois point de convergence , catalyseur et laboratoire de l'économie numérique, Internet transcende les trois industries-piliers que sont l'informatique , les télécommunications et l'audiovisuel, pour produire quelque chose de radicalement neuf, d'autonome et de révolutionnaire : une industrie de quatrième dimension en quelque sorte, aux retombées puissantes sur l'ensemble du système économique »¹⁰

Grâce aux protocoles numériques universels développés sur Internet, le réseau des réseaux peut transporter tous les types d'informations : textes , sons et images.

La communication multimédia est née et peut associée des bases de données informatiques , des dessins , des images et des sons. Le support de diffusion n'est plus cloisonné comme avant (le téléviseur pour l'image et le son, l'ordinateur pour le texte et le magnétophone pour le son). De même les voies d'acheminement ne sont plus limitatives, l'information numérique peut se mouvoir par l'intermédiaire des fibres optiques, des ondes satellites et des fils électriques qui sont organisés en réseaux de communication. De même, Internet a favorisé l'apparition des langages de programmations universel des ordinateurs.

⁸ Laurent Cohen-Tanugi, Le nouvel ordre numérique, Odile Jacob, 1999, p 100

⁹ Robert Burder, Sous la toile, une pieuvre avec un nœud papillon, Upside Magazine ,San Francisco, traduit dans « Courrier International », n° 512, du 24 au 30 août 2000, p 44

¹⁰ Laurent Cohen-Tanugi, 1999, op cit, p 97

« La vertu de Java est de rendre compatibles entre eux les ordinateurs dotés de système d'exploitation différent , facilitant ainsi la circulation des logiciels d'application et des ressources informatiques sur le réseau »¹¹ .

Le nouvel espace : la disparition des frontières

L'espace a toujours été pour l'individu et la société un repère fondamental pour prendre conscience de son identité, de ses limites , de l'altérité, de la connaissance. L'homme a toujours essayé de dépasser le stade de la « terra incognita » et de délimiter, de cartographier, , d'identifier les « nouveaux espaces ». Dans ce travail de représentation de l'espace, l'homme cherche à évaluer par le système des échelles , les distances , les reliefs, les voies de passages , les frontières ...

Le cyberspace annihile et écrase la notion de distance . Internet , lieu ou se déplacent et se transforment les informations, les images, et les données permet instantanément de délivrer des messages électroniques localement et au bout de la planète .Ce média est donc un des outils de la globalisation et de la mondialisation. Certains spécialistes parlent pour Internet , d'un nouveau Far West à conquérir. La circulation sur le net est sans contrôle et sans frontière. Les seules barrières sont linguistiques. Mais le cyberspace n'est pas complètement virtuel, il se compose d'éléments humains, matériels et logiciels. En effet, les ordinateurs sont connectés et reliés entre eux, grâce à des installations techniques : câbles, fibres optiques, satellite... Pour se déplacer dans ce cyberspace , il est nécessaire de se munir d'un guide de navigation(logiciels) et de bon pilote qui peuvent emprunter en toute connaissance de cause les couloirs de navigation. « Evidemment, l'établissement d'un moyen de communication et d'accès aussi larges que les autoroutes électroniques pose le problème du contrôle de l'information, des droits d'auteur et de la déontologie à respecter. »¹²

Un univers virtuel

D'après la définition du dictionnaire l'adjectif virtuel vient du latin « Virtus » : vertu. Il indique la force, la possibilité , la probabilité qui existe à l'état latent chez un être et qui peut s'extérioriser et se réaliser Mais progressivement cette notion prend une autre envergure, elle ne se limite plus au probable, elle exprime une réalité mais qui s'exprime et se visualise de manière dissimulée, souterraine. « Le virtuel nous propose une autre expérience du réel. La notion communément perçue de réalité se trouve soudainement comme remise en question, du moins en apparence. Car les réalités virtuelles ne sont pas irréelles , elles possèdent une certaine réalité, ne serait-ce que par les photons qui viennent frapper notre rétine et les secousses que les simulateurs nous infligent ; Les expériences virtuelles sont a priori assimilables aux expériences sensorielles réelles que nous accumulons naturellement . Les images virtuelles ne sont pas de simples illusions visuelles , des images de pures représentation. »¹³

Dans le monde virtuel, la perception personnelle est composée de manière inextricable de la réflexion, la modélisation, l'intelligible et du sensible, de la perception. Il est difficile de faire la part des choses .« la création des mondes virtuels capables de nous faire ressentir de nouvelles formes d'abîmes serait la meilleure preuve de leur importance épistémologique et artistique. Les vertiges virtuels seront peut-être un nouvel « opium » pour les assoiffés de fuite hors du monde . Ils seront aussi la condition d'un regard plus acéré et plus assuré sur le réel. »¹⁴

¹¹ Laurent Cohen-Tanugi,1999, ibid , p 35

¹² Serge Fdida,1997, op cit., p 97

¹³ Philippe Quéau, Le virtuel, vertu et vertiges, Champ Vallon, INA, 1993, p 15

¹⁴ Philippe Quéau,1993,op.cit, p 25

L'accélération du temps

Les autoroutes de l'information et particulièrement Internet ont un rôle perturbateur sur notre perception du temps. Les informations, les données transitent et voyagent instantanément. L'utilisateur peut avoir l'impression de perdre le contrôle de la transmission de son message par les effets de vitesse. Cette rapidité des transferts des messages pose la question de la vérification et de la vulnérabilité de l'information. L'acquisition de l'information devient un des enjeux principaux de nos sociétés. Mais en même temps : « Celui qui sait plus vite et mieux détient les clés du succès et assure la maîtrise sur ceux qui en savent moins. »¹⁵

les fonctions de l'outil

De communication, d'information et d'échanges

La messagerie électronique (l'Email) est l'application du réseau la plus utilisée sur la planète aujourd'hui. L'Email permet de recevoir et de transmettre instantanément des messages, des images, des fichiers (le protocole se nomme SMTP : Simple Message Transfer Protocol). L'utilisateur dispose d'une boîte aux lettres électronique. Contrairement au système des postes traditionnelles, l'Email permet d'effacer les contraintes des fuseaux horaires pour diffuser le message quand l'utilisateur le souhaite et le message arrive à bon port ! même si le destinataire n'est pas présent et l'ordinateur éteint. De plus ce message sur le Mail peut être dupliqué à l'infini, transféré à d'autres personnes. « La première de ces vertus (D'Internet et notamment du Email) est probablement la capacité de mêler communication point à point et multipoint ; en d'autres termes, une information codée est transmise indifféremment, selon le vœux des utilisateurs vers une destination unique ou de multiples destinations. »¹⁶

Les News groups et les forums permettent à plusieurs internautes de se retrouver et d'échanger à plusieurs sur un thème au choix. Ces discussions instantanées (« les chats ») sont initiées en fonction de l'actualité et des thématiques particulières. Ces échanges « du café du commerce » ont beaucoup de succès auprès du public ; Certains news groups sont extrêmement spécialisés. Ces lieux d'échanges peuvent être assimilés à des clubs virtuels, des associations culturelles, des cercles philosophiques et d'opinions, des agoras, ou de simples caisses de résonance planétaire, de bavardages de rue. Pour se reconnaître sans jamais s'apercevoir physiquement, les groupes ont inventé des codes internes, des langages.³ Il existe aujourd'hui dans le monde des milliers et des milliers de microréseaux de ce genre qui couvrent toute la palette de la communication humaine, depuis la politique et la religion jusqu'au sexe en passant par la recherche. Au milieu des années 1990, la majorité d'entre eux sont également reliés à Internet, même s'ils ont conservé leur identité et imposé leur propre règle de conduite, dont l'une des plus importantes est le refus de l'intrusion dans les babillards d'intérêt commerciaux non déclarés. Alors qu'il est considéré comme parfaitement légitime de créer des babillards commerciaux ou des réseaux destinés aux affaires, envahir le cybermonde conçu à d'autres fins en revanche ne l'est pas. Aussi l'intrus se fait-il fustiger par des milliers de messages hostiles ; lorsque l'infraction est particulièrement grave, d'énormes dossiers sont déversés dans le système fautif qui tombe en panne, ce qui entraîne généralement son expulsion du réseau et du serveur.¹⁷»

¹⁵ Daniel Martin, La criminalité informatique, PUF, 1997, p X

¹⁶ Michel Bera et Eric Mechoulan, 1999, op .Cit., p 33

¹⁷ Manuel Castells, 1996, ibid, p 401

Internet se propose d'être le média de l'interactivité, chaque personne peut réagir en direct, il n'y a plus besoin de passer par un canal de médiation et peut ajouter des commentaires personnels à un texte officiel ou des informations d'actualités. L'internaute a une impression d'action de réactivité et de liberté. La grande attractivité de ce média c'est d'abord son coût qui est faible pour la majorité des utilisateurs. En Europe, le prix est relativement élevé puisqu'il dépend du prix des communications téléphonique du pays.

Les serveurs et les bases d'information (WWW), World Wide Web, sont le troisième grand succès d'Internet. En effet, la toile permet grâce au site WWW de consulter une masse d'informations et de données inquantifiable. Cette abondance d'information nécessite des outils de navigation (moteur de recherche) afin de trouver son chemin (par des mots-clefs) dans ce labyrinthe d'informations. L'accès au savoir est désormais à la portée de tous. Les créations de sites se succèdent et peuvent être à l'initiative d'un particulier et d'une multinationale (d'une association, d'une institution, d'un état...), de l'infiniment grand à l'infiniment petit, du formel à l'informel. Un site n'est pas conçu comme un espace clos et figé, il est toujours en construction, en devenir. Grâce au procédé spécifique de ce réseau : « l'hypertexte », un site comprend des renvois à d'autres textes ou parties de texte. Le web est construit sur cette chaîne d'informations et d'associations à d'autres données dont des éléments multimédia. De même, un site intègre des « liens », des ponts privilégiés avec d'autres sites ou thématiques proches. L'internaute peut accéder à ces autres références sans avoir besoin de sortir du premier. « L'Internet se veut résolument le lieu de l'affranchissement des pyramides hiérarchiques. Avec l'horizontalité des échanges s'ébauche un ordre social en rupture avec l'arborescence encyclopédique ; l'espoir dont est lesté la technique, on le dit conduit à l'utopie sociale, (...) »¹⁸.

Les spécificités du net

L'anonymat, le pseudonyme, l'avatar

Le développement d'Internet et des nouvelles technologies afférentes créent des phénomènes de confusions dus à la modification de la perception du temps, de l'espace, des frontières et de l'identité des sujets. En effet, l'expression sur un forum ou les données d'un site peuvent se présenter et s'identifier sous un certain jour et dans le fond reflètent et expriment une pensée et une action différente. Internet permet la dérobade et la dissimulation, et même l'abandon de sa personnalité morale et physique. L'acteur sur le réseau peut se travestir ou cacher son identité et même rentrer dans un univers de jeu de rôle. Par l'intermédiaire de la toile le sujet se crée un autre caractère, voir plusieurs identités sous couvert de l'anonymat. Pour se donner du cœur à l'ouvrage, se créer un personnage séduisant ou repoussant, l'internaute se fait connaître par un pseudo. Ces actions et ces propos seront attribués à son pseudonyme. Ce principe peut déboucher sur une métamorphose de la personnalité qui s'enfoncé progressivement dans un abîme virtuel. Les internautes dans cet univers parallèle « ce deuxième monde » se modèlent une nouvelle enveloppe corporelle : l'avatar. L'avatar est une nouvelle représentation physique dans le cyberspace et particulièrement dans les communautés virtuelles. Tous ces emprunts successifs permettent aux acteurs de « la toile » de se sentir non responsable de leurs actes. Le risque de cette logique est d'aboutir sur un repli sur soi et une vie uniquement à travers le réseau.

Un imposteur, avec des intentions criminelles, crée un site pirate en se servant d'un nom légèrement transformé d'une marque mondialement connue et en copiant un site commercial existant afin d'être référencé par les moteurs de recherche. Ce site est ouvert dans un pays offshore mais l'auteur peut pousser la logique jusqu'à inventer un faux pays offshore. Le cybercriminel, dans sa présentation du site doit rassurer : le site doit paraître sécurisé commercialement. L'escroquerie peut alors commencer !

¹⁸ Michel Bera et Eric Mechoulan, 1999, ibid, p 84.

Internet par ses multiples nouvelles fonctions est une tentation brûlante pour les mafias et cette nouvelle criminalité ne manque pas d'idées, l'imposture est rarement virtuelle.

Les règles ou chartes du net : « les netiquettes »

Les forums sont souvent gérés bénévolement par les Internautes eux-mêmes. Afin d'éviter les tensions inutiles et les débordements, les concepteurs et utilisateurs ont développé un code de conduite pour les interventions sur les forums : le concept de Netiquette. Les Internautes préfèrent mettre au point un code de déontologie souple et pratique plutôt que de se faire imposer des règles de l'extérieur. « Sur Internet, chacun est libre donc pleinement responsable. La Netiquette, c'est la morale et la responsabilité, contre l'ordre moral imposé. La « netiquette », c'est l'invention et la créativité contre la frilosité réglementée à priori. Internet est son propre juge : la véritable justice du peuple, celle qui fait peur aux pouvoirs. »¹⁹ Devant le développement du net et de la multiplication exponentielle des utilisateurs, de nombreux sites insistent sur la nécessité de respecter les netiquettes. « Aujourd'hui, la communauté des utilisateurs de l'Internet compte des gens qui sont nouveaux dans cet environnement. Ces « Bleus » ne sont au courant de la culture et n'ont plus besoin de connaître le mode de transport et les protocoles. Afin d'amener rapidement ces nouveaux utilisateurs à la culture de l'Internet, ce guide présente ensemble minimum de règles que les institutions et les personnes peuvent utiliser et adapter à leur usage. »²⁰ La Netiquette est le document du savoir vivre sur la toile qui intègre : la pratique correcte de la langue d'Internet, la politesse, la nécessité de s'imposer parfois le silence dans les forums, d'attendre et de comprendre l'ambiance d'un forum avant d'entamer une discussion. Mais ces règles sont adaptées en fonction du rôle de l'Internaute et du type d'échanges (de la communication de personne à personne, ou d'une personne à plusieurs. Les codes sont spécifiés pour le gestionnaire, le modérateur, l'utilisateur, l'administrateur et la sécurité est une notion abordée à chaque fois). Ces textes permettent de créer un lien entre les idéaux des pionniers et les rêves et espoirs des nouveaux navigateurs. Dans la même trame, mais plus, ce sont constituées des Chartes sur l'Internet au sens large (Charte de l'initiative française pour l'Internet approuvée en 1997, Charte de l'Internet, GESTE, créée en mai 1997 par les groupement des éditeurs de service pour mettre au point une autorégulation). Ces initiatives globales sur le support et son devenir ont été relayées par des initiatives beaucoup plus corporatistes. Les chartes de déontologie professionnelle se sont multipliées. Le groupe Vivendi, présent dans les technologies de l'information a créée une charte en septembre 1999 et un site dédié à ces questions de l'éthique du net.²¹ Les internautes édictent des codes de comportements et d'adhésions volontaires pour le cyberspace afin d'éviter le mythe du vide juridique : sur Internet tout est possible.

De plus, dans cet espace sans limite, les personnes s'organisent en communauté et chacune d'entre elles, tentent d'établir des règles internes qui permettent de distinguer aisément le membre de la communauté avec sa culture interne de l'étranger qui essayent de rentrer et de s'adapter à ce groupe.

II) Du « cyberdéli » à la cybercriminalité

Toute nouvelle technologie implique de nouvelles fraudes avec des mécanismes propres.

¹⁹ Site sur les Netiquettes (<http://www.loi-internet.org/pages/net.htm>)

²⁰ Ce guide très complet des Netiquettes a été réalisé par un groupe de travail : « Responsible Use of the Network (RUN) de l'IETF/ « Netiquette Guidelines, Octobre 1995. La traduction française de Jean Pierre Kuypers de cette réflexion se trouve sur un site très documenté : « <http://www.sri.ucl.ac.be/SRI/rfc1855.fr.html>

²¹ <http://www.powow.net/fr>, est un site qui développe en outre les questions suivantes : la protection des données personnelles, une éthique des contenus sur Internet, la liberté d'expression

Internet et les nouvelles technologies de communication sont une aubaine pour les organisations criminelles. Mais il est encore difficile d'avoir des preuves tangibles du développement de leurs structures sur la toile. En revanche, les activités délictueuses sur le net sont nombreuses et parfois étrangement similaires aux activités mafieuses. Pourtant, pour certains observateurs, les phénomènes de « cyberdéfi »²² demeurent des actes isolés commis par des individus ou des groupes sans structure et qui agissent par jeu, goût du risque ou encore pour des petits profits !. Cette nouvelle technologie a-t-elle permis l'émergence de nouvelles organisations criminelles à la marge des circuits classiques ?

L'ordinateur a cause d'Internet est la cible du pillage

La cybercriminalité est un terme employé pour désigner de nombreux phénomènes illicites très disparates et avec des degrés de dangerosité très variable. La « une » des médias met plutôt en avant la délinquance liée aux technologies de l'information, l'ordinateur est alors la cible d'attaques, d'intrusions de destructions malveillantes, de détournement de sites ou d'informations. Les soi-disant jeunes hackers « Mafia boy » ou le créateur du virus « I love you » sont présentés comme des composantes d'une fiction dramatique, d'un conte, du petit Poucet, qui de son garage, sa chambre de bonne, terrasse les systèmes informatiques des grandes institutions. Cette vision est bien évidemment extrêmement réductrice. Cette criminalité informatique dans ce contexte ne nous intéresse pas en tant que telle, en revanche nous nous attacherons à décrire les procédés utilisés de pillages, de sabotages, de vandalisme(...). En effet, le crime organisé est toujours à la pointe de la technologie. Il pourra réutiliser et mettre à profit toutes ces techniques pour d'autres fins ou pour son propre développement.

« les militaires américains l'affirment : les pirates informatiques ayant des compétences en matière de cybercrime sont activement recrutés par le crime organisé. »²³

La tentation classificatoire : la typologie des cybercriminels

Mais comme toujours sur Internet, les frontières sont floues et il est risqué de procéder à une typologie des comportements inamovibles, même s'il faut reconnaître des distinctions entre la mentalité des hackers et des criminels. La classification par catégories de Bill Landreth des pirates informatiques paraît obsolète. L'auteur distingue 5 catégories : les novices, les étudiants, les touristes (qui tentent des actions en passant), les crackers et les voleurs. Pour le FBI ; il n'existe que 3 catégories, les vandales, les crackers et les criminels. Le classement est déterminé par les intentions : les vandales seraient actionnés par un sentiment de vengeance, les crackers par un esprit ludique et de défi et enfin les criminels seraient animés par la recherche de profit. Dans le dictionnaire du hacking²⁴, ce sont les techniques qui permettent de distinguer les acteurs.

Le hacker est un as de la programmation, le voleur de numéro de carte bleue est un carder. Celui qui viole les systèmes est un cracker et enfin, l'incubateur de virus est un coder. Certaines personnes peuvent

²² Le terme « cyberdéfi » exprime une tendance de certains acteurs d'Internet qui agissent par challenge. Le terme challenge vient d'un mot anglais « challenge » qui signifie défi, provocation et contestation. L'éthique des hackers a été consignée dans plusieurs manifestes dont « le hacker manifesto ». Un dénommé Mentor indique : « Mon délit est celui de la curiosité. Mon délit est de vous surpasser, quelque chose que vous ne me pardonneriez jamais. Je suis un hacker et ceci est mon manifeste. Vous pouvez arrêter un individu mais vous ne pourrez pas tous nous arrêter...Après tout, nous sommes tous les mêmes. ».

²³ Serge le Doran, Philippe Rosé, Cyber Mafias, Denoël, 1998, p 11

²⁴ The new Hacker's Dictionary, MIT Press, 1991

pourtant maîtriser plusieurs techniques et agir sur tous les fronts. La distinction technique est-elle pertinente ?

Après les attaques par saturation début février 2000 des sites Yahoo, Amazon, eBay et CNN.Com, la presse a de nouveau tenté de faire une classification des agresseurs potentiels du net afin d'appréhender au mieux ce genre de phénomène. Ainsi, le journal « Libération » propose à ses lecteurs trois grandes familles de pirates : « les hacktivistes », « les gentlemens » et « les mercenaires ».

Les hacktivistes, du jeu de mot « hacker » et activisme : « sont des groupes ou individus agissant pour soutenir une cause : le libre accès aux informations, la protection de la vie privée, l'antiracisme (...), les gentlemens sont des surdoués en informatique dont le but principal est de réaliser des prouesses. Au sens propre, le hacker n'est pas animé par une intention malveillante. Il ne cherche pas à saboter ou à piller des systèmes informatiques. S'il en force l'accès, c'est pour prouver son niveau à ses pairs, pour la gloire. Il signe généralement ses exploits par un pseudo (...), les mercenaires sont des pirates informatiques, fraudeurs ou mercenaires de la

guerre informationnelle(espionnage informatique) »²⁵ Mais les mercenaires sont-ils censés travailler à la tâche par conviction ou au plus offrant? Quels sont les commanditaires ? Ces personnes travaillent pour leur compte, pour des entreprises, des services, des organisations criminelles ?

Ce cloisonnement net des tempéraments a peut être par le passé été opérant. Ce qui ne semble plus être le cas aujourd'hui, la criminalité informatique et ces acteurs seraient en mutation constante. Un système classificatoire doit permettre de dégager des constantes au sein de chaque catégorie. Aujourd'hui, il est peut être aisé d'établir des profils types des agresseurs. Pourtant, après les enquêtes sur les attaques et actions malveillantes sur le net, les questions se posent sur l'identité exacte des cybercriminels. Pour le S.E.F.T.I²⁶, en 1999, 80 % des attaques n'ont jamais été détectées. Les corrélations entre le type d'action et les catégories de cybercriminels ne sont jamais très claires et précises. Le net peut-il dissimuler les acteurs et les commanditaires ? Par conséquent, il paraît plus opportun de décrire des techniques de cybercriminalité, en partant de cas concrets pour tenter de percevoir cette réalité multiforme.

Intrusions et Vols d'informations et de contenu de l'ordinateur

Les ordinateurs individuels, des institutions, des sociétés privées sont pourvus de contenus très alléchants pour des criminels. En effet, via le réseau, ceux-ci peuvent pénétrer les systèmes et cherchent par la suite à s'approprier et à pirater des informations, des données, des logiciels, des fichiers thématiques (de clients pour une entreprise, des informations stratégiques). La finalité peut être polymorphe : malveillance, vengeance, concurrence déloyale, jeux, possibilité de gains. Les éléments stockés dans l'ordinateur ont une valeur marchande évidente mais fluctuante. L'intrusion est la première étape de l'action qui peut d'ailleurs en rester là. Les intrusions sur le réseau sont nombreuses mais difficilement appréhendables. La direction centrale de la police judiciaire, le confirme dans son rapport en Mai 2000, sur la criminalité aux nouvelles technologies de l'information et la communication (NTIC) : « L'étude des informations disponibles montre que, de manière générale, les auteurs des infractions ne sont pas, loin s'en faut, des informaticiens de formation. Il s'agit dans la plupart des cas de simples amateurs, phénomène qui peut s'expliquer par la vulgarisation des connaissances en matière de micro-informatique et par le nombre croissant d'internautes (plus de 6% des foyers français étant

²⁵ Libération, jeudi 10 février 2000, p 5

²⁶ Le S.E.F.T.I est le service d'Enquête sur les fraudes aux Technologies de l'information, créé par arrêté du Préfet de police de Paris le 11 février 1994.

connectés sur l'Internet, ce qui facilite la diffusion de procédés et de programme de piratage). Les intrusions sur le réseaux ou la diffusion de programmes malveillants qui étaient auparavant le fait d'étudiants ou de passionnés en informatique, sont à présent à la portée du plus grand nombre d'utilisateurs d'Internet. ». Pour les services de lutte contre cette délinquance de « l'intrusion », le manque de visibilité est significatif. Pour l'individu, l'entreprise, les gouvernements, si les informations et données de l'ordinateur n'ont pas disparus et n'ont pas été endommagés, la preuve n'est pas tangible, et le vol ou les attaques ne sont même pas détectés. Les statistiques doivent être interprétés avec beaucoup de précaution, elles ne reflètent qu'une infime partie de la réalité. Pourtant sur les 600 plaintes en 1998 liées à la cybercriminalité : 67 % correspondaient à la pénétration des systèmes informatiques²⁷. Un magazine allemand « onlinekosten » a révélé en mars 2000, que le serveur informatique du ministère fédéral allemand de la justice avait été utilisé par des internautes pour occuper l'espace de ce site et y mémoriser et y copier des programmes interdits. Le ministère n'a pas démenti les allégations du journal et a fermé son site dès le lendemain. De même, le Palais de justice de Paris a aussi subi l'assaut de pirates. Mais dans ce cas, l'action était volontairement flagrante, la messagerie vocale du palais avait été modifiée. Les ordinateurs piratés sont utilisés pour leurs capacités (mémoire...). En novembre 1999, le site américain de lutte contre la drogue « Dare .Org » a été piraté. L'auteur Dennis Moran a remplacé la page d'accueil par l'image de Donald défoncé. Le but évident était de ridiculiser les institutions américaines. Daniel Martin considère que l'ordinateur est détourné par des pirates pour quatre types d'activités²⁸ : Le vol de temps de machine, et l'ordinateur est utilisé aussi pour sa puissance de calcul, l'ordinateur est utilisé pour se dissimuler, le pirate s'introduit dans un ordinateur pour rebondir sur un autre pour que la police perde sa trace, et enfin les machines constituent la cible des attaques. Dans les trois premières activités, l'ordinateur était considéré uniquement comme un moyen pour atteindre un autre but.

Sabotage de données et altérations d'informations

Après l'intrusion et la prise de contrôle de la machine, le pirate a plusieurs possibilités d'actions : installer un programme espion sur la machine (« sniffers »), ce procédé lui permet

d'intercepter les informations de cet ordinateur, il peut aussi modifier les informations (fichiers, base de données) et pages Web et enfin il peut après avoir visualiser les fichiers, les altérer et les détruire. Les techniques d'infections sont de plus en plus nombreuses, il est possible d'identifier des grandes familles. (quatre selon le CLUSIF) : Les bombes logiques sont des programmes introduit dans l'ordinateur qui ont une fonction destructrice et qui se déclenchent comme une bombe avec un système de retardateur. Les dommages sont souvent importants et entraînent des destructions du matériel et des données de la machine.

« Le cheval de Troie » est aussi un programme qui paraît sans danger et qui comporte pourtant une ou plusieurs fonctions souterraines qui viole votre ordinateur, altère et détruit les données.

Le virus est un programme qui infecte par duplication les fichiers de l'ordinateur. Le virus s'intègre à tous les supports (de la disquette, au disque dur, et même à la mémoire). « Il en existe près de 10 000 virus recensés et plus de 200 apparaissent chaque mois. »²⁹ Le dernier virus planétaire le plus fameux est « I love You ». Ce virus était dissimulé dans un « mail » à caractère comme son nom l'indique sentimental, ce virus grâce à se subterfuge a été ouvert et causé de nombreux dommages. Ce virus se diffuse d'ordinateur à ordinateur et n'attaque pas le disque dur, comme un autre virus « Mélissa », il contamine en chaîne et engorge les machines. Les virus développent des protections contre les antivirus. Les virus ont des effets variables. Celui ci peut créer des petites nuisances, en diminuant la capacité de mémoire de l'ordinateur

²⁷ Source : Police nationale

²⁸ Daniel Martin, 1997, op cit, p 18

²⁹ Frédéric-Jérôme Pansier et Emmanuel Jez, La criminalité sur l'Internet, PUF, 2000, p 105-106

avec l'apparition d'un message à l'écran. mais , les virus peuvent déclenchés des opérations combinées, d'altération et de destruction de données. « Le virus Lecture pratique ainsi le formatage (effacement complet et définitif de toutes les données stockées sur un disque dur). »³⁰

Le ver est un programme qui parasite les machines en consommant les ressources du système . Comme pour le virus l'infection se duplique dans la mémoire vive. Le vers se propage tellement qu'il menace le système entier et si l'ordinateur est en réseau , il peut perturber l'ensemble du système.

Les inventions malveillantes sont toujours en gestation et des nouvelles techniques d'infections voient la jour . Le « Mailbombing » ,« le spoofing » , « trashing » , « spamming » et autres attaques par saturations sont pléthores.

Le principe paraît relativement simple , le pirate lance des assauts à partir d'ordinateurs en réseaux , appartenant bien évidemment à des personnes totalement innocentes.

La dissimulation est totale . Avant la prise de contrôle des ordinateurs , il faut les infecter . Le pirate se sert d'un logiciel « véreux » qui est commandé à distance et envoyé sur les cibles . La nouveauté du logiciel est sa non reconnaissance par le récepteur. En effet, ce logiciel est doté d'une adresse factice (spoofing),qui trouble le site visé . Le pirate démultiplie ce phénomène avec des milliers de demandes, le serveur sature et se bloque pendant un laps de temps variable de quelques minutes à plusieurs heures. Le mailbombing est une variante qui touche les messageries électroniques. La victime reçoit une quantité phénoménale de messages qui vont tout de suite paralyser le système. Cette nuisance peut toucher aussi les forums « les chats »,par une action appelé le spamming, le forum est subitement la cible de messages non reconnus ou et inutiles . Le forum embouteillé est interrompu.

L'exemple des raids par saturation de février 2000

Début février 2000, les attaques par saturation ont bloqué le portail Yahoo le premier jour, puis le site Buy.Com (le jour de son introduction en bourse !), eBay (site de vente aux enchères), CNN (la chaîne de télévision privée d'information en continu), et Amazon (la plus grande librairie sur Internet). Cette attaque simultanée a demandé vraisemblablement de la préparation et une organisation bien structurée. Les experts du piratage ont indiqués que des logiciels circulaient sur le net depuis plus de six mois pour réaliser ce type de blocage . La presse a avancé alors le nom d'un jeune allemand, du pseudo « Mixter » qui aurait mis au point un logiciel à l'origine de ce raid. « Il y a quatre mois en effet, Mixter a publié sur l' Internet un logiciel baptisé « Tribal Food Net-work » qui expliquerait en détail comment défier les systèmes de sécurité les plus sophistiqués des compagnies électroniques en détournant les dizaines d'ordinateurs à travers le pays, afin de submerger les sites visés de messages ininterrompus. Et, à en croire les experts , ce logiciel a été utilisé dans plusieurs des attaques menées lundi 8 et mardi 9 février , notamment contre Yahoo ! et eBay, site de vente aux enchères . »³¹Cet exemple est un cas d'école, il est déjà sans précédent dans l'histoire de la toile , il est aussi le signe d'une grande vulnérabilité .De plus, les spécialistes sont très partagés sur les intentions des pirates qui se cachent derrière ces raids , s'agit il de « hacktiviste », militant contre le net tout commercial ?, de spécialistes de la sécurité qui cherchent à montrer la vulnérabilité de ce média ? de spéculateurs qui par cette action veulent faire baisser le marché des valeurs technologiques, pour acheter des titres et revendre après une forte plus-value ?ou de n'importe qui pour se faire remarquer ?.

³⁰Frédéric-Jerôme Pansier et Emmanuel Jez, 2000, op.cit,p106

³¹ Fabrice Rousselot, Mixter donne les clés du raid sur l'internet, libération, lundi 14 février 2000, p 21

Les interprétations sont nombreuses et l'enquête plus de six mois plus tard n'a toujours rien révélé. Sur les sites réputés des hackers, notamment sur 2600.Com il était possible de lire : « Nous sommes vraiment désolés pour les sites qui ont subi ces attaques, mais nous ne pouvons permettre à personne d'accuser les hackers. » Ces raids pour les hackers sont des actions de pure malveillance qui ne nécessitent aucun talent et savoir faire.

Quelques jours plus tard le 11 février, le site de produits Apple (MédiaCash) subissait le même type d'attaque. Le site basé à Metz a été paralysé pendant 19 heures par 80 000 requêtes à l'heure, soit 100 fois plus que le trafic normal. Les pirates ont en plus effacé l'adresse IP et l'adresse DNS (commerciale). Le visiteur de ce site se trouvait alors devant un message indiquant que MédiaCash n'existait pas. Le préjudice a été estimé par la société à 80 000francs.

Le détournement de site ,de texte et d'images

Le détournement touche le plus souvent les sites institutionnels, de l'état, des centres de pouvoir (agence de presse, journaux) ou en fonction de l'actualité les entreprises ou les individus qui sont sous les feux des projecteurs. Le détournement est caricatural pour être tout de suite remarqué ou il est teinté d'un message idéologique. En janvier 2000, des pirates se sont introduits sur les sites des ministères Japonais pour les transformer. Par exemple la page d'accueil du ministère de la recherche Japonais a été modifiée et remplacée par un texte peu diplomatique expliquant que le Japon refusait de reconnaître le massacre de Nankin en 1937 et demandant au peuple chinois de protester contre le Japon.

Mais, le détournement peut avoir des intentions commerciales. Un site propose des textes et photos qu'il a piraté ailleurs sans s'acquitter des droits afférents. Le 6 janvier 2000, le tribunal de grand instance de Paris a interdit au site « France Fun » d'utiliser et de détourner des photographies de l'agence France Presse. Ce site reprenaient des images sans autorisation avec des légendes erronées. Les thèmes des photos concernaient essentiellement la guerre.

Le « spam » est un message qui n'est pas désiré par le créateur de site ou par l'internaute et qui s'ajoute aux informations existantes sur un site.

Cette technique est utilisée par les publicitaires(notamment par l'envoi de E-mails non sollicités) et aussi par les groupes sectaires. L'ampleur de ce phénomène inquiète et nécessite un encadrement juridique de ces pratiques.

La réponse du droit face à ces nouvelles menaces (de la protection de l'individu, de la correspondance électronique, des fichiers et programmes, des bases de données) est récente, les premières lois en France datent de 1978 et certains cas n'ont pas encore été envisagés(notamment les cas d'attaques par saturation, aucun texte n'a été prévu pour réprimer cette question) et la jurisprudence est parfois contradictoire. La question centrale sur le net est de définir le lieu de l'infraction pour agir. Si par exemple, l'intrusion a été amorcée dans un pays étranger, est ce que le pays est pourvu d'une législation et dans le cas positif existe-t-il une réciprocité du droit ? . Malheureusement l'harmonisation n'est pas parfaite, et dans certains pays européens, le piratage n'est même pas pris en compte. Ce qui permet bien naturellement aux malfaiteurs de faire transiter leurs actions illicites par des pays sans législation précise. En mai 2000, le virus « I love You » sème la panique sur les ordinateurs du monde entier. Les enquêteurs identifient le départ de l'attaque : les Philippines et l'auteur serait un étudiant informatique de Manille. «(...) l'ex-étudiant informatique de Manille ne sera pas jugé pour piratage informatique, la loi Philippine ne prévoyant pas le cas à l'époque des faits. Du coup, la justice va exhumer un texte censé punir les fraudes à la carte à puce, et tenter d'y faire entrer l'affaire « I love You » au burin. Ce gag ne se produira plus : les Philippines ont

voté d'urgence un texte qui réprimande spécifiquement les délits informatiques , à l'instar d'un nombre croissant de pays depuis 1986,année où les Etats-Unis ont ouvert le bal »³² .

Pour les affaires d'intrusion et par conséquent de protection de l'individu, des programmes et des systèmes , l'arsenal de texte se résume aux lois du 6.01.1978(protection de l'individu), du 5 et 10.05.1994(protection des programmes) , du 5.01 1988 et 1.03 1994 (protection des systèmes) et des articles du code pénal(par exemple 226-16, 226-17 , 226-18,19, 323-1,2,3 ,4.Mais si nous reprenons l'exemple du Spam, quels sont les textes qui peuvent être appliqués ? . Le Conseil d'état dans un rapport sur Internet et les réseaux numériques tente de trouver une solution : « Le spamming dans l'intention de nuire(...) doit pouvoir être sanctionné soit par la loi Godfrain (article 323-2du Code Pénal relatif à l'atteinte volontaire au fonctionnement d'un système), soit éventuellement en élargissant l'application de l'article

222-16 du Code Pénal qui sanctionne les appels téléphoniques malveillants à d'autres types d'envois effectués dans l'intention de nuire ».³³

Le net est un instrument de communication utile pour les trafiquants en tous genres

Les techniques de communication : codage, cryptage, pixelisation des photos

Internet est un média qui met en avant l'interactivité. L'information peut être envoyée selon le souhait de l'auteur à un ou de multiples destinataires (cette fonction d'envoi multiple est très utilisée dans les forums et dans les messageries électroniques pour créer des groupes homogènes) .Les organisations criminelles sont toujours à la pointe de la technologie des communications afin d'avoir toujours une longueur d'avance sur les services de police et de lutte anti-mafia . Ces organisations doivent aussi pouvoir communiquer en toute sécurité. « Les gangs ont vite compris l'utilité d'Internet pour communiquer lorsque, en janvier 1996, plusieurs groupes de Détroit créent un site Internet . Il est consulté 9000 fois durant les trois premiers mois , avant que le prestataire ne le ferme et qu'il soit remplacé par un fournisseur basé en Nouvelle Zélande . Dénommé Glock 3, ce site a pour objectif de relier entre eux les gangs du monde entier , aussi bien le West Side Crips de Phoenix que les Lil Shorty's de Londres ou encore les Gangoyter's disciples de Chicago .»³⁴

Les organisations criminelles aiment plutôt rester discrètes et ne s'exposent rarement aussi publiquement. Pourtant, il existerait des sites officiels de la mafia russe (notamment :www.mafia.spb.ru). Ces sites avec humour , malice, ou cynisme, donnent des clés pour appréhender la vie d'un bon mafieux ? Doit on prendre au sérieux ces informations ? . Mais les organisations criminelles préfèrent travailler dans l'ombre sans laisser de trace. Le net est un des outils adaptés, il est facile de se dissimuler , c'est un lieu de communications et d'échanges peu réglementé . « Les mafias du monde entier ont appris à utiliser Internet .En 1996, on a découvert en Colombie Britannique que les trafiquants de drogue utilisaient Internet pour échanger des messages codés. On a pu démanteler en Europe un groupe Mafieux qui se servait de photos scannées qui étaient autant de codes afin de communiquer entre eux ».³⁵ Les délinquants se servent de toutes les techniques de camouflage et de sécurisation des communications sur le net ; le codage, le

³² Florent Latrive, la justice philippine va poursuivre l'étudiant qui aurait diffusé I love You. Tu ne pirateras point, Libération,3 juillet 2000, p 24

³³ Cristiane Féral-Schuhl ,Publicité sur le net : restrictions pour le spamming,in Les Echos, p 43

³⁴ Serge Le Doran ,Philippe Rosé, 1998, op.cit , p 65

³⁵ Gregory Destouche, Menace sur Internet , des groupes subversifs et terroristes sur le net , Michalon, 1999, p100.

cryptage très élaboré, les messages par sténographie. En effet, les trafiquants s'échangent des informations pour une opération précise, par l'intermédiaire d'une photo envoyée par E-Mail. « La photo transmise sur le réseau Internet comme toutes les images informatiques est composée de points ou pixels. A chaque point correspond un nombre déterminant la couleur et à ce nombre une lettre. La photo cache un texte codé »³⁶. Dans le cas de trafic de drogue, le jour, le lieu de la livraison est précisé. Le réseau des réseaux génère un tel trafic, qu'il faut beaucoup de patience et de réussite pour les services de cyberpolice pour surveiller, repérer les communications entre les criminels.

Internet est utile pour communiquer à l'intérieur d'un groupe mais aussi pour recruter à l'extérieur. Le démarchage touche plus la petite délinquance et les criminels déviants qui cherchent leur proie sur le net, plutôt que les organisations criminelles traditionnelles.

En juin 2000, aux Etats-Unis, au Kansas, la police a arrêté un serial Killer qui recrutait ses victimes sur la toile. « Une fois assis devant son ordinateur, M Robinson semblait toutefois en proie à un changement radical de personnalité. Selon la police du Kansas, ce gentil voisin de 55 ans attirait les jeunes femmes en leur proposant des emplois, ou des jeux sexuels sadomasochistes, utilisant le doux nom d'emprunt de Slavemaster (littéralement « Maître -esclave ») A ce jour, cinq corps de jeune femmes ont été retrouvés dans des bidons sur des propriétés appartenant à John E. Robinson, au Kansas, mais aussi au Missouri. Mercredi, les autorités ont précisé de surcroît que l'homme baptisé « le meurtrier en série de l'internet » par la presse locale, pourrait être lié à la disparition de quatre autres jeunes femmes et d'un bébé ».³⁷ La toile est un refuge où se dissimule sans complexe des personnes aux comportements pathologiques notamment liés à la sexualité. La sexualité sous toute ses composantes devient une entreprise florissante sur le net surtout quand les activités ne sont pas légales.

Internet est un outil de prolongement des activités criminelles conventionnelles

Le net et les activités criminelles liées au commerce du corps et de la personne humaine

*Sexe. Com

L'industrie du sexe, tout comme l'intrusion et le sabotage sur le net, ne doit pas être systématiquement associée au crime organisé. Mais cette industrie florissante a toujours été un des fleurons des mafias (de fort profit pour une économie souterraine et payée en cash, une dépendance des personnes utilisées). Le chiffre d'affaire estimé de l'industrie du porno dans le monde en 1999 serait de 10 milliards de dollars. Le cybersexe, encore novice dans cet univers

se taille une part conséquente du gâteau, soit 2 milliards de dollars et 200 millions pour la France³⁸ Le sexe est la poule aux œufs d'or du net (70 % des revenus du commerce électronique) : « Première source de connexion du net, le sexe fait exploser les compteurs : plus de trois internautes sur quatre - 87 % des Américains, et plus de 50 % en France - se sont connectés, au moins une fois dans l'année, sur un site pornographique.

Et le phénomène ne cesse de faire des émules. En avril 1999 ; le hit parade des mots les plus cliqués, en France, donnait dans l'ordre : sexe, sexe gratuit, gros seins, MP3(...) »³⁹ Dans cet univers du cybersexe, il

³⁶ Daniel Martin, 1997, op. cit, p 43.

³⁷ Fabrice Rousselot, Philanthrope et serial Killer via Internet, Libération, 10-11 juin 2000, p 13

³⁸ Ces chiffres sont cités dans un article de Renaud Revel, Sexe.com, Enquête sur la face cachée d'Internet, l'Express, 25 mai 2000, p 106

³⁹ Renaud Revel, l'Express, 25 mai 2000, op cit., p 106

est nécessaire de distinguer les sites professionnels, des amateurs et des particuliers. (les sites des particuliers sont plus nombreux, ils sont évalués pour la France à environ 10 000.). Par jeu et par exhibitionnisme des particuliers lancent des sites sur leurs anatomies et leurs expériences sexuelles. Ces sites obtiennent une certaine notoriété et l'amateur monte une structure commerciale et lance sa petite PME du cybersexe. De nouveau petit acteur font leur place sur Internet « :Il suffit d'acheter les droits de milliers de photos coquines en tout genre (un cd-rom de 80 000 photos vaut environ 700 000 francs), puis les dispatcher sur des sites payants spécialisés (célébrités, amateurs...) On tisse ensuite un réseau de sites coquins qui vont attirer les internautes vers des pages en échange de commission »⁴⁰Le net supprime des intermédiaires et créer de nouveaux entrepreneurs plus ou moins scrupuleux .

Les grands sites pornographiques brassent des sommes phénoménales (le site Sexe.com dépasserait les 700 millions de francs de chiffre d'affaires).Le propriétaire du site Sexe.com , Stephen Cohen fait couler beaucoup d'encre à son sujet: « Le bonhomme suscite ce genre de fantasmes. Son histoire ressemble à celle des mafieux dont sont truffés les films de Scorsese. Condamné à la prison au début des années 90, Cohen dirige Sexe.com depuis le Mexique, mais le site appartient à un mystérieux Ocean Fund International, un fond d'investissement basé sur les très accueillantes îles vierges. Selon la presse américaine, Cohen tenterait désormais de monter un lupanar dans les Caraïbes, après avoir racheté, en vain , huit casinos à la chaîne hôtelière américaine Starwood pour plus de 20 milliards de francs cash ! ».⁴¹

Même si tous les ingrédients d'une activité criminelle sont réunis (société offshore avec possibilité de blanchiment, activités liées aux jeux et sexe), rien ne permet juridiquement de déclarer que les activités du cybersexe sont spécifiquement criminelles. En effet, le code pénal prévoit dans son article 227-24, que le mineur doit être protégé des messages pornographiques et violents. Le code réprime donc la fabrication, le transport et la diffusion de ce message. Cet article du code ne s'applique qu'au mineur et la spécificité du support et de ces activités n'a pas été réellement mis à jour. L'éventualité de la perception d'un message pornographique par un mineur est condamnable aux yeux de la loi. Pour répondre à cette inquiétude, l'industrie informatique essaye tant bien que mal, de développer des filtres qui bloquent certains sites à partir des mots clés. Le filtrage ne permet pas de retenir les contenus douteux.

Mais l'escroquerie ne se borne pas au site. Le cybersexe est un piège et une première étape. Les sites pornographiques vitrines aguichent afin d'attirer les personnes vers des sites payants souvent prohibitifs. Pour payer son voyeurisme, l'Internaute va livrer sur la toile des données personnelles qui peuvent être utilisées (notamment le numéro de carte bleue).Les pirates avec ce numéro pourront régler des achats sur Internet. Dans ces cas précis, les personnes dévalisées n'osent se plaindre de peur de dévoiler leur penchant.

Pédophilie et pornographie infantile

Le phénomène de l'exploitation sexuelle des enfants dans le cyberspace a été pris au sérieux par les responsables gouvernementaux et les services de police et les associations de défense des enfants ⁴². Mais, l'ensemble des pays semble démunie face à l'ampleur de ce fléau. Lors d'un colloque organisé par Interpol en décembre 1999, sur cette question, un consultant de l'Internet a déclaré. « Nos méthodes ne fonctionnent plus, il faut repenser intégralement notre façon de protéger les enfants. Il s'agit d'une responsabilité collective ». Le parlement européen emboîte le pas et propose une initiative en vue de l'adoption d'une décision du Conseil relative à la lutte contre la pédopornographie sur Internet « Publiée au journal officiel des Communautés européennes du 16 décembre 1999, cette initiative vise à empêcher

⁴⁰ Stéphane Arteta, Cybersexe, les dessous du net , Le Nouvel Observateur , 24-30 août 2000, p48

⁴¹ Stéphane Arteta, , Le Nouvel Observateur 24-30 août 2000,op.cit, p46

⁴² Le bouclier est un site pour la défense des enfants. Les responsables de ce site sillonnent Internet à la recherche des sites pédophiles pour les dénoncer . <http://www.bouclier.org>

et à combattre l'exploitation sexuelle des enfants, et en particulier la production, la diffusion et la détention de matériel pornographique sur la Web, et propose que les états membres prennent certaines mesures. Au titre de ces mesures, l'initiative autrichienne propose d'encourager les utilisateurs d'Internet de dénoncer les cas de diffusion présumée de matériel pédopornographique, s'ils en rencontrent sur le Web. Le même type de dénonciation pourrait être mise à la charge des fournisseurs de services, éventuellement de façon contraignante. »⁴³

La responsabilité des fournisseurs d'accès

Le rejet des pratiques pédophiles ont incité les gouvernements à réagir vite et concentrer leurs efforts dans la lutte de ces réseaux sur le Web. Dans un premier temps, les premières accusations se sont portées sur les fournisseurs d'accès qui reçoivent, stockent et distribuent les news groups litigieux et qui par conséquent sont considérés comme responsable de la diffusion des images pornographiques et pédophile sur le réseau

En mai 1996, les responsables de deux fournisseurs d'accès « World net » et « France net » sont placés en garde à vue et tenus responsables de la circulation d'images pédophiles. En Allemagne, le patron de « Compuserve » a écopé en mai 1998 de deux ans avec sursis pour les mêmes raisons, de diffusion de documents pédophiles. La justice n'a pas confirmé ces allégations. Un non lieu a été prononcé pour les deux premières affaires et le responsable de « Compuserve » a été acquitté en appel en novembre 1999. La justice a estimé qu'il n'était ni envisageable ni possible des dirigeants des fournisseurs d'accès d'empêcher la diffusion des images pédophiles. De nombreux autres exemples se sont succédés et une consultation publique a été organisée par le gouvernement français en vue d'une proposition de loi sur la société de l'information. La nouvelle loi n°2000-719 du 1 août 2000 complète la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication. La loi limite l'engagement et la responsabilité civile et pénale des fournisseurs et hébergeurs. Mais, en revanche ceux-ci doivent collaborer avec les institutions judiciaires et policières et être capable de proposer des filtres pour limiter l'accès. L'article 43-8 précise : « Les personnes physiques ou morales qui assurent, à titre gratuit ou onéreux, le stockage direct et permanent pour mise à disposition du public de signaux, d'écrits et d'images, de sons ou de messages de toute nature accessibles par des services, ne sont pénalement ou civilement responsables du fait de contenu des services que : si ayant été saisi par une autorité judiciaire, elles n'ont pas agi promptement pour empêcher l'accès à ce contenu. ».

Du point de vue de la responsabilité personnelle, en France, la loi n°98-468 (article 17) du 17 juin 1998, a aménagé l'article 227-23 du code pénal pour prendre en compte la nécessité de lutter contre les réseaux pédophiles sur Internet. La diffusion de ces images est passible de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 francs d'amendes. La question est donc prise très au sérieux et les responsables se donnent les armes pour réagir. Mais, là encore, la dissimulation est à l'ordre du jour, les réseaux s'intègrent dans des news groups ou se logent dans des sites anodins. Le net n'a pas créé, ni incité la pédophilie. En revanche, le web est un vecteur essentiel pour irriguer les réseaux. Les groupes des cyberpédophile n'ont plus de limite dans leur développement géographique, dans leur contenu (de plus en plus obscènes).

Déjà entre 1996 et 1998, l'association Internet Watch Fondation, spécialisée dans l'observation des réseaux de pornographie infantile sur le web, avait repéré environ 13 000 images sur le sujet. D'après leurs études, ce chiffre doit doubler pour 1999 /2000.

En l'espace de quelques mois, les polices de toute l'Europe sont intervenues pour démanteler des réseaux extrêmement organisés qui utilisent même des techniques de codages et de mots de passe sur leurs forums. En décembre 1999, la police anglaise a lancé la plus grande opération de ce type, baptisée

⁴³Alain Hazan, l'Europe et la lutte contre la pédopornographie sur Internet, Le Monde, interactif, 26 janvier 2000, p4

« Queensland », sur les réseaux de pornographie infantine sur le web. Ce raid a mis en lumière un réseau de distribution d'images pornographiques dont des enfants étaient victimes d'abus sexuels. Quinze hommes et une femme ont été arrêtés. De même, en Italie en mars 2000, une opération a été menée sur une quarantaine de villes Italiennes L'enquête a révélé que le réseau était alimenté et animé par des personnalités très disparates d'un point de vue sociale, géographique (selon la dépêche de l'A.F.P. les personnes arrêtés sont un ouvrier de Trieste, un journaliste d'Udine, un vendeur ambulant de la région de Trévis, un professeur d'Université d'Avelino, un fonctionnaire de l'assurance sociale de la province d'Ancone , un autre ouvrier mais de la région de Ferrara, un militaire de Milan).Le net permet aux pervers de s'organiser en communauté .

Dans le cas Italien, ces personnalités d'horizons très différents trouvent par le net une assurance et des encouragements à développer leurs penchants.

Trafic d'organes (sur les sites de vente aux enchères)

Sur des sites de ventes aux enchères , il est possible de trouver des propositions de vente d'organes humains. S'agit-il d'une simple plaisanterie, d'une escroquerie, d'une tentative isolée ou l'aboutissement d'un processus criminel organisé ? Les derniers exemples n'ont pas encore permis d'identifier les vendeurs ou leurs motivations . En février 2000, le site allemand de la société américaine eBay, proposait un rein. La petite annonce indiquait : « Jeune homme de 38 ans, non fumeur et non buveur, vend rein parfaitement opérationnel. Il est possible de choisir celui que vous voulez . L'ensemble des coûts de transplantation et de médication sont à la charge de l'acheteur. Je ne vends bien sûr qu'un seul rein, car j'ai besoin de l'autre pour vivre ».Un acheteur potentiel a proposé le 18 février la somme de 100 000 euros pour ce rein. Les responsables du site ont retiré l'annonce, la vente d'organes humains étant illégale. Au delà de cet exemple spécifique cynique, des questions plus générales se posent .

Comment un site tel que ebay qui a plus de 10 millions d'utilisateurs peut contrôler le contenu de chaque enchère ? Le filtrage par mots clefs ne permet pas de retrouver ce type d'infraction, il est impossible de supprimer le mot rein , œil, ... Peut on parler de nouvelle criminalité ?Non, si ce trafic existe, le web permet seulement d'entrevoir de nouveaux débouchés, de nouveaux clients, sans passer par des intermédiaires classiques . Internet donne la possibilité d'un profil marketing , d'un ciblage de la clientèle ce qui pousse les délinquants a adapter l'offre à la demande .

Trafics de marchandises et de biens sur le net

Tout se vend et s'achète sur le net ? (les sites de vente aux enchères)

Les ventes aux enchères sur le Web ne sont pas plus illégales que partout ailleurs .Pour éviter les dérives , les sites se sont dotés dans le droit fil des « netiquettes » , de chartes spécialisées sur les questions d'achat et de vente sur ce nouveau support. Les sites interdisent la vente de produits illégaux (notamment les organes humains cités ci –dessus), mais aussi tous les objets issus des trafics traditionnels (drogue, armes, alcools, tabac, faux et contrefaçon, objets incitant à la haine). Mais dans la pratique quelles sont les mesures qui sont prises pour faire face à ces menaces de contrebande ?Malheureusement , la sagacité des personnes qui contrôlent les sites n'est pas suffisante. Les mailles du filet ne sont pas assez serrées. Depuis quelques mois, les ventes ou tentatives de ventes aux enchères considérés comme illégaux sont nombreuses: « Rançon du succès , le premier site mondial d'enchères, l'américain eBay, est aussi celui où les coups sont le plus nombreux et les plus spectaculaires. Le 24 mai dernier , un condamné à mort emprisonné au Texas a mis au enchère 5 places pour assister à son exécution . eBay a enlevé l'annonce le lendemain , non pour des raisons morales , mais parce que le texte de l'offre était trop long. Personne n'a eu le temps de faire une offre . Les enchères démarraient à 700 francs la place .(...) Fin mai , quatre

étudiants du New Jersey sont tombés malades après avoir consommé un produit pharmaceutique , le DXM (composant de médicament pour la toux), dont sept lots étaient proposés sur le site. Cinq ont été adjugés à des prix atteignant 880 francs. En septembre 1999, 250 kg de marijuana avaient été mises à l'écran . Et vite retiré par eBay. Vendredi dernier (le 2 juin 2000), le site recensait 4013 objets contenant « nazi » dans leur description. Proposé 500 dollars , un casque de parachutiste avec croix gammée était sur le point d'être vendu, 15 enchères plus tard, 1916 dollars . eBay percevra une commission de 24 dollars sur cette transaction .»⁴⁴

Ces dérapages ne sont pas le fait uniquement du géant américain (eBay) mais de l'ensemble des site de ventes aux enchères. En France , le site de iBazard, leader national des enchères en ligne dispose chaque mois sur le site de 200 000 objets et sur le total des propositions seulement la moitié reçoivent une offre d'achat. Aucland , autre site spécialisé doit prendre en compte les demandes de 80 000 membres. Ces sites permettent pour les petits et nouveaux délinquants comme pour les organisations de tester les réactions et d'écouler des marchandises douteuses sans réellement rendre des comptes .

Des particuliers peuvent commercialiser sur des sites personnels des marchandises illégales ou interdites dans leur pays. La législation française sur les médicaments est stricte et Internet permet de la contourner. Les médicaments sont accessibles dans d'autres pays et l'individu peut s'en procurer et les revendre sur son propre site. Un ancien maire du sud de la France a été mis en examen en mars 2000 pour exercice illégal de la pharmacie après avoir vendu du viagra par Internet. En 1997et 1998, la loi française n'autorisait pas la vente de ce produit, l'ancien maire, par le biais de sociétés qui lui appartenaient et qui avaient une vitrine sur Internet ,(des sites) vendait ce médicament aux médecins de la région. D'après les services de gendarmerie d'Alès, ce petit commerce frauduleux sur Internet lui aurait rapporté au moins deux millions de francs. Sur Internet, la police n'a pas réussi à démanteler un réseau de trafic de drogue à grande échelle. Le réseau est-il utilisé par les dealers ? En revanche, il est possible de faire son marché et de commander des graines de cannabis et autres substances interdites en France sur des sites hollandais par exemple .

Le problème ne se limite pas à la nature des objets mais au manque d'expertise du prestataire(en l'occurrence le site de vente en ligne) sur la qualité, la valeur, la provenance, et son parcours. La vente se fait sans intermédiaire excepté le site interface. Pour faire face aux contestations, le site iBazar a adapté le principe du tiers de confiance . La transaction transite par une société extérieure qui vérifie que l'acheteur est satisfait de son acquisition. La profession et les spécialistes s'insurgent contre les ventes en ligne. S'agit-il uniquement d'une réaction corporatiste du monopole des commissaires-priseurs ?.

La question de la véracité scientifique de l'expertise des objets d'art se pose tout aussi bien dans le système classique. Les commissaires-priseurs en déposant plainte contre les sociétés Nart SAS et Nart Inc ont contraint le gouvernement français à légiférer sur la vente aux enchères par Internet. En effet, la société Nart.com à partir des Etats-Unis, a organisé la première vente aux enchères en ligne d'œuvres d'art , sans éprouver la nécessité d'utiliser le savoir-faire d'un commissaire-priseur. Le 3 mai 2000, le tribunal de grande Instance de Paris a interdit aux deux sociétés précitées de réaliser des ventes aux enchères en France sur Internet aux motifs que cette vente était accessible aux acheteurs français et que les objets étaient exposés à Paris. Le tribunal a indiqué que le web « constitue pour les besoins de l'organisation et de la réalisation de ventes aux enchères une vaste salle des ventes modulable et extensible à l'infini ».La société Nart a fait appel espérant qu'entre temps la loi abolissant le monopole des commissaires-priseurs sera définitivement adoptée en France.

⁴⁴ Dérapages sur eBay, Libération lundi 5 juin 2000, p 24

Le problème lancinant est la possibilité juridique ou non de bloquer des ventes internationales, ou considérées comme douteuses sur le web .Les décisions de justice tentent parfois d'établir des frontières dans le flux d'Internet.

L'affaire Yahoo est significative de la volonté d'action sur le contrôle des sites de ventes aux enchères en ligne. Après la plainte de l'union des étudiants juifs de France(UEJF) et de la ligue contre l'antisémitisme le racisme (LICRA) contre Yahoo, pour la vente d'objets nazis sur leur site, le tribunal grande instance de Paris en mai 2000 , a condamné Yahoo à soumettre des mesures de nature à empêcher les internautes français d'accéder aux ventes aux enchères d'objets nazis organisé à partir du site de Yahoo au Etats-Unis . Peu après, le président directeur général de Yahoo a déclaré que cette décision était inapplicable d'un point de vue pratique et qu'il ne pourrait répondre à la demande du tribunal de lui présenter les mesures pour se mettre en conformité.. Le tribunal a considéré qu'en France il était illégal d'exposer des objets nazi puisqu'ils constituaient une offense à la mémoire du pays. Le 11 août, le juge a demandé a plusieurs experts de se pencher sur le problème du filtrage de certaines données du site Yahoo.com américain au site français de la même société afin d'établir un rapport pour la prochaine audience du 6 novembre 2000.Un des experts a déclaré : « Les lois peuvent avoir un effet bénéfique ou destructeur sur Internet(...) Mais dans le cas Yahoo.com, le problème posé est sensiblement différent : comment faire plier la technique pour la mettre en conformité avec la loi ? »⁴⁵.

Des sites pour se refaire une identité

L'internaute peut se créer une identité virtuelle dans les forums. Mais si cette personne recherche les éléments (faux-papiers) pour modifier son identité dans le monde réel, peut il trouver une filière sur le net comme partout ailleurs ?

Certains sites se proposent contre une contrepartie financière d'obtenir des documents falsifiés de tous genres et adaptés aux besoins de chacun. Vous pouvez vous procurer des cartes «d'identité alternative » qui sont censées être internationales et qui n'ont aucune utilité particulière, ce sont des gadgets. L'internaute peut se laisser prendre par ce miroir aux alouettes.⁴⁶ L'éventail des propositions est très large, il est possible d'obtenir un faux passeport, des diplômes «bidons », des titres de noblesse, un permis de conduire, des cartes de séjour, des cartes professionnelles et d'étudiants, des plaques minéralogiques, des hologrammes ⁴⁷ . L'adresse jill@163.net, permet de vous mettre en contact avec une organisation spécialisé dans la fabrication de faux diplômes : « Diplômes d'universités, pour obtenir un futur prospère et le pouvoir de gagner de l'argent et l'admiration de tous (...) », le service se veut très professionnel 24 heures sur 24 et pendant les vacances scolaires ! Afin de toucher, le public le plus large, certains sites sont traduits en plusieurs langues. Pour éviter de se faire repérer trop facilement par les services de répressions, les sites modifient assez régulièrement leurs adresses. Cette délinquance ne prend pas un essor particulier sur la toile, mais ces services peuvent tenter des internautes qui ne sont pas à priori en contact avec cette forme de délinquance. Ainsi, de nouveaux circuits se mettent en place en dehors d'un contexte de délinquance locale . Ces réseaux plus ou moins organisés sont liés à une demande beaucoup plus globale.

⁴⁵ Edouard Launet, Le juge, trois experts et Yahoo Libération, samedi 23 et dimanche 24 septembre 2000, p 32

⁴⁶ Le site <http://www.finor.com> propose des « papiers alternatifs », sans réelle utilité, excepté l'escroquerie. Mais ce site est une référence pour les cyber Paradis fiscaux. Il est a noter que le site précise que : « les seules cartes que nous nous refusons de fabriquer sont des duplicatas ou répliques de pièces d'identité émises par les états ou gouvernements ».

⁴⁷ Consultable sur le site [http:// www.Fakeid.net/free.html](http://www.Fakeid.net/free.html) , au nom évocateur,

Trafic de propriété intellectuelle (industrie de la copie : des logiciels, de la musique, des films, du cybersquattage)

Piratage des logiciels

Sur un support aussi vaste qu'Internet, il faut pour chaque question , déterminer l'échelle de gravité d'une délinquance et les acteurs qui sont associés. Il faut éviter les amalgames. Le piratage des logiciels doit être mesuré en fonction de l'envergure et de l'organisation du trafic . Sur la toile , en naviguant vous pouvez trouver des logiciels gratuit en « freeware ».

Ces logiciels peuvent être disposés par les sociétés conceptrices elles-mêmes . Les logiciels peuvent être proposés parfois en « shareware ». Le concepteur le donne gratuitement et demande en contrepartie une participation à l'appréciation de chacun. Le site « Télécharger. com »⁴⁸ est le supermarché de référence des logiciels en shareware et freeware L'internaute peut télécharger des logiciels, des utilitaires(antivirus, compresseur), des bases de données , des jeux... Le logiciel peut aussi être en démonstration temporairement, il est donc utilisé et fonctionne pendant un délai cours. L'internaute s'il souhaite en bénéficier doit acheter le logiciel. Dans les forums spécialisés sur les nouvelles technologies et les logiciels, il est relativement aisé de rentrer en contact avec une personne qui pourra vous donner à un moment précis une adresse afin de télécharger un logiciel très recherché. Sur les sites qui se nomment « Warez »⁴⁹, les internautes peuvent trouver des archives et des fichiers compressés qui contiennent des logiciels . L'internaute est aussi informé des derniers piratages de logiciels. Le site met en exergue celui qui utilise le « software » sans le payer. D'après certaines pages « Warez », le piratage doit être salué parce qu'il nécessite du temps et de la dextérité. Il existe même une communauté internationale du logiciel libre qui agit sur tout les fronts , en clonant des logiciels existants et en les disposant sur des sites.

« La police vient de démanteler l'Etoile noire, un groupe de jeunes internautes à l'origine d'un trafic de logiciels piratés. C'est devenu un hobby pour lycéens et étudiants, un créneau de recyclage pour le grand banditisme ou juste une manière d'arrondir les fins de mois pour d'autres : le piratage de logiciels est une activité en pleine expansion. Les fabriquant de contenu qui chiffrent, en France, le prix de cette contrefaçon à 2 milliards de francs, sont furieux. »⁵⁰

Cet exemple est significatif à plus d'un titre. En effet, ce groupe de jeunes cyberdélinquants , ne se connaissait pas physiquement, leur stratégie s'était élaborée à distance , au fil des jours et des discussions dans des forums . Ils n'étaient pas connu des services de police pour d'autres affaires judiciaires. Ils étaient donc difficilement identifiables et non assimilables à des délinquants ou des bandits du cyberspace. Mais l'entreprise commençait à prendre de l'envergure, les pirates avaient stocké plus de 7000 logiciels et la commercialisation était imminente. « Dans ce type de délinquance high-tech, les policiers (en l'occurrence du Sefti)ont plus souvent affaire à des potaches davantage mus par la prouesse

⁴⁸ <http://www.telecharger.com> est un site de référence . Les résultats du Cybermétrique (analyse de Médiamétrie du trafic des 74 sites sur Internet) révèlent que telecharger .com se place à la 15ème place en trafic avec 1 583 486 visites au mois d'octobre 2000

⁴⁹Le terme « warez » est de l'argot informatique qui désigne un programme ou un logiciel du commerce obtenu par piratage et disponible en version complète gratuitement sur le Web.

Le site <http://www.cybercable> tm. fr est consacré aux sites sur les « Warezs ». Il donne la liste des meilleurs sites en expliquant que tous les sites changent d'adresses ou fonctionnent qu'à certain s moments. l'auteur précise : « De plus, ils sont à la limite de la légalité , et les publicités s'y trouvant sont à caractère pornographique . Je décline donc toute responsabilité » Pour d'autres sites les « Warezs » sont légaux, ce qui est illégal c'est le téléchargement du logiciel par un internaute ..

⁵⁰ Nidam Abdi, l'anti-réseau, Libération,17 décembre 1999, p 32

de l'art que par l'appât du gain. Mais avec le milieu du banditisme c'est une autre affaire . « ⁵¹Pour les organisations criminelles , le trafic de logiciels est un bon filon. En effet, le logiciel est indispensable dans le fonctionnement des ordinateurs dans le monde , la demande est toujours constante et la nouveauté tout particulièrement. De plus, le coût de duplication du logiciel est minime, ou quasi-nul. Enfin le transport de cette marchandise à travers le monde est instantané grâce à Internet et les risques sont aujourd'hui très réduits. « D'après la SPA (software Publishers Association), le taux de piratage a atteint en 1994, 99% en Indonésie, ⁵²98% en Turquie et en Thaïlande , 95% en Bolivie et en Bulgarie et 94 % en Russie. Au sein de l'union Européenne , la palme peut être décernée à la Grèce dont en 2000, 74 % des programmes informatiques sont piratés . « Nous devons faire face à de véritables mafias de la contrefaçon , sans que l'Etat ne fasse rien, en dépit des pertes fiscales annuelles de 15 à 20 milliards de drachmes (soit 45 à 60 millions d'Euro) »⁵³

Le piratage de logiciels est considéré par beaucoup de spécialiste des triades comme une spécialité des gangs asiatiques en Californie. Mais, l'évolution du marché et notamment la baisse importante des prix des logiciels courants , modifie à terme le trafic, qui devient beaucoup moins attrayant et lucratif pour les organisations criminelles.

Piratage de l'industrie musicale

Les déclarations récentes des responsables de l'industrie du disque paraissent alarmante : le communiqué de juin 2000 de la fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI) et la (MPA), Motion Picture Association reflète cet état d'esprit « La fabrication et la distribution internationales de musiques et de films piratés menace dans le monde entier des marchés et le métier de millions de personnes qui travaillent dans l'industrie du loisir ». Les plaintes de l'industrie du disque ne se cantonnent plus uniquement au trafic organisé à des fins commerciales mais aussi au piratage domestique sur Internet .

D'après une étude récente « le marché est désormais confronté au phénomène de la copie numérique (phénomène MP3 et graveurs de CD- selon un sondage Ipsos réalisé du 3 au 5 janvier 2000 auprès d'un échantillon représentatif de 699 Français âgés de 12 à 34 ans , 35 % des acheteurs de CD audio interrogés possèdent des CD audio gravés. Cette proportion atteint 46 % chez les jeunes de 25 à 34 ans), occasionnant un manque à gagner en constante évolution, estimé à 10 % pour les éditeurs. »⁵⁴ Un enregistrement sur trois vendu serait une copie pirate et les pertes estimées sont évaluées à 4,5 milliards de dollars de vente. Le phénomène est en pleine croissance et est incontrôlable. Nous ne pouvons ici faire un point précis de la position des acteurs et de tous les maillons de cette chaîne de production musicale , des artistes aux majors. Nous devons plutôt nous attacher à dégager les nouvelles tendances liées aux supports et aux dérives délinquantes . Cette nouvelle technologie du MP3 bouleverse totalement les règles du jeu dans ce domaine et surtout oblitère l'ensemble des intermédiaires. En effet, entre le créateur et le consommateur de musique il n'existe plus que l'interface du site où l'internaute télécharge ses désirs musicaux. Cette disparition des intermédiaires est une tendance lourde sur Internet. Ce qui permet à des petits malins bien organisés de s'infiltrer discrètement dans le commerce ou dans les trafics réservés traditionnellement soit à des majors soit à des organisations criminelles structurées . La duplication et la reproduction des musiques n'engendrent que très peu de frais pour des micro-entreprises.

⁵¹ Nidam Abdi, 1999, op.cit, p 32

⁵² Serge Le Doran , Philippe Rosé, 1998, Ibid, p 227

⁵³ D'après le porte parole de l'AEPI (société grecque représentant les créateurs musicaux) . Le représentant de la BSA (Business software association) a indiqué que l'association avait saisi les tribunaux grecque en 1999 de 30 cas de piratage.

⁵⁴ Sur le site <http://Kortex3.citeweb.net>, il est possible de consulter une étude bien documentée de mai 2000 sur la musique et Internet. Citation de la page 2.

De nouveaux acteurs de taille moyenne s'engouffrent dans cette activité. La piraterie et les circuits parallèles ne sont plus uniquement dominés par les grandes filières de Hong Kong ou d'ailleurs, elles sont aussi locales et sont orchestrées dans les cours d'écoles, lieux qui drainent une partie de la petite contrefaçon. La multiplication des niveaux de graduation du piratage et les mutations rapides de ces commerces de contrefaçons musicales incitent les acteurs désarçonnés de ce secteur à appliquer la manière forte. Les maisons de disques sont très vigilantes: « Actuellement, nous ordonnons la fermeture de 56 sites MP3 par jour affirme Pascal Nègre, PDG d'Universal. La justice s'organise aussi : 160 procès sont en cours(...) »⁵⁵.

Mais l'esprit « pionnier » des internautes est de faire partager et échanger l'ensemble des informations dont les bases de données musicales. La loi prévoit qu'en matière de droits d'auteurs, la copie privée est tolérée dans le cercle familial (article L.211-3.2 du Code de la propriété intellectuelle). L'internaute l'élargit à son groupe d'amis et sa communauté thématique. Le terme MP3 ne doit pas être assimilé à chaque fois au piratage musicale.

La société MP3.Com, démontre qu'il s'agit d'un format de compression et non d'un système de détournement des droits d'auteurs. En effet, cette société distribue légalement et gratuitement de la musique en ligne. MP3.Com a passé d'une part, des accords avec les artistes et les éditeurs pour être en règle avec la loi et d'autre part MP3.Com a conclu des contrats avec des publicitaires pour financer son site de musique en ligne gratuit. MP3.Com est un des sites les plus visités quotidiennement (250 000 Internaute(s) ?). La prévision de MP3.Com est de proposer 150 000 titres pour la fin de l'année 2000.

De même, la guerre a été déclarée entre l'industrie du disque par l'intermédiaire de Universal et la société Napster, basée en Californie. Le débat dans les forums sur cette bataille, pouvait se résumer simplement entre liberté des échanges sur Internet contre le respect des droits d'auteurs. Mais, depuis le jugement du 26 juillet du juge fédéral du tribunal d'instance de San Francisco, a ordonné la fermeture du site de téléchargement de musique pour atteinte aux droits d'auteurs. « Au bout de six mois, Napster comptait 9 millions d'utilisateurs. Il aura fallu douze ans à AOL pour avoir 9 millions d'abonnés, observe simplement Bill Gurley, associé de Benchmark Capital(une firme de capital risque de la Silicon Valley) ». ⁵⁶ La société Napster fait appel et tente de négocier avec l'industrie musicale et pour amadouer tout le monde, dispose sur son site des informations relatives au droit et à la propriété intellectuelle et à la contrefaçon. D'autres systèmes et logiciels sont déjà sur Internet : Freenet, Gnutella, Scour Exchange et menacent l'équilibre de cette industrie. MP3 ne peut plus être considérée comme la seule bête noire. Le président de Napster s'est rendu à l'évidence sous les pressions, le site se propose de faire payer un abonnement mensuel à ses utilisateurs, une partie de cette somme sera alors reversée pour les droits d'auteur. Certains artistes l'ont bien compris, récemment un groupe de rap français a sorti un disque en avant première sur Internet, au format MP3. Le disque à sa sortie s'est très bien vendu. Il n'a pas été piraté. « Une bonne leçon qui montre bien que les internautes ne sont pas tous adeptes du piratage et que ce dernier peut faire une pub quasiment gratuite pour un produit. »⁵⁷

Lors de la conférence de Paris du 15 au 17 mai, du G8, la question de la contrefaçon des œuvres phonogrammes et vidéogrammes, était une des questions clés de cette nouvelle criminalité. Des éléments nouveaux inquiètent les organismes de lutte contre la piraterie et la contrefaçon. « Ce qui est nouveau, c'est aussi la grande facilité avec laquelle les infractions peuvent être commises et diffusées dans le monde et la difficulté de l'application de la législation protégeant la propriété littéraire et artistique du fait

⁵⁵ Eric Juherian, Les e-pirates connaissent bien la chanson, France – Soir, le 25 mai 2000, P 31

⁵⁶ Pierre Briançon, Les cyberlogiciels qui font valser les droits d'auteur, L'expansion, 8 juin 2000, p133

⁵⁷ Moloko, le piratage est-il une influence néfaste pour les auteurs, sur le site : <http://perso.libertysurf.fr>

de la fugacité extrême des contenus, et de la dimension internationale des réseaux . »⁵⁸La technique de numérisation et de compression permet de réaliser des copies parfaites, très rapidement, à un moindre coût et sur une échelle planétaire grâce à l'Internet. La deuxième constatation est la nécessité pour les acteurs de communiquer et d'organiser la prévention . Les acteurs de contrefaçon étant souvent dans une démarche qui ne peut s'apparenter à de la criminalité : «La dissémination des contrefaçons sur le réseau numérique n'est pas systématiquement l'œuvre d'une volonté criminelle mais est souvent le fruit de la méconnaissance des règles de droit et de l'inconscience du préjudice subi par les titulaires de droit. »⁵⁹ Les sociétés de droits d'auteurs réagissent par de la prévention surtout chez les cibles les plus susceptibles de pirater : les 15-25 ans.

Les publicités fleurissent dans la presse et à la télévision du type : « Pirater la musique c'est voler les artistes que vous aimez ».

Le piratage , la copie des contenus protégés par des droits de propriété intellectuelle ne se limite pas bien évidemment à la musique et au procès de Napster mais à l'ensemble du processus créatif : les textes , les images (films, photos et vidéos). Face à des menaces, le système juridique lui même se trouve mis à l'épreuve. Le droit s'applique généralement à des réalités tangibles et permanentes : personnes physiques, biens , meubles et immeubles.

« Le numérique est le royaume de l'immatériel, de l'éphémère et du virtuel. Le droit est traditionnellement d'émanation étatique et d'application territoriale. Le numérique ne connaît ni les frontières ni même la distance géographique. »⁶⁰

Le cybersquattage

Le cybersquattage est l'exploitation indue d'une «adresse Internet », noms de domaines. Cette technique s'est développée après la médiatisation de certaines affaires aux Etats-Unis (avec le cas notamment de business.Com qui a été vendu en décembre 1999 pour 48 millions de francs).

Le principe «du premier arrivé, premier servi » est simple, il suffit de faire enregistrer un nom de domaine à la NSI (organisme gestionnaire de l'attribution des noms de domaines) en empruntant des noms de marques, de célébrités, de tout ce qui peu faire recettes et de revendre aux personnes qui désirent exploiter un site avec ce nom renommé.

Le chantage ou parasitage permet d'empocher une plus-value importante. Les entreprises victimes ont ,dans un premier temps accepté et payé les cybersquatteurs. Depuis, ces entreprises ont décidé, soit de traduire ces cyberchanteurs devant la justice, soit de recourir à des instances de conciliation comme l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle (O.M.P.I.).L'OMPI statue en faveur des victimes si trois critères sont démontrés : tout d'abord, le nom de domaine ressemble ou est identique à une marque commerciale existante. Puis, le créateur du site n' a pas de légitimité de proximité vis à vis du nom de domaine. Enfin, la mauvaise foi de l'utilisateur. Les trois conditions sont cumulatives . Dans 80 % des cas l' OMPI tranche en faveur des victimes. « Le tribunal de grande instance de Paris , par jugement du 27 avril 1999, a interdit à M.Christian Fouche d'utiliser le nom France .Infos .Com à titre de nom de domaine, alors que la société Radio France a créé depuis dix ans la chaîne France Infos, disponible sur le site « radio –France .fr ».

⁵⁸ Compte rendu de la conférence de Paris du G8 sur le « dialogue entre les pouvoirs publiques et le secteur de la sécurité et la confiance dans le cyberspace », 15 –17 mai 2000, Centre de conférences internationales (CCI), consultable sur le site <http://www.diplomatie.fr/actual/evenements/cybercrime/pirat.html>, p 1

⁵⁹ Compte rendu de la conférence du G 8 , op.cit, p 3

⁶⁰ Laurent Cohen-Tanugi, Les technologies numériques mettent le droit à l'épreuve, Le Monde, 3 octobre 2000, p 18

De plus, le défendeur diffusait ses propres informations sous la mention : Flash de France Info ». ⁶¹ Le cybersquattage est une simple transposition sur Internet de technique connu de piratage du droit des marques, des labels Aujourd'hui, une grande société internationale ne peut se permettre de se couper du réseau planétaire Internet, et souhaite tout naturellement utiliser son nom, synonyme de notoriété. Le cybersquattage peut aussi avoir une connotation politique pour certains groupes, le but n'est pas de s'enrichir mais de nuire, de lutter contre les multinationales en déposant leur nom à la NSI.

Fraudes financières (circulation, détournement et blanchiment de l'argent)

Les organisations criminelles n'ont pas attendu l'essor de l'Internet et les technologies qui lui sont associés pour développer la panoplie des fraudes financières (extorsions de fonds, racket, fabrication et, ou trafic de fausse monnaie, arnaques financières, détournement d'argent, piratage informatique, fabrication et, ou piratage des cartes de crédit, contrôle des jeux d'argent légaux ou illégaux, détournement de crédit public et de subventions nationales et internationales). Les avantages de cette nouvelle technologie pour toutes ces actions illégales sont variés. La qualité principale est qu'Internet réduit les distances à un coût minime et à une vitesse record. Le constat des fraudes financières sur Internet est-il inquiétant ? D'après les sources de la police nationale et notamment les plaintes enregistrées en 1998, l'escroquerie et le détournement financier correspondraient à seulement 11% du total de la cybercriminalité. Cette statistique doit être bien évidemment corrigée. En effet, il est plus aisé de reconnaître une intrusion dans son système informatique (67%), que d'accepter de la part d'un organisme spécialisé, d'une banque une escroquerie financière. Les entreprises craignent pour leur image de marque et n'osent publiquement dévoiler leurs faiblesses.

« En revanche, l'appréciation de l'importance actuelle du phénomène varie selon les autorités chargées de la lutte contre l'argent sale. Certains estiment que ces technologies ont déjà été digérées par les organisations criminelles, promptes à se positionner sur des créneaux d'avenir. D'autres reconnaissent la menace mais signalent qu'elles ne disposent pas d'éléments prouvant que ces nouvelles technologies soient abusivement utilisées à des fins de blanchiment »⁶².

Pourtant, aujourd'hui, un hold up d'une banque sur Internet par terminal interposé comporte moins de risque physique et peut être beaucoup plus fructueux que les traditionnelles attaques à main armée des agences bancaires. La plupart des faits enregistrés ne relèvent pas des organisations criminelles mais de voleurs, de fraudeurs animés par des raisons très disparates (l'appât du gain, l'ego et le défi, le terrorisme, la concurrence malsaine, le chantage...).

« La « scène »⁶³ est devenue une nébuleuse, un magma où se mêlent programmeurs des origines, délinquants classiques et corsaires libertaires avides de pénétrer dans les systèmes informatiques des gouvernements. »⁶⁴

La piste des cartes à puces

La grande majorité des escroqueries sur Internet débute par un piratage des numéros de cartes bancaires, sésame de toutes les transactions du commerce électronique. Les services de commerce sur Internet et le GIE des cartes bancaires ne souhaitent pas mettre en avant ce problème afin d'éviter les réactions de

⁶¹ Frédéric-Jerôme Pansier et Emmanuel Jez, 2000, op.cit,p28

⁶² Marie-Christine Dupuis, Finance criminelle : Comment le crime organisé blanchit l'argent sale, PUF, 1998, p 204

⁶³ terme pour désigner le cyberspace dans toute sa diversité.

⁶⁴ David Dufresne, Florent Latrive, Pirates et flics du net, Seuil, 2000, p 20

rejets. Les professionnels affichent sans complexe sur le réseau : « paiement sécurisé ». En France, le procès ces derniers mois, de Serge Humpich, virtuose du décryptage des algorithmes des cartes de crédit a entamé la crédibilité dans l'opinion publique de la sécurité des cartes bancaires et par conséquent de leur utilisation dans les transactions sur Internet. En effet, S.Humpich a prouvé que l'architecture du système des cartes était facilement violable. Il n'a pas cherché pourtant à le pirater pour en tirer profit immédiatement. Cet aveu et la médiatisation de cette affaire, ne doit pas faire oublier l'augmentation exponentielle de ce type de délit. Une personne peut avec une référence d'une carte de crédit payer des services sur Internet (achats de matériels sur des sites de E-Commerce, télécharger des logiciels, se connecter à des sites et des services payants notamment les sites pornographiques). Les statistiques sont bien en dessous de la réalité. Un consommateur ou amateur de sites pornographiques n'aime pas forcément se montrer au devant de la scène. S'il teste des nouveaux sites et laisse par conséquent sur Internet (ce qui est une obligation sur les sites payants) son numéro personnel de carte bleue, le numéro peut alors circuler et être utilisé rapidement par des délinquants, voir même les fabricants d'un site – simulacre. L'amateur au moment de recevoir son relevé de banque, sera catastrophé, son compte aura été débité de sommes qui ne lui sont pas imputables, mais l'amateur-pornographe n'osera jamais le déclarer à la police de peur de se voir ridiculiser ou jugé pour ses penchants. Il existe donc des zones à risques dans le cyberspace.

Dans le jargon d'Internet, un mot désigne les voleurs de numéros de cartes bancaires, ce sont les « carders ». Ces spécialistes récupèrent un numéro ou une liste de numéros de cartes de crédits, ils peuvent décider de l'utiliser ou de le mettre en ligne pour tout un chacun. Il ne faut pas être un génie de l'informatique pour se procurer des listes de numéros de cartes.

Sur le site-portal « des lascars francophones », un internaute non –averti pouvait ⁶⁵ trouver des listes de numéros de carte de crédits, des séries de mots de passe et autres virus. Les virtuoses de la technique préfèrent s'attaquer aux institutions financières, symbole de leurs courroux qu'aux simples particuliers. En revanche, des groupes ce sont spécialisés dans la collecte de numéros de carte pour s'en resservir dans d'autres opérations délictueuses ou pour les revendre. Cette technique de collecte de numéros de cartes puis de disparition rapide se nomme la « boiler room » (la chaudière). Le FBI a arrêté en mai 1997, un certain Carlos Felipe Salgado, qui avait mis au point un programme qui repérait dans les méandres d'Internet les numéros de cartes de crédit, les collectaient, les classaient, prêt à des éventuelles utilisations délictueuses⁶⁶. La cellule Internet de la direction générale de la police nationale, en 1998, soit un an après sa création, a découvert un site slovène qui comportait plus de 300 numéros de carte de crédit. Ces quelques exemples, non exhaustifs, démontrent que pour un même phénomène (le piratage d'un numéro de carte bleue), les acteurs et surtout leurs démarches ne sont pas les mêmes. En revanche, le résultat, est toujours désastreux. L'arnaque ne s'arrête pas au vol du numéro de carte qui permet finalement de procéder à une première étape : dérober de la monnaie électronique, du cybercash, ou de l'Ecash.

Fraudes à la communication (Les Phreakers)

Des les années 1970, les bidouilleurs et les créateurs de génie, comme Steve Jobs et Steve Wozniak, créateurs d'Apple, cherchaient à pirater le système de communication qui était beaucoup trop onéreux pour des « désargentés ». « Des nuits entières, ils bricolent, parfois avec un troisième larron, John Draper. Jusqu'au jour où celui-ci découvre un moyen de téléphoner gratuitement, en reproduisant la fréquence de

⁶⁵ Le site a disparu aujourd'hui. Dans les forums au jour le jour, il est peut être encore possible d'être informé d'une adresse de ce type.

⁶⁶ Ce cas particulier est cité dans l'ouvrage de Serge Le Doran, Philippe Rosé, 1998, Ibid, p 204.

2 600 hertz⁶⁷ qui déclenche l'autorisation d'appel. Une aubaine pour les fondus de technologie, qui peuvent désormais se connecter des nuits entières sur des ordinateurs distants sans déboursier un centime (...) Les trois comparses conçoivent rapidement la blue box (boite bleue), sorte de carte électronique à brancher sur un ordinateur. Ils la produisent en série, débutent un commerce et lancent la saga des phreakers, mot-valise formé de phone (téléphone), de hacker et de freak (bizarre, singulier), pour définir les pirates du téléphone. »⁶⁸

Cette pratique de la fraude à la ligne téléphonique n'est plus l'apanage des premiers chercheurs des années 1970, elle concerne un public plus vaste. Le noyau dur de la cybercriminalité est formé des délits relatifs aux fraudes à la communication, dont les recharges d'unités téléphoniques et l'ouverture irrégulière de lignes de téléphonie cellulaire. En 1999, les données statistiques sur la cybercriminalité de la direction centrale de la police judiciaire, dévoile que le secteur économique le plus touché est la télécommunication (sur l'ensemble des actes délictueux : 54 % correspondent aux fraudes aux télécommunications et 28 % aux accès frauduleux à la téléphonie cellulaire). Sur Internet, il existe des sites qui diffusent des codes à saisir qui permettent de déverrouiller et de débloquent des portables volés. Dans ce cas, l'internaute est de mèche avec un réseau de vol de portables. Il ne s'agit plus de diminuer sa consommation personnel de téléphone mais d'un trafic organisé. De même, au moment de l'achat d'un téléphone portable, le vendeur enregistre le login sur son ordinateur qui va s'adjoindre aux données du réseau téléphonique. Un informaticien chevronné peut avoir accès à ces données et pirater des lignes téléphoniques. Le nombre important de délits liés aux télécommunications est peut être aussi le signe de la fragilité de protection des systèmes, ce qui permet à des personnes peu expérimentées de pirater des lignes.

Les pirates peuvent s'attaquer à l'autocommutateur d'un réseau interne téléphonique. D'après le SEFTI, 2000 plaintes ont déjà été enregistrées et les préjudices sont considérables. En 1996, la CNAM a perdu à cause de piratage de communications téléphoniques : 2,5 millions de francs et pour France Télécom la perte globale est d'environ 25 millions de francs. Les pirates peuvent utiliser frauduleusement le Minitel, des mobiles GSM... Le marché de la télécommunication qui est en expansion constante est synonyme de gros profits, et donc convoité par les trafiquants en tous genres.

Les dangers des cyberpaiements : détournement et cyberbraquage

Le voleur de numéro de carte aspire une partie d'un compte bancaire d'un particulier ou d'une institution qu'il doit après transférer électroniquement et faire fructifier sans laisser de traces. En mars 2000, la police Italienne a arrêté un couple de Catanes qui avait voler sur Internet des numéros de carte d'individus d'origine américaine, et qui avait pu soustraire de l'argent sur les comptes de ces personnes. Pour recycler cet Ecash, le couple avait trouvé un système simple, sans sortir du réseau, ils jouaient des grosses sommes pillées sur les comptes dans des sites de jeux, des casinos virtuels. Les pertes étaient importantes de l'ordre de 5 millions de francs, mais les gains plus modestes étaient reversés sur leurs comptes personnels. L'opération était peut être un peu trop voyante. Les détournements financiers assistés par ordinateur ne sont pas l'apanage des grands criminels, ce sont aussi des employés de l'ombre parfois considérés comme modèle. La victime peut se trouver aux quatre coins de la planète, le délinquant lui n'a plus besoin de braquer en prenant le risque de se déplacer et de se découvrir, tout peut démarrer de chez lui. Selon les études du SEFTI, 80 % de la délinquance viendrait de l'intérieur des entreprises. « A côté de cette

⁶⁷ Le chiffre 2600 est « mythique » et toujours célèbre chez les phreakers, il désigne des clubs ou des regroupements non officiels de hackers et phreakers et de cybernautes. Ces clubs ont des règles dont l'obligation de se retrouver une fois par mois. Le club 2600 France se réunit le premier vendredi de chaque mois, place d'Italie à Paris 13 me (2600france@caramail.com) Une revue et un site existe sur le sujet : <http://www.2600.com>. Ces clubs 2600 fleurissent un peu partout en Europe et au Canada, Etats-Unis.

⁶⁸ David Dufresne, Florent Latrive, op.cit, 2000, p 16

cybercriminalité, qui prend parfois un tour fantasmagorique, se développe une délinquance beaucoup plus novice parce qu'insidieuse. Le cyberbraqueur c'est d'abord un employé qui fait une erreur d'imputation . Il s'aperçoit que personne ne relève son erreur. Il recommence, cette fois en dirigeant l'argent sur son compte , explique Philippe le Guillou.⁶⁹ ». Les exemples de vols au sein même des entreprises sont relativement fréquent. Dès 1995 , la caisse régionale d'assurance maladie de l'île de France a été victime d'un détournement de 18 millions de francs et la vigilance de certains salariés a pu éviter le pire , un braquage plus important d'un montant encore supérieur. L'employé qui agissait sur ordre avait mis au point un programme informatique pour remplacer les bénéficiaires des remboursements de plus de 100 000 francs par des sociétés qui avaient été créées par eux pour l'occasion .

Le système est plus complexe à mettre en œuvre et il semble qu'il est été initié par des véritables délinquants ⁷⁰ . « Rien n'empêche le crime organisé de recruter des informaticiens pour perfectionner ses techniques » ⁷¹

* Le cyberbraquage de banque

La complicité interne est une nécessité pour déjouer la sécurité des entreprises et des institutions financières . Le facteur humain est un point d'entrée et de corruption possible des organisations criminelles dans l'univers des hautes technologies.

Le premier exemple révélateur et significatif de l'implication des mafias et des techniciens informatique de haut vol est le détournement en 1994 des comptes de la CityBank par le fameux Vladimir Levin. Au départ, les observateurs pensaient détenir en la personne de Levin un hacker génial mais vénal. De son ordinateur à St Petersburg , Levin a détourné des comptes de la CityBank, environ onze millions de dollars. Il s'introduisait grâce aux codes d'accès de deux banques en Asie et en Amérique du Sud sur les comptes de la CityBank et comme un particulier , un client simple de la banque, il opérait des virements . « Mais derrière Levin se dissimulait en réalité la mafia . La police a arrêté six gangsters, accusés d'être les membres d'un groupe criminel international employant Levin (groupe spécialisé dans la contrebande de matériels électroniques et de produits agro-alimentaires). »⁷²

Depuis cet événement de 1994 , fondateur du cyberbraquage, les cas se sont multipliés notamment pour les Banques en ligne .Mais, les exemples ne se sont pas ébruités et pour cause . Les dommages liés à la médiatisation d'une affaire pourrait avoir des conséquences plus graves encore que le cyberbraquage lui même. Un hold -up en ligne développe auprès du public et des investisseurs et annonceurs , une notion d'insécurité par rapport à l'organisme bancaire et à sa capacité de réaction face aux menaces extérieures. La plus ancienne banque Anglaise en ligne «Egg » , créée en 1998, et filiale à 80 % de l'assurance-vie britannique Prudential a été l'objet d'un hold up via Internet . Les responsables du National Crime Squad , service spécialisé de Scotand Yard sur ces questions ont mené une enquête intitulé « opération Scoda » de plus de six mois qui a aboutit à l'arrestation d'une bande organisée de cyberbraqueurs. « Une enquête très complexe impliquant des criminels organisés qui auraient utilisé Internet pour commettre de graves délits et s'en prendre au relativement nouvelles banques en ligne , a fait savoir Mick Randall, le policier chargé de l'opération. Trois suspects d'une trentaine d'années ont été appréhendés mardi par le NCS lors des

⁶⁹ Philippe le Guillou travaille pour la BCRCI (brigade Centrale de la répression de la criminalité informatique. Le 27 août 1999, cette brigade a été transformée en office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et la communication :OCICTIC qui a été réellement lancé par un décret du 16 mai 2000). Cette citation est tirée de l'article de : Pascal Junghans, la délinquance mûrit sur Internet , La tribune,13 janvier 2000, p 17.

⁷⁰ Serge Le Doran ,Philippe Rosé, 1998, Ibid, p 70, relate les propos de Vigouroux, commissaire de police qui indique que ce braquage est l'œuvre de spécialistes dont un truand Belge bien connu des services de police et un informaticien.

⁷¹ Serge Le Doran ,Philippe Rosé, 1998, Ibid, p 73

⁷²Serge Le Doran ,Philippe Rosé, 1998, Ibid, p 87

raids dans sept maisons situées notamment dans la région de Milton Keynes (Buckinghamshire, au nord de Londres). Des équipements informatiques, de l'argent , de la drogue et des documents ont été saisis »⁷³. Pour les policiers de Scotland Yard ce groupe auteur du cybercambriolage de la banque Egg a agit vraisemblablement ailleurs et le hold up doit concerner d'autres banques en Angleterre. Le NCS est persuadé que de plus en plus , les pirates informatiques travaillent pour des organisations criminelles. Cette traque a été médiatisée en Angleterre , mais la police et les responsables de la Banque se sont bien gardé de révéler le montant de la perte financière . Malgré ces précautions, l'effet a été instantané , le jour même l'action Egg , introduit seulement en juin 2000, perdait 5 % de sa valeur. Depuis , une certaine fébrilité règne dans l'univers encore limité des banque en ligne et des sites financiers (Comdirect, Lloyds TBS, Barckays, Deutsche Bank 24, Banque Directe , filiale de BNP-Paribas). Dans cette effervescence de la nouvelle économie, ce far-West à conquérir , la vitesse était un des facteur de réussite face à la concurrence au détriment de la sécurité . Les cyberbraqueurs , aujourd'hui en profitent bien et aspirent les comptes des banques en ligne.

L'histoire des banques du net avait très mal commencé , le première création mondiale avait jeté le trouble . En effet, European Union Bank, créée en 1994, sur l'îlot très confidentiel et feutré d'Antigua mettra la clef sous la porte trois an plus tard en 1997. La raison de cet échec était-elle commerciale ?

« La banque est mise en règlement judiciaire par les autorités de l'île consécutivement à la fuite de ses dirigeants avec les fonds des déposants (...) A juste titre, les soupçons ont pesé dès l'origine sur l'EUB. Ses deux fondateurs, Alexander Konanikhin et Mikhail Khodorovsky, étaient des hauts cadres de la Menatep Bank de Moscou , une banque affiliée au conglomérat pétrolier Menatep. Après avoir eu maille à partir avec la justice américaine, les deux directeurs initiaux avaient passé la main à deux compatriotes, Sergei Ushakov et Vitali Papsouev . Lesquels sont aujourd'hui en fuite... »⁷⁴

La E-Banque n'est pas simplement une cible fragile face aux menaces criminelles , c'est aussi une construction de ces organismes afin d'éviter les inconvénients et les désagréments du blanchiment classique de l'argent sale.

Le cyberblanchiment

L'argent sale doit être utilisé pour accroître de nouveau des profits et pour étendre le pouvoir politique, économique et juridique des organisations criminelles.

Dans le système classique, le blanchiment est le processus de recyclage en plusieurs étapes de l'argent « noir ». Le préblanchiment transforme l'espèce en écriture bancaire. Les mafias utilisent la technique du « *stroumfage* » (multiplication de petit dépôt) pour détourner l'attention des banques et des institutions du pays. Le crime organisé a tendance à déplacer cet argent dans les centres « offshore et les paradis fiscaux » ou dans des pays où l'économie est en espèces. Le lavage est un transfert de banque à banque pour brouiller les pistes. La dernière phase, le recyclage va permettre dans le lieu où se situe ce groupe d'utiliser l'argent dans d'autres activités, tout en dissimulant l'origine de cet argent. Les inventions sont multiples (prêt d'une banque gagé par une autre dans un paradis fiscal, jeu de bourse, casino...). D'après le GAFI, le flux de l'argent sale correspond à 2 à 3% du produit brut mondial. « On retrouve ces opérations dans tous les grands secteurs d'activités et sur tout les marchés : armement, pétrole, travaux publics, aviation civile, transport aérien, ferroviaire et maritime, télécommunications, banque et assurance,

⁷³ Citation dans l'article de :C.DE, Des cybercambrioleurs s'attaquent à la banque britannique Egg, Les Echos, jeudi 24 Août 2000, p18.

⁷⁴ Marie-Christine Dupuis, Finance criminelle : Comment le crime organisé blanchit l'argent sale ,PUF, 1998, p210 et 213.

chimie, agro-alimentaire... Elles entraînent de considérables détournements de fonds, sortis des comptes licites des sociétés transnationales pour se retrouver dans les paradis fiscaux. »⁷⁵. Internet va permettre de découvrir toute une palette de nouvelles techniques de blanchiment. Le principe de l'anonymat d'Internet permet de limiter la technique du « stroumfage ». En effet, dans les transactions électroniques, le bénéficiaire des fonds financiers est identifié par la banque, celui qui exécute le virement n'est pas examiné. Il suffit alors de créer des sociétés virtuelles qui font transiter l'argent et brouiller les pistes. Le cyberspace est pratique, il met en relation la planète entière et respecte l'anonymat des Internaute. Pour les organisations criminelles, le développement de la monnaie numérique permet de contourner les obstacles et de dévier les contrôles des banques traditionnelles.

E-Cash permet de supprimer des intermédiaires et d'effacer les traces du blanchiment. Le cybercash n'est pas en mesure aujourd'hui de gommer totalement la place d'une banque traditionnelle toujours indispensable soit en début, soit en bout de chaîne lors des transactions. Ces E-Banques sont présentes dans le cyberspace à partir d'une plate forme, une identification dans des territoires offshore, afin d'éviter les ennuis inutiles ou les tracasseries administratives. L'argent voyage facilement, il passe de main en main, mais l'organisation veille aux intrus et pour se connecter sur ces comptes d'argent numérique, il faut posséder le système de codage souvent extrêmement perfectionné, garde-fous de la confidentialité.

La dissimulation s'opère par la démultiplication des banques et des sites offshore. La logique a été poussée jusqu'à son extrémité et son abîme dans la création de faux pays offshore.⁷⁶

Si les organisations criminelles souhaitent contrôler la monnaie numérique, elles doivent alors maîtriser la chaîne de circulation du E-Cash de bout en bout. Il faut posséder les services intermédiaires dans le cyberspace : les sites de jeux, de commerce, de casinos virtuels, des sites spécialisés de type financier qui permettent d'influencer le cours des actions de bourse...

Opérations boursières crapuleuses et spéculation (délits d'initiés, rumeurs)

Dés qu'il s'agit d'Internet, le refrain est toujours le même, à nouvelle technologie, nouvelle fraude. Pourtant, il est aisé de démontrer que le délit d'initié ne date pas d'hier, il n'a pas été inventé sur ce nouveau support mais cette fraude se décline sous de multiples variétés et elle est mise au point par des acteurs très disparates, des adolescents boursicotiers aux apprentis financiers, des salariés indélicats, aux escrocs et organisations criminelles.

La conception est simple, se servir d'une information financière pour en faire profiter son entourage et son groupe pour acheter des actions et réaliser des profits conséquents. La manœuvre peut s'établir à partir d'une désinformation de masse ou ciblée sur un public réactif. L'auteur fait courir une rumeur qui induit un comportement de vente ou d'achat d'actions. Après cette réaction, l'auteur de la rumeur peut en tirer les bénéfices soit en achetant une action anormalement basse qui va remonter, soit en vendant une action à un prix élevé qui ne pourra à terme que redescendre. Depuis plus d'un an, les exemples de fraudes boursières sur Internet se multiplient à l'intérieur de l'hexagone et à l'étranger notamment aux Etats-Unis.

Ce jeu de l'arnaque boursière peut démarrer très jeune. Johathan G. Lebed s'est focalisé sur la bourse de Wall street dès l'âge de douze ans. De retour de l'école, il se connecte à Internet et sur le compte de son père commence le jeu des achats et ventes d'actions. Jonathan gagne et cherche à mettre à profit ses gains.

⁷⁵ Christian De Brie, Etats, mafias et transnationales, le Monde diplomatique, avril 2000, p 4.

⁷⁶ Cette question sera traité plus précisément dans la partie : « Les nouveaux paradis électroniques »

Il se retrouve dans le cycle infernal de la nécessité de gagner toujours plus en faisant des coups avec des méthodes illégales. « Le 5 janvier par exemple, Jonathan Lebed acquiert plusieurs centaines d'actions d'un bijoutier chinois, Man San Holdings, à un pris compris entre 1,37 et 2 dollars . Juste après il se rend sur le site financier Silicon Investor et présente Man Sang Holdings comme la compagnie la plus sous-évaluée de la décennie. Le lendemain, les actions atteignent 4,68 dollars. »⁷⁷

Cette opération est efficace , si l'auteur se présente comme un spécialiste financier et choisit avec beaucoup d'attention le forum qui pourra relayer avec beaucoup de rigueur sa rumeur .

Des étudiants de Washington achètent des actions et créent un site « Fast -trades.com » pour vanter les qualités des actions très récemment achetées . Les actions ont augmentées de plus de 700 % en moins d'un an . Les étudiants se sont débarrassés de leurs empochant au passage plus de 345 000 dollars , avant une chute vertigineuse. ⁷⁸L'intention peut être tout autre, ainsi en février 2000, en France , le mari d'une salariée d'une entreprise , en l'espèce la chaîne de bijouterie Marc Orian , décide de nuire à la société pour des raisons de vengeance personnelle et diffuse des messages inexacts sur l'état de faiblesse de la trésorerie de la société . Le titre du groupe Marc Orian a perdu 28 % en 10 jours en février 2000. Dans tous les cas la rumeur enfle dans des « chats » spécialisés . « L'Internet, surtout lorsqu'il se conjugue avec la Bourse, est un formidable terrain d'aventures pour les escroc modernes . Le fabricant informatique Emulex (fibre optique), qui était jusqu'à vendredi une société sans soucis, vient de l'apprendre à ses dépens . Avant même que n'ouvre les bureaux Californiens, son cours s'est brutalement effondré sur le Nasdaq, passant de 103 à 45 dollars en moins d'un quart d'heure . A l'origine de cette gamelle, un communiqué de presse diffusé sur Internet et repris par la très sérieuse agence financière Bloomberg, annonçant tout d 'abord que les résultats seraient moins bon que prévu, ensuite que le patron d'Emulex, Paul Folino, démissionnait et, enfin , pour faire bonne mesure , que les autorités boursières enquêtaient sur la société. Problème : ce communiqué est un faux. »⁷⁹ L'escroquerie avait été organisée à l'avance et des investisseurs s'étaient positionnés pour l'achat à bas prix des actions Emulex . Il ne s'agit pas d'une opération de déstabilisation, mais l'enquête ne permet pas aujourd'hui de connaître les commanditaires et leur degré d'organisation.

Face à la recrudescence de ce phénomène , la commission des opérations de Bourse (COB) a mis en garde dès février dernier le public et surtout les sociétés contre les agissements des personnes qui incitent sur Internet à l'achat ou à la vente de produits financiers . La COB incite les professionnels de la finance à prendre des mesures de procédures strictes afin de lutter contre ce futur fléau. ⁸⁰La COB, rappelle que si un employé indélicat utilise les systèmes informatiques d'une société, à son insu, pour faire du démarchage illicite , la responsabilité de la société et / ou ses dirigeants pourrait se trouver engagée.⁸¹

Cette précaution n'a même pas pu être respectée dans l'enceinte de cette institution. Cet été la COB a été sous le feu des projecteurs, et l'arroseur a peut être été arrosé. En effet, certains de ses salariés auraient profité des informations financières de la commission et avec la complicité de personnes à l'extérieur , auraient passés des actes d'achat à bas prix sur Internet , avant l'annonce officielle des transformations favorables de cette entreprise. La plus value serait importante et le délit d'initié patent .

Avant , le maillon faible qui pouvait être corrompu était le spécialiste financier qui indiquait les tendances de la bourse . Internet permet à tout un chacun , un peu malin de se propulser de manière anonyme sur un

⁷⁷ Fabrice Rousselot, Jonathan, cadet des arnaqueurs en ligne, Libération, Vendredi 22 septembre 2000, p 30

⁷⁸ Cet exemple est cité par Jean Louis Doublet ,dans la dépêche de l'A.F.P. du 16 mars 2000 (Bourse et Internet).

⁷⁹ P.N, Escroquerie en ligne sur le Nasdaq, Libération, 28 août 2000, p 21

⁸⁰ C.F. communiqués de la COB du 21 février 2000 en annexe p 25-26

⁸¹ Dépêche AFP, bourse-Internet , février 2000

forum spécialiste de ces questions et induire en erreurs les internautes . Le principe de l'escroquerie est la désinformation .

Escroqueries en chaîne (pyramides et autres loteries)

« Avec Internet , non seulement les victimes potentielles se trouvent partout dans le monde , mais en outre, on peut opérer de chez soi »⁸² La encore, Internet n'a pas révolutionné les techniques d'escroqueries mais a diversifié les acteurs et les victimes possibles. Sur la toile l'Internaute peut se trouver sur des sites promettant un enrichissement facile et rapide avec des accroches simpliste : doubler vos gains en un mois ! ,(sites des chaînes d'argent en cascade , des loteries).Le cyberspace peut vendre du vent et beaucoup de virtuel. En mars 2000, l'agence fédérale américaine du commerce (FTC), aidé dans sa démarche par les associations de consommateurs a repéré plus de 1600 sites d'escroquerie en ligne. Dans cette traque aux bonimenteurs , trente pays au moins collaborent . Sur le site de la FTC, l'Internaute peut consulter la typologie des arnaques possibles sur Internet . Le site se veut éducatif et une mise en garde des dangers de ce type de site. Le guide se veut pratique et réactif , un rempart contre l'escroquerie avec des phrases chocs : « ne soyez pas brûlé par le schéma pyramidal »⁸³. Le système du schéma pyramidal est toujours le même, une promesse de gains importants ,mais la nécessité dans un premier temps de cotiser une certaine somme pour les créateurs de la pyramide qui se trouvent au sommet de la pointe , et après par l'effet de nombre des cotisants ,vous remonter en haut de la pyramide ce qui permet de toucher des profits . Fortuna Alliance, système pyramidal sur Internet afin d'attirer de nouvelles personnes, s'était donné une caution scientifique .Les profits étaient attribuables à une formule mathématique la « série de Fibonacci » ,les gains étaient assurés . Le résultat a été catastrophique : 17 000 personnes ont signées et ont été escroquées par cette cyberchaîne.

L'entreprise qui avait inventé cette variante des « pyramides » a pu transférer 3,6 milliards de dollars à Antigua à la Swiss American Bank.⁸⁴ Mais dans les méandres de la toile , les frontières sont très flottantes. Le jeu et la parodie sont des composantes de cet univers virtuel , certains sites se moquent du principe de ces arnaques en chaîne ,mais propose des jeux de dérision sur le même sujet, faux jeux de bourse virtuelle avec de nouvelles règles que celui du marché.⁸⁵

« Les jeux sont faits : rien ne va plus ! » (loteries , casinos virtuels)

* Les jeux gratuits

La législation sur les jeux de hasard en France paraît stricte et précise et applicable à n'importe quel support . La loi n°83-628 du 12 juillet 1983 interdit et réprime lourdement cette pratique . De même, la création de loterie est punie par la loi du 21 mai 1836 : « Les loteries de toute espèce sont prohibées. Sont réputées loteries et interdites comme telles : les ventes d'immeubles, de meubles ou de marchandises effectués par la voie du sort ou auxquelles auraient été réunies des primes ou autres bénéfices dues, même partiellement, au hasard et généralement toutes opérations offertes au public , sous quelque dénomination que ce soit, pour faire naître l'espérance d'un gain qui est acquis par la voie du sort. L'infraction requiert quatre éléments distincts :

⁸² Serge Le Doran ,Philippe Rosé, 1998, Ibid, p 215

⁸³ C.F site <http://www.ftc.gov> (en annexe ,p 27-31)

⁸⁴ Serge Le Doran ,Philippe Rosé, 1998, Ibid, p 216-217

⁸⁵ C.F le site [http:// www.stockgénération.com](http://www.stockgénération.com) , site virtuel de stock échange , avec toute la panoplie de services financiers , ses règles , son idéologie . L'apparence est toujours trompeuse , le site est un jeu qui se moque des jeux de dupes ! ! . L'internaute doit rester vigilant pour déjouer les pièges.

*une opération offerte au public , cette condition est amplement satisfaite par le caractère ouvert d'Internet ;

*une espérance de gain ;

*une acquisition potentielle de ce gain par le fruit du hasard ;

* un sacrifice financier consenti par le participant

Le caractère payant de la loterie est apprécié au sens large par la jurisprudence considérant que le simple coût de l'affranchissement ou de la communication téléphonique constitue un prix de participation de nature à rendre la loterie illicite. »⁸⁶ Mais il suffit qu'un des quatre critères soit abandonné pour que le site de loterie puisse exister. La démarche est la même que pour la compression musicale et le MP3, Internet contourne l'obstacle, la loi et le monopole. « En France, la législation régit les jeux de hasard payants, qui sont un monopole d'Etat.

Ces nouveaux sites ont néanmoins trouvés la brèche en étant complètement gratuits »⁸⁷ La française des jeux a même attaqué un site de loterie pour contrefaçon du nom (le nom loto déposé par la française des jeux est utilisé par un des site de jeux « bananalotto »).

Le principe économique est simple, les loteries sur Internet sont gratuites. Les sites sont rétribués par la publicité . Pour enregistrer son pari ,l'internaute doit cliquer sur un bandeau publicitaire. La régie pub paye le site « x francs » par internaute pour chaque bandeau différent . De plus chaque personne doit s'inscrire pour espérer toucher ces gains. Le questionnaire permet de connaître les consommations d'achat de l'internaute . Le joueur devient un client potentiel . D'après Netvalue ⁸⁸(Institut d'étude de l 'audience d'Internet) en juillet, l'audience est au rendez-vous, neuf sites de jeux d'argent figuraient parmi les sites ayant attiré plus de 1 % des internautes français (dont les sites Lotree.com, Bananalotto.fr, Lucky village .com).⁸⁹ Pour les entrepreneurs de la « nouvelle économie », les loteries seraient la nouvelle poule aux œufs d'or , créateurs d'audience et par conséquent de gros revenus. . Des institutionnels aux particuliers, tout le monde cherche à se faire une place sur ce créneau. Est- ce un effet de mode dans ce secteur ? Pour l'instant , ces loteries sont contrôlées notamment au tirage par des huissiers et des grandes compagnies d'assurance garantissent les paiements. Le secteur n'est pas encore la proie à de dérives délinquantes !

* Les jeux payants

En revanche, les jeux payants sont illégaux en France à l'exception des casinos autorisés et de la société française des jeux. Par conséquent ,les sites de casinos virtuels de roulettes sont donc situés en dehors de l'hexagone , dans des pays qui les acceptent.

« Ces sites tirant profit de la crédulité des gens sont de plus en plus nombreux . Il est impossible de les recenser, comme de les poursuivre , car leurs serveurs situés aux Bahamas, à Antigua ou à St Domingue déménagent du jour au lendemain , explique Jean Pierre Alezra, commissaire principal à la sous- direction course et jeux de la Direction Centrale des Renseignements Généraux. »⁹⁰ Il y a deux ans, en 1998, le phénomène était restreint , et pourtant les organismes internationaux dénombreaient au moins 150 casinos virtuels. La conception n'est en aucun point comparable avec les loteries décrites ci-dessus. Le jeu

⁸⁶ Frédéric-Jérôme Pansier et Emmanuel Jez, 2000, op.cit,p19

⁸⁷ T.K, les jeux de loterie fleurissent sur Internet, Les Echos,5 septembre 2000, p 18

⁸⁸ D'après cet institut , le secteur des jeux d'argent a attiré 21,6 % des Internautes

⁸⁹ <http://www.gagnetoo.com>, portail des loteries gratuites propose un tableau comparatif synoptique des loteries. Le phénomène est très récent et s'accélère en France, la première a été créée en décembre 1999 et la dernière au 24 août 2000 datait du début du mois.(C.F ; annexe p 37-40)

⁹⁰ propos cités dans l'article de : Dominique Nora, Le nouvel Observateur, 17-23 février 2000 , p 85.

d'argent permet de faire circuler de l'Ecash et de perdre sa provenance première . « Résultat : le marché mondial des jeux d'argent devrait passer de 7,8 milliards de francs en 1999 à 13 ou 26 milliards en 2001... suivant l'attitude des gouvernements.

Tandis que le Congrès américain songe à interdire ces jeux d'argent en ligne, l'Australie où plusieurs Etats ont légalisé ces serveurs, pourrait au contraire devenir le cybertripot de la planète. »⁹¹Nous avons pu remarquer précédemment , dans les exemples sur le blanchiment ou les escroqueries , l'utilité des casinos virtuels. La sécurité de ces sites est très limitée, ils disparaissent comme ils sont apparus c'est à dire comme des météorites avec les gains potentiels de l'internaute et avec une information encore plus précieuse, le numéro de carte bleue de l'internaute fêru de jeux et de casino. Comme pour les sites pornographiques , les investissements sont tellement minimes qu'il est possible pour un entrepreneur de supprimer de son propre chef le site pour le faire revivre avec une nouvelle adresse pour éviter les désagréments des cyberpoliciers. Cette technique de l'arnaque éphémère qui s'applique à de nombreux domaines⁹², pourrait se dénommer « le vol du papillon ».

Mais la simulation et la virtualité peut aller encore plus loin dans la création d'un site ventant les mérites d'un « faux pays », dont la cartographie et la géographie se réfère à des îlots introuvables dans le pacifique et qui n'existe finalement que dans le cyberspace.

Les nouveaux paradis électroniques (sites de pays offshore et de faux pays)

La création de « faux pays » dans le cyberspace est motivée par de nombreuses raisons. La démarche peut résider en une recherche purement intellectuelle et ludique qui joue sur la perte de repères dans l'univers d'Internet . L'illusion doit être parfaite pour prendre au piège les internautes béotiens . Au premier abord , ces sites paraissent de pures parodies humoristiques , sans réel danger « des paradis fiscaux » ou autres pays imaginaires⁹³. Mais , les motivations peuvent être bien différentes !

*Le territoire de Melchizedek

Le cas du site du territoire de Melchizedek est significatif à plus d'un titre. En effet, le territoire a des préceptes, une nationalité , une constitution, un gouvernement , des ambassadeurs , des codes administratifs, une économie , des langues nationales ! Le site du Melchizedek ⁹⁴ propose une abondante littérature sur la conception de ce royaume qui serait inspiré des principes de la bible de Melchizedek dont une des missions du royaume serait d'aider aux rapprochements et à la paix entre les trois monothéismes .

Cette mission première est caractérisée dans le blason du royaume , qui reprend les trois symboles des trois monothéismes : le croissant, la croix et l'étoile⁹⁵. Cette présentation peut paraître farfelue et peu crédible . Pourtant , cette nation virtuelle n'est pas simplement l'élucubration d'un doux rêveur , ce pays bidon couvre des activités frauduleuses et une escroquerie à grande échelle . Le créateur du site et du royaume n'est autre que David Korem⁹⁶ , bien connu des services de police américains , pour fraudes notamment , et qui avant de créer le site était en prison.

⁹¹ Dominique Nora, Le nouvel Observateur, op.Cit , p 84.

⁹² Pornographie, pédophilie, sites de casinos, sites de téléchargement pirate...

⁹³ Le site <http://resistencia.multimania.com> est sans ambiguïté : « Bienvenue sur le site de la république Virtuelle Forezienne,(...) notre république possède désormais une monnaie virtuelle : le Flouz qui vaut approximativement 0 francs.(...) La république comporte 18 citoyens , c'est un bon début ». La démarche est parodique et loufoque , c'est une imitation d'une imitation etc...

⁹⁴ <http://www.melchizedek.com>

⁹⁵ C.F annexe, p 59, le blason du « dominion of Melchizedek »

⁹⁶ Il a d'ailleurs d'autres noms d'emprunts Mark Pedley et Branch Vinedresser

Quel est l'intérêt d'un cyber-état ? Même si son existence est virtuelle, ce royaume , ce territoire ou cet état est un espace d'asile des activités de certaines sociétés privées, des assurances, des organismes bancaires qui blanchissent l'argent sale des organisations criminelles . Sur les banques de ce royaume la justice américaine est proluxe : « leurs prétendues banques sont impliquées dans des fautes graves. Il est possible de transférer des fonds depuis un état via Méchizedek et ensuite jusqu'à un véritable paradis fiscal comme Gibraltar. De cette façon, on peut complètement masquer l'origine de l'argent. En Angleterre, l'institution bancaire étatique surveille les organismes financiers anglais qui seraient susceptibles de travailler avec des simulacres de banque de ce territoire . La société anglaise Inner Sanctum aurait été prise la main dans le sac⁹⁷, offrant des possibilités d'enrichissement grâce aux services du Melchizedek. « D'après les représentants de la loi, Korem entretiendrait des contacts avec des complices dans plusieurs pays d'Amérique latine, au Nigeria⁹⁸ et en Australie . On a retrouvé des chèques émis par les banques melchizedekiennes partout dans le monde » . De plus , le « royaume » fourni des services illégaux aux internautes de faux papiers⁹⁹ (passeports, diplômes, certificats en tous genre). Ces passeports Melchizedekiens ont été présentés à des douanes asiatiques sans que le personnel « compétent » remarque la supercherie. « (...) l'escroquerie a finalement éclaté au grand jour en novembre 1999, quand trois responsables Melchizedekiens ont été arrêtés aux Philippines . Ils avaient floué des centaines de Philippins , de Chinois et de Bangladais, leur faisant payer jusqu'à 3500 dollars (23 500FF) pour des papiers Melchizedekiens inutiles , qui leur avait –on dit , étaient des passeports internationalement reconnus. »¹⁰⁰ Sur le seul pays des Philippines, les experts estiment l'escroquerie des passeports du Melchizedek à 1 million de dollars. Ces sites de faux pays sont une synthèse des arnaques sur Internet .

* Cyber-état ou république bananière

Le territoire de Melchidézeken était censé se trouver sur une île du pacifique Sud . Le site donne une localisation (les atolls de Taongi)¹⁰¹ sans joindre de carte. Le lieu est une invention de l'auteur. La constante de l'ensemble de ces sites est de se localiser dans des îles du Pacifique, ou des Caraïbes. « Le territoire de Melchizedek n'est pas la seule cybercréation du genre dans le Pacifique , où il a pour concurrents le royaume de l'atoll d'Enenkio¹⁰² et la République des îles Howland et Baker¹⁰³. L'atoll et les îles en question figurent bien sur les cartes, de quoi piéger les personnes peu averties, mais aussi bien le royaume que la république sont fictifs. Enenkio revendique l'île de Wake, à mi chemin entre le Japon et Hawaii. Wake est également revendiquée par les îles Marshall, bien réelles et situées plus au sud . »¹⁰⁴ La page d'accueil de ces sites se veut rassurante, en présentant l'histoire du lieu et de l'île , les informations touristiques, la constitution et le gouvernement et très vite les possibilités de blanchiments déguisés (opérations de banque et investissements ¹⁰⁵!).

⁹⁷ Cette affaire est citée dans l'article de James Knight, Au paradis des cybercriminels, Asia Times de Bangkok, in Courrier International n°487, du 2 au 8 mars 2000, p 25

⁹⁸ James Knight, Au paradis des cybercriminels, op.Cit, p 25.

⁹⁹ Il est possible comme nous l'avons déjà constaté, de trouver des sites uniquement consacrés aux faux papiers sur Internet.

¹⁰⁰ James Knight, Au paradis des cybercriminels, Ibid., p 25.

¹⁰¹ Sur le site <http://www.Melchizedek.com>, les références sont Atoll Taongi : 14.80N Lat., 169.39 E long. La localisation de Taongi est censée se trouver dans un groupe d'atolls dans l'océan pacifique Nord entre Hawaii et la Papouasie –Nouvelle- Guinée L'île la plus proche serait à 300 Km La capitale nationale serait Jérusalem d'après la bible de Melchizedek. Pour l'instant, le site se résigne à désigner « Taongi » comme capitale temporaire ! !

¹⁰² <http://www.enenkio.wakeisland.org>

¹⁰³ <http://www.metro200.net>

¹⁰⁴ James Knight, Au paradis des cybercriminels, Ibid., p 25.

¹⁰⁵ Pour la république de « Howland and Baker Islands », la devise est sans ambiguïté « le pays du nouveau départ ».

La principauté de « Hutt River » propose de nombreuses pages sur son site en Français avec des illustrations des monuments, de la poste, des pièces de monnaie qui pourraient être photographiés à n'importe quel endroit de la planète.¹⁰⁶ Une carte est censée éclairer l'Internaute sur la localisation de la principauté ; La simplification est extrême, le lecteur peut apercevoir , avec beaucoup d'attention, une ville « nain », un relief, un cours d'eau, et une échelle approximative du territoire¹⁰⁷. Mais un minimum d'attention sur un des sites suffit pour mettre en garde les béotiens . Sur le site du Melchidezenek, un seul téléphone est indiqué et il s'agit d'un téléphone satellitaire .Pour le royaume de EnenKio , un seul nom et une seule photo donnent une âme au site : le roi du royaume de son petit nom Rémios qui déclara soit disant la souveraineté de cet atoll le 30 septembre 1994. En revanche, ces sites sont prolixes sur les possibilités de services bancaires dans ces faux-pays. Le site des îles Howland et Baker égraine les avantages de la juridiction offshore, des services de banques offshore , des exemples d'investissements dans ces îles , des facilités bancaires.¹⁰⁸

*Le paradis numérique de « Sealand »

La principauté de Sealand n'est pas complètement virtuelle, ce qui la distingue des précédentes . Sealand ,ne se trouve pas dans des mers chaudes mais au large du royaume Uni , sur une base offshore. L'histoire du lieu est originale. En effet, pendant la deuxième guerre mondiale une forteresse a été utilisée par les anglais pour protéger leur pays et étudier les vols et raids de l'aviation allemande. Cette forteresse est bâtie en dehors des eaux territoriales .

En 1967, un ancien militaire anglais(Roy Bates) accompagné de sa femme et son fils, est séduit par ce lieu qui ne dépend d'aucune juridiction, et décide de s'installer et de proclamer l'indépendance de cette forteresse. « Comme citoyen britannique, Roy Bates se retrouve en justice, mais le tribunal se déclare incompétent, puisque Roughs Tower (la forteresse) se situe hors des eaux territoriales. En 1975, il crée Sealand, s'autoproclame prince, dote la principauté d'une constitution, d'un drapeau, et émet timbre et passeports ». ¹⁰⁹ Ce processus est très classique dans l'élaboration d'un cyber-état. Depuis, le gouvernement anglais cherche à reprendre la main sur cet îlot et a en 1987, étendu les eaux territoriales pour inclure la forteresse. Au jour d'aujourd'hui aucune juridiction ne s'est de nouveau penchée sur cette affaire. Une société a été créée dans ce micro-état « HavenCo ltd »¹¹⁰ pour gérer les activités financières. Cette société est basée en dehors de Sealand , à Anguila , dans les îles de la caraïbe, sur un autre paradis fiscal. La politique de Sealand ne diffère pas des autres faux-pays , le but avoué ou non est de récupérer la manne financière du blanchiment des capitaux douteux. Les responsables ne souhaitent pas filtrer les données quelques soient leurs contenus. « Casinos en ligne, atteinte à la propriété intellectuelle, diffamation : tout ceci sera accepté par Havenco . Nous devons protéger nos clients, affirme Scanell (porte-parole de la société) »¹¹¹ Se sentant observés par les institutions de lutte contre la cybercriminalité, les responsables d'HavenCo ont protégé et sécurisé leurs infrastructures. Les fondateurs de ce paradis numérique se réfèrent aux mouvements libertaires pour justifier intellectuellement des pratiques illégales . Pour HavenCo , le cyber-état est conçu pour amoindrir l'emprise des états nationaux au profit de la liberté de la personne .

¹⁰⁶ <http://www.géocities.com /CapitolHill/5829/consulat.html>

¹⁰⁷ La principauté serait située à l'Ouest de l'Australie et mesurerait au plus 10km de long. (C.F. : la carte en annexe , p 74)

¹⁰⁸ Ces pages d'offres de services de banques offshore sont soit disant ,et avec beaucoup d'humour, sponsorisées par la banque nationale des îles Howland et Baker. Le sponsor est présenté par un bandeau de publicité.(C.F : annexe , p 62-63)

¹⁰⁹ Florent Latrive, Les corsaires du Net, Libération, 6 juin 2000, p 32

¹¹⁰ Le site explicatif des services de « Sealand » se trouve sur <http://www.havenco.com>

¹¹¹ Florent Latrive, Les corsaires du Net, op.cit , p 32

Les sites de faux –pays, de cyber-paradis fiscaux sont une synthèse de l'ensemble des possibilités inventées sur Internet pour tromper l'internaute , lui soutirer de l'argent.

Ces pays virtuels sont aussi une aubaine pour des organisations criminelles qui peuvent faire transiter l'argent sale et le blanchir. Mais si elle ne contrôle pas le site , les organisations criminelles peuvent être aussi l'objet d'une arnaque d'une « étoile filante du virtuel » , qui ne laisse pas d'adresse et qui repart avec l'Ecash dans une autre partie du cyberspace. Le risque est certes dangereux mais amoindri , personne n'a jamais rencontré le concepteur du site ! Internet permet d'éliminer des intermédiaires parfois très coûteux . Mais personne n'est à l'abri d'un petit malin caché dans les dédales du réseau qui peut même nuire au plus expérimenté dans le domaine .

L'atteinte à la personne humaine

Diffamations, provocations relatives à la haine raciale, appel aux meurtres

Ces questions complexes et graves ne peuvent être traitées ici à leurs justes valeurs , elles méritent un développement . Nous n'évoquerons ces problèmes que très brièvement notamment un des aspects inquiétants : la facilité de propagation des propos de provocation à la personne humaine, à la haine raciale sur Internet¹¹². A partir d'un ordinateur personnel , un adulte et même un enfant peuvent se connecter sur Internet et découvrir des sites d'insultes ,d'appel aux meurtres et des menaces de toutes sortes .

Ces phénomènes étaient bien évidemment existant auparavant mais depuis l'expansion de ce média , les personnes exposent leurs hargnes, leurs bile, leur pulsions négatives sans éprouver le besoin de se cacher . « Il est difficile de comptabiliser avec exactitude le nombre de sites extrémistes . Fin 1997, nous en avons recensé 600 , essentiellement sur les Etats-Unis et l'Europe. L'année dernière, ils étaient plus de 2000. Beaucoup ne sont pas référencés car rédigés dans des langues que nous ne maîtrisons pas »¹¹³ .

D'autres changent d'adresse pour éviter les poursuites.¹¹⁴ La question lancinante d'Internet, est d'agir sur les dérives et les excès , tout en préservant la liberté d'expression.

Le droit peut-il s'appliquer de la même façon que sur les anciens supports et en cas de diffamation qui peut-être considéré comme responsable ?.

Dans un premier temps, les juges pour lutter contre ce fléau, considéraient Internet comme un moyen de communication assimilable à la presse et faisaient référence à la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et des infractions commises par voie de presse (diffamation, provocation à la haine raciale) .Mais , très vite deux problèmes majeurs se sont posés .D'une part, cette loi indique que le délai de prescription du délit doit être comptabilisé à partir de la première publication ou diffusion. Après ce délai , aucune poursuite ne pourra être engagée. Sur Internet , il est difficile de déterminer une première diffusion . Les sites peuvent changer d'adresse, se volatiliser.

D'autre part, il faut identifier sur Internet , la correspondance privée de la communication publique. La question de la séparation des domaines est inextricable sur Internet. Si un internaute diffuse des propos

¹¹² Les acteurs et les groupes extrémistes sont traités dans la deuxième partie (II les cybercommunautés)

¹¹³ Interview de Marc Knobel, chargé de recherche au Centre S.Wiensenthal et membre de la Licra, dans Web Magazine, Avril 2000. Le centre Simon Wiensenthal se consacre à la mémoire de l'Holocauste et à la vigilance contre toute forme d'atteinte aux droits de l'homme et au peuple juif . Le centre se trouve au Etats-Unis, à Los Angeles. Le centre peut compter sur la vigilance de ses 400 000 adhérents et des permanents au centre.

¹¹⁴ Les estimations sont en 2000 de au moins 4000 sites antisémites, négationnistes et racistes .

diffamatoires sur un forum de discussion d'un « newsgroup » ou s'il envoie un « mailing list », une liste de diffusion d'Email s'agit-il encore de correspondance privée ? Il faut adapter les principes de la loi au caractère technique d'Internet . Les jurisprudences se succèdent. La cour d'appel de Paris a rendu le 15 décembre 1999 une décision après une plainte de l'UEJF¹¹⁵ « la publication résulte de la volonté renouvelée de l'émetteur qui place le message sur un site, choisit de l'y maintenir ou de l'en retirer comme bon lui semble ; l'acte de publication devient ainsi continu . Ainsi, tant qu'un message est disponible sur un site et tant qu'il n'a pas été retiré, la prescription de trois mois ne commence pas à courir, puisque l'émetteur , qui maintient le message accessible , marque par sa volonté sans cesse renouvelée de commettre l'infraction. »¹¹⁶ La question de la responsabilité des hébergeurs a mobilisé les acteurs de l'Internet . Les tribunaux ont été saisis (affaires Altern org, Multimania, Yahoo)en 1999 /2000. La loi du 1^{er} Août 2000 n'identifie pas les niveaux de responsabilité mais permet de remonter aux acteurs de ces diffamations. En effet, depuis le 1 Août 2000 (article 49-3 de la loi), l'hébergeur d'un site Internet est tenu de préserver et de conserver les données permettant d'identifier l'auteur d'un site de diffamation .L'hébergeur doit collaborer avec la justice . Mais cette loi n'est valable que sur le territoire national , et souvent les sites se servent du flou juridique en la matière de certains pays pour se délocaliser. Entre décembre et février 2000, les appels aux meurtres se sont multipliés sur le net . L'absurde et l'horreur peuvent être associés sur Internet . En effet, un suicide conjoint a été planifié sur un forum via Internet .Un norvégien et une autrichienne se sont jetés du haut d'une falaise en Norvège, en février 2000, après avoir discuté et décidé de mettre fin a leurs jours ensemble. Une autre adolescente Norvégienne s'était aussi portée candidate et avait finalement renoncé. Les forums peuvent être des lieux clos avec de effets d'entraînement dangereux pour des personnalités fragiles .

Un site en hébreu a appelé au meurtre du premier ministre israélien Ehud Barak. Le site est signé par un jeune israélien qui dément et qui a porté plainte pour usage abusif de son nom . Une enquête pour incitation au meurtre est en cours. Qui est l'auteur du site ?

En Iran , une collecte de fond par le biais d'Internet en décembre 1999 devait être lancée pour appliquer la Fatwa contre Salman Rushdie¹¹⁷. Internet permet de lancer un appel au meurtre , de le financer et il est possible aussi de trouver les spécialistes pour exécuter la mise à mort . En février 2000, la police sud-coréenne a découvert un site « Kill2you » qui propose la location de tueurs . D'après la dépêche de l'AFP¹¹⁸, le site de tueur est relié au portail américain Tripod, une branche du moteur de recherche Lycos . Tripod n'est pas disposé à communiquer d'informations, voulant garantir la protection de ces clients . Ces tueurs professionnels sont censés être actif au Japon, en Corée et aux Etats-Unis . La phrase introductive du site est éloquent : « Venez vers nous si quelqu'un vous embête . Nous ferons tout ce que nos clients veulent . Si vous voulez nous sommes prêts à tuer ». Ce site peut se révéler une supercherie , une provocation comme étant tout aussi bien une vitrine d'une organisation .Mais le mélange des genres est une pratique insidieuse et usitée sur Internet .

Ainsi, en Octobre 2000, le président du Bundestag¹¹⁹, Wolfgang Thierse a dénoncé l'utilisation de jeux vidéo sur Internet qui stimulent la haine et la volonté de meurtre de personnes de couleur et de juif . En effet, le jeu « Ego-Shooter »qui est proposé sur un site néo-nazis ,simule des actions violentes et le meurtre de juif et de personnes de couleur.

¹¹⁵ Union des étudiants juifs de France

¹¹⁶ Alain Hazan, Quel délai de prescription pour la diffamation sur Internet, Le Monde Interactif, 9 février 2000, p4

¹¹⁷ Nous n'avons pas pu identifier le site de fatwa.

¹¹⁸ L'Agence France Press « la police sud-coréenne enquête sur un site tueur à louer ».

¹¹⁹ Chambre basse du parlement allemand.

III) Les enfants d'Internet : Les cybercommunautés

définition de la communauté

La communauté embrase aujourd'hui des réalités très disparates. Le dictionnaire est embarrassé pour la définir, et a du mal à cerner cette notion trop vaste, il donne surtout les exemples du sens de ce terme : « La communauté, nom féminin, est le caractère de ce qui est commun : la communauté des biens et des intérêts . Par extension, similitude, identité : communauté d'origine, d'idées, de sentiments, d'espérances ». La communauté peut être géographique, associative, corporatiste, professionnelle, économique, religieuse. En droit, la communauté est l'usage commun d'une chose indivisible. Le régime d'association conjugale , en vertu duquel certains biens des époux sont commun entre eux . La définition du groupe , de la communauté, de l'ethnie, est une interrogation fondamentale de l'anthropologie. Les différentes théories de cette discipline ne sont pas totalement d'accord sur la question. Il est pourtant possible d'énumérer l'ensemble des critères acceptés par tous : un groupe, une communauté se définit soit par sa langue , un espace , des coutumes, un nom, des valeurs d'une même descendance , la conscience et la revendication des acteurs sociaux d'appartenance à un même groupe. Il suffit d'un seul de ces critères pour créer une entité autonome . Tout individu a donc besoin de forger sa personnalité, de donner du sens à son activité. Mais il se construit et se distingue par un processus d'identité et d'appartenance à des communautés. Pour Manuel Castells, « (...) La construction sociale de l'identité se produit toujours dans un contexte marqué par un rapport de forces. »¹²⁰ Il distingue trois formes d'identité différentes ; « L'identité légitimante est introduite par les institutions dirigeantes de la société, afin d'étendre et de rationaliser leur domination sur les acteurs sociaux.(...)

L'identité résistante est produite par des acteurs qui se trouvent dans des positions ou des conditions dévalorisées et / ou stigmatisées par la logique dominante : pour résister et survivre, ils se barricadent , sur la base de principes étrangers ou contraires à ceux qui imprègnent les institutions de la société. (...)

L'identité projet apparaît lorsque les acteurs sociaux, sur la base du matériau culturel dont ils disposent , quel que soit, construisent une identité nouvelle qui redéfinit leur position dans la société et, par la même, se proposent de transformer l'ensemble de la structure sociale. »¹²¹

Comme nous avons pu le remarquer dans le chapitre sur l'environnement et les fonctions d'Internet (Chapitre I), la société en réseau transforme notre rapport à l'espace , au temps mais aussi nos relations sociales et communautaires . La logique du réseau est la segmentation en groupes , et sous –communautés dans un cyberspace sans limite et sans frontière .La société en réseau avec ces forces contradictoires permet de reprendre avec beaucoup d'acuité les pensées de Pascal sur le manque de vision de l'homme ballotté entre l'infiniment grand et l'infiniment petit¹²².Le repli sur soi en toute petite communauté est plus ou moins accentué suivant les régions du monde . Les Etats-Unis sont souvent cités pour la force et le poids des communautés . Le phénomène est beaucoup moins développé en Europe . En revanche, dans le cyberspace , les communautés virtuelles sont de plus en plus présentes et sont internationales .

b) L'avenir des communautés passe –il par la communication sur Internet ?

Tout d'abord ,Internet est utilisé comme porte-voix des actions et des propagandes , des discours ,et des réflexions de communautés existantes ou de groupuscules . Ces groupes ont bien évidemment des

¹²⁰ Manuel Castells, Le pouvoir de l'identité, l'ère de l'information, Fayard , 1999, pour la traduction française.

¹²¹ Manuel Castells, Le pouvoir de l'identité, l'ère de l'information, Op cit. , 1999, p 18

¹²² Pascal, Pensées, Garnier Frères, 1961, Pensée n°72, La disproportion de l'homme, p 87à 93

ambitions différentes et des identités de résistance ou de projet.¹²³ « De plus en plus souvent, des opposants de toute tendance utilisent les médias nouveaux, puissants, à fort contenu technologique, tels les réseaux de télécommunications interactifs mondiaux, comme caisse de résonance et stimulant pour leurs luttes »¹²⁴

Les minorités se servent d'Internet pour se faire connaître au delà de leur frontières naturelles de notoriété. Les sites sont conçus d'après les concepteurs comme des îlots de résistance face au rouleau compresseur de la société actuelle. Les projets identitaires peuvent être modifiés sur le réseau. Les quêtes de certaines communautés qui étaient au départ essentiellement politiques deviennent dans la pratique sur Internet, plus culturelles. Ainsi, Internet peut mettre en relation des personnes des diasporas disséminées aux quatre coins de la planète, et le réseau leur permet de communiquer dans une langue qui est en voie de disparition.

Ces contacts interactifs autour de la pratique populaire d'une langue et d'une culture à l'autre bout du monde ont été très utiles dans la réflexion de ces communautés sur leurs avenir.

Les langues anciennes, rares, dialectales, régionales, deviennent de plus en plus vivante. « En France, on assiste à une renaissance des langues régionales : corse, alsacien, breton, occitan, notamment. Le site ch'Landron consacré au picard compte plusieurs centaines d'abonnés et pas seulement en Picardie. Au menu : actualité des publications en picard, bibliographie du picard moderne, forum de discussion, mais aussi présentation vivante de la langue, sous forme de textes lus et de chansons enregistrées »¹²⁵. La communauté juive peut se perdre facilement dans la multiplicité des sites les concernant (site de communauté d'origine géographique différente, site d'étude et d'exégèse des textes religieux, site des associations et institutions communautaires, site des lieux de rassemblement de la diaspora, site sur la tradition éducative et alimentaire, guide des restaurants et centres commerciaux casher...). « Nous avons tous des goûts et des besoins différents, analyse Jack Alfon (créateur du site Harissa.com). C'est ce qui fait que la communauté juive sur le Net n'a de sens que dans la mesure où elle prend en considération les spécificités de chacune des cultures composant la mosaïque juive. Il est impensable de pouvoir s'adresser de la même façon à tous les juifs du net. »¹²⁶ Internet est une aubaine pour la défense et le particularisme des communautés culturelles. L'utilisation d'un vecteur technique n'est jamais neutre. Internet peut modifier les réactions internes des communautés et transformer la vision extérieure du groupe.

La cyberpropagande comme outil de pression transnational

*Les « Zapatistes »

Un des premiers exemples caractéristique de ce phénomène sur Internet est la stratégie médiatique déployée par la révolution Zapatiste de l'E.Z.L.N¹²⁷ et par son leader, le sous-commandant Marcos. En effet, les Zapatistes connaissent les ficelles d'une bonne couverture médiatique : jouer avec les symboles et être capable de procurer aux médias des images fortes et enfin mobiliser l'opinion internationale grâce à Internet. Au moment de la signature de l'accord commercial de libre échange le plus important des dernières décennies entre les Etats-Unis et la Mexique : l'Aléna, le 1 janvier 1994, et premier jour de la nouvelle année, des paysans et des « hommes en armes », d'origine indienne (maya), sortent de la forêt

¹²³ D'après les termes de Manuel Castells

¹²⁴ Manuel Castells, Le pouvoir de l'identité, l'ère de l'information, Ibid., 1999, p 12

¹²⁵ Ariane Singer, Le net délie les langues rares, du Yiddish au picard, le Web est une planche de salut., Libération, 13 juin 2000, p 22

¹²⁶ Ariane Singer, La toile de David, les sites de la communauté française mêlent tradition et alimentation, Libération, 3 septembre 2000, p 25

¹²⁷ E.Z.L.N : ejercito Zapatista de Liberacion Nacional

tropicale et partent à l'assaut des grandes villes du Chiapas .Cet événement caractéristique de la lutte du pot de terre contre le pot de fer, des indiens face à l'état mexicain, sera repris abondamment dans les médias , signe précurseur d'une lutte anti-mondialisation. Les zapatistes ne pouvant mener la guérilla armée avec succès , se sont lancés dans la lutte dans le cyberspace.

« La crise du Chiapas ne se résoudra pas dans le cyberspace cependant Internet peut être un puissant outil pour l'activisme et la diffusion de l'information. Voici résumé en une phrase les avantages et les limites du net pour les groupes armés . »¹²⁸

Le plus souvent , les mouvements de résistances et de guérillas n'animent pas eux même leur site, pour des raisons de sécurité évidente . Ils préfèrent que celui-ci soit développé par des sympathisants¹²⁹, des associations d'entraides . En revanche, ces mouvements alimentent en information et en propagande les sites Internet qui leur sont consacrés . Les Zapatistes sont bien organisés. Le portail « Zapata »¹³⁰ regroupe toute une panoplie de site de solidarité à la rébellion : tout d'abord, les sites des Zapatistes(EZLN,FZLN) , canal historique de la guérilla, puis les nombreux sites des comités de solidarité dans le monde, les sites d'organisations solidaires (ONG, Congrès national indigène), la presse internationale, une liste des forums de discussion sur ces questions, sites des événements ou colloques internationaux sur des thèmes proches des idées Zapatistes, enfin le portail propose une rubrique « sites en vrac » , recueil de sites personnels, ou d'organisations dévoués ou fascinés par les Zapatistes et leurs mouvements et un site d'information sur les Zapatistes dans le cyberspace.¹³¹Le portail est conçu comme un lieu d'échanges et de dialogue mondial . « (...), les Zapatistes ont créé une forme de démocratie en temps réel, au sein de laquelle ils peuvent exprimer avec force et conviction leurs idées politiques. Leur façon d'en appeler à l'humanité, en misant sur des mots qui vont droit au cœur et qui touchent ce que nous appelons l'intelligence émotive (humaniste), attire la sympathie de celles et de ceux qui comme eux, luttent ailleurs dans le monde pour la reconnaissance de leurs droits. »¹³²Internet est l'instrument idéal des groupes identitaires résistants¹³³ qui ne bénéficient pas d'une exposition médiatique suffisante.

« Internet est le CNN du pauvre » !¹³⁴. En effet, le réseau grâce à son coût très faible est à la portée de n'importe quelle organisation. Internet permet de distiller des informations très rapidement sur un territoire très vaste. Ce média n'est pas organisé à partir d'un système de régulation et de contrôle institutionnel et professionnel .Internet est donc un outil très pratique pour contourner les discours officiels et lancer des contre-offensives médiatiques . « La cyberpropagande a pour but de s'attirer les sympathies de l'opinion internationale pour que celle-ci fasse pression, ou bien quelle soutienne le groupe d'une manière ou une autre . »¹³⁵

¹²⁸ Grégory Destouche, Menaces sur Internet, des groupes subversifs et terroristes sur le net., Michalon,1999, p 25

¹²⁹Joshua Paulson sera une des pièces maîtresses de l'échiquier de la lutte des Zapatistes dans le cyberspace. En effet, Joshua Paulson s'élève pour la cause Zapatiste dès 1994 et décide de les aider. Il va grâce à son ordinateur et ses connaissances informatiques se joindre au mouvement en développant un serveur uniquement consacré au Zapatistes. Cet étudiant américain de 20 ans va propulser cette lutte à l'échelon mondial. Les résultats ne se feront pas attendre, par solidarité, des mouvements internationaux viendront rejoindre la guérilla des indiens du Chiapas.

¹³⁰ <http://www.zapata.com/portail/zapata.html>

¹³¹ cf. annexe ,p 85-100

¹³² <http://cybertechns.qc.ca/~zapatistes/extrait1.html> ; Ce site est un résumé d'un mémoire de maîtrise sur l'utilisation des technologies de l'information par les Zapatistes du Mexique, de Brigitte Martin, à la faculté des sciences sociales , département de science politique, Université de Laval,, Québec, 1998. Cette citation du mémoire peut être consulté dans l'introduction du mémoire p 3

¹³³ d'après la nomenclature de Manuel Castells

¹³⁴ expression de Grégory Destouche, Menaces sur Internet, des groupes subversifs et terroristes sur le net., Michalon,1999, p 97

¹³⁵ Grégory Destouche, Menaces sur Internet, op .cit. ,1999, p 52

Le cas des Zapatistes est spécifique . Ce mouvement peut compter sur un capital de bienveillance de nombreux groupes de pressions (anti-mondialisation, des défenseurs des peuples indigènes, des ONG, ...)

De plus , leur combat n'est pas entaché de meurtres d'innocents ou d'actions sanglantes . Les Zapatistes se présentent donc au grand jour, comme des minorités victimes du pouvoir central. Internet est une caisse de résonance des protestations et des accusations.²⁹ consulats mexicains au Etats-Unis ont reçu en 1997 par Internet des mails de doléances sur l'action du gouvernement mexicain envers les Zapatistes. La médiatisation de la lutte Zapatiste a été concomitante au développement d'internet . La résistance Zapatiste est donc intimement liée à ce média, ce qui n'est pas un cas si fréquent . Certains groupes armés ont dû s'adapter et même modifier sur Internet leur propagande . Mais , chaque groupe ne peut posséder la même « aura » auprès de l'opinion publique. Chacun doit trouver sa voie, et procéder de manière différente sur la toile pour émouvoir sans rebuter.

Les tigres de Libération de l'Eelam Tamoul (L.T.T.E : Liberation Tigers of Tamil Eelam)

Depuis l'indépendance de Sri-lanka en 1948, la minorité Tamoule qui avec les chrétiens et les hindous , constitue 12 % de la population de l'île , s'estime discriminée par les cinghalais . Il y a 17 ans , en 1983, le L.T.T.E s'est engagé dans une guérilla violente contre l'état . Cette confrontation meurtrière aurait coûté la vie à au moins soixante mille personnes. Comment donc le L.T.T.E communique sur Internet pour plaider sa cause ?

Une des constantes des groupes armés est d'avancer camouflés , tout en se faisant connaître et en marquant ses positions . Sur la toile vous ne trouverez pas de site officiel des Tigres Tamouls . « Il existe bien un site appelé Tamil Tigers, qui présente sur sa home page , (page personnelle) la photo du chef du L.T.T.E, Vilupillai Prabhakaran. Mais ce site est entretenu par un particulier qui avoue n'avoir rien à voir avec le L.T.T.E mais explique que son père a été assassiné par l'armée Sri Lankaise en 1997. C'est pourquoi il dit volontiers qu'il aime le L.T.T.E qui représente selon lui le seul espoir des Tamouls. »¹³⁶ L'information sur l'activité du L.T.T.E est relativement encadré et distillé sur le site du « Tamil Eelam »¹³⁷. Sur Internet , il est préférable de se présenter comme un particulier passionné plutôt que d'afficher la discours idéologique d'un parti . Sur certaines pages de ce site , il est possible de constater en encadré en titre « home page » . Une manière de dédouaner une information très stéréotypée et très militante par une touche soit disant personnelle .Mais cette notation est en contradiction avec la page suivante qui donne une information signée par « le secrétariat international du L.T.T.E à Londres, 221 Katherine Rd, London E6 1BU , United Kingdom . Tel 44 20 8503 4294 ». Mais la multiplication des communiqués sont attribuables au même groupe . Le site eelam . com est donc le porte-voix du LTTE, il se compose de quatre grandes parties : Les « news », « media », « analysis » et « freedom struggle ». Les pages « presse » relatent les combats entre le L.T.T.E et les soldats Sri Lankais sous forme de dépêches depuis trois ans . Les « nouvelles » font un point sur les dernières déclarations officielles des responsables du L.T.T.E et des diplomates étrangers qui agissent pour la paix sur cette île .Les papiers sont signés par la coordination internationale du L.T.T.E. La partie « lutte pour la liberté » est éloquent, l'escalade militaire des L.T.T.E est considéré comme consécutif à un génocide des populations Tamoules . Mais , les groupes armés du L.T.T.E sont conscient de leur image de marque ; d'une guérilla sanglante et terroriste .Le leader Velupillai Pirabakaran, est obligé de se justifier « nous ne sommes pas des marchands de guerre qui aimons la violence . Nous voulons une paix honorable , stable et permanente ». La toile n'est pas le lieu de l'unanimité et les sites hostiles aux actions du L.T.T.E sont aussi présents . Des sites se positionnent en confrontation direct en reprenant les communiqués du L.T.T.E : « Un communiqué du

¹³⁶ Grégory Destouche, Menaces sur Internet, ibid. ,1999, p 51. Nous n'avons pas retrouvé ce site .(http://members.tripod.com/~ltte/my_His.html) Les sites personnels disparaissent aussi vite qu'ils se créent .

¹³⁷ http://www.eelam.com/tamil_eelam.html

L.T.T.E. menace les socialistes Tamouls d'exécution »¹³⁸ Les institutions internationales (O.N.U) , les organismes non gouvernementaux (O.N.G) condamnent dans des déclarations ou ,et dans des rapports les homicides, tueries contre des civils orchestrés par le L.T.T.E¹³⁹ et les financements criminels de l'organisation.

La force d'Internet pour les mouvements de guérillas réside aussi dans les possibilités soit d'apparaître sous plusieurs angles, plus ou moins masqués., soit de se fondre dans des agrégats plus important . La thématique communautaire est très utile et manipulable . Ainsi, le principe du « portail » sur Internet permet de regrouper des sites sur une valeur commune.,. Le portail « Tamilnation.org »¹⁴⁰ paraît par son foisonnement et sa diversité rendre compte de la communauté Tamoule dans toutes ces expressions. La nation Tamoule existe déjà dans le cyberspace pour les responsables et utilisateurs de ce portail. Pour eux, Internet permet de diffuser leurs informations, leurs idéologies boudés par les médias Indiens et occidentaux.

Pourtant, le portail n'est pas exhaustif , il opère une sélection des sites Internet sur le sujet Tamoul.¹⁴¹Le portail ne sert pas à informer seulement, il a un but avouer ; de développer le potentiel des Tamouls dans le monde et un des thèmes est la lutte du L.T.T.E «pour l'indépendance et l'autodétermination ». Le site «armed struggle »¹⁴² est l'état jour après jour des faits de guerre des tigres Tamouls résumé par la coordination internationale du L.T.T.E. La photo jointe au site est vraisemblablement une réunion stratégique et militaire des tigres tamouls. Les hommes concentrés regardent avec attention une carte.¹⁴³ Les « News Groups »font réagir cette communauté disséminée depuis la guerre, et permettent des connexions entre eux . Le portail n'est pas réalisé pour attirer la sympathie de la communauté internationale (comme a su si bien le faire les Zapatistes) mais pour créer des liens de solidarité et d'informations dans la communauté Tamoule . « Les raisons pour lesquelles le Net paraît plus efficace que la propagande classique sont multiples . Le Net permet d 'assurer le suivi des actions en cours »¹⁴⁴ Comme nous pouvons le remarquer dans ces exemples , Internet permet la mise en relation d'une diaspora éclatée ou même la création d'un groupe international autour d'une cause . Internet est donc utile pour la mobilisation, le recrutement , le financement d'une lutte. Mais la lisibilité n'est pas parfaite, il est difficile d'établir dans ce dédale de site non identifié , les relations précises qui existent entre les groupes armés et les sites de solidarités et de soutiens.

Les communautés déjà existante ont donc appris à utiliser tous les atouts de la toile . Mais les grands utilisateur de cet l'outil « internet » ont créé leur propre univers et leur culture virtuelle qui va engendrer aussi un esprit communautaire et un regroupement grégaire.

c) Les communautés virtuelles (communautés commerciales , civiques, militantes thématiques sur un centre d'intérêt).

¹³⁸http://www.wsw.org/francais/News/1998/sept_98/4_sept_ltte.shtml

¹³⁹ Amnesty international est consterné par l'attaque des « Tigres de libération de l'Eelam tamoul contre les civils » cf le site http://www.amnesty.ch/AIF/INFO/Sri26_01.html. De même, Les Nations Unies dispose sur la toile d'un rapport du conseil économique et sociale, commission des droits de l'homme en 1998 sur les violations du droit à la vie commises par le L.T.T.E : <http://www.unhchr.ch/Huridocda/Huridocta.nsf> .

La dépêche internationale des Drogues n°38, décembre 1994 donne des explications sur les réseaux Tamouls de l'heroïne du Sri Lanka liés à l'organisation indépendantiste , sur le site <http://www.admin.ch/bap/medien/1996/f/06031.htm>.

¹⁴⁰ <http://www.tamilnation.org>

¹⁴¹ D'après Tamilnation.org , la communauté Tamoule dans le monde représentait 70 millions de personnes .

¹⁴² <http://www.tamilnation.org/armedstruggle/warfront/index.html>

¹⁴³ CF Annexe .p 118 .

¹⁴⁴ Grégory Destouche, Menaces sur Internet, ibid. ,1999, p 85

Les cybercommunautés sont issues d'un environnement technique et culturel lié à l'immersion des individus dans le virtuel et les nouvelles technologies : la cyberculture . « Par cyberculture on comprend l'ensemble d'attitudes (appropriation, détournement, activisme) nés à partir du mariage entre les technologies informatiques et les médias de communication. Cet ensemble d'attitudes est le produit d'un mouvement socioculturel pour apprivoiser et humaniser les nouvelles technologies . »¹⁴⁵ Dans un premier temps, les proto-communautés se limitaient à des annonces et des messages envoyer à un public . Le terme technique est le B.B.S (Bulletin Board Systems). Puis, les gens ont éprouvé la nécessité de se retrouver et partager des intérêts communs par le biais des forums de discussions . L'immensité et l'abîme du réseau ont favorisé le rassemblement, la construction de plus petit ensemble d'intérêt dans l'infiniment grand. Une communauté n'est pas le résultat d'une décision à priori, d'une personne ou d'un groupe, la cybercommunauté émerge à partir d'un besoin, d'une situation . L'avènement de ce nouveau média correspond pour certain à l'émergence d'un nouveau monde avec de nouvelle règle , une nouvelle forme d'appartenance . Dans ce cyberespace , le contre-modèle et l'alternatif sont à l'honneur. Le regroupement ne doit pas être imposé , réglementé et prendre une forme traditionnel . « Les communautés virtuelles sont le résultat de cette union entre la culture postmoderne (éphémère, esthétique, tribale) et la technique (le rationnel). Cette sociabilité nouvelle développe un système culturel communautaire, activiste et anarchiste dans lequel la liberté est l'ultime valeur ».¹⁴⁶ La communauté doit quant même être organisé sans dirigisme et hiérarchie .La première démarche est de ne pas intervenir directement dans mais sur le groupe. Des réflexions sont menés collectivement dans un forum sur l'éthique d'une profession ou sur les concepts d'une thématique d'une cybercommunauté afin de la faire réagir, de l'interpeller , sans faire d'entrisme , cette attitude est initiée par des groupes qui se nomment sur le réseau parfois les « ethics working group » . L'autre solution est de créer un système interne, peu rigide et pourtant construit . Ce qui nécessite la présence de médiateurs très vigilants et d'un secrétaire général qui rend compte et mémorise les activités de la communauté. Le modérateur doit donner une direction aux débats. Mais au delà de l'organisation, la communauté est en devenir , si elle sait dynamiser et développer une ambiance constructive.

Dans le cyberespace ,l'appartenance à une communauté n'est pas exclusive , le sujet peut se dédoubler voir se démultiplier afin d'être présent et actif dans plusieurs cybercommunautés. Encore faut-il connaître les us et coutumes et le langage spécifique qui permet d'identifier le « cyberbadaud », du passionné au militant ? . « Dans le cyberspace le sujet se libère des contraintes de l'identité, il se métamorphose provisoirement et durablement en ce qui le veut sans craindre le démenti du réel, il s'évanouit corporellement pour se transformer selon une multitude possible de masques, devenir pure information dont il contrôle avec soin le contenu et des destinataires .»¹⁴⁷

La communauté prend forme dans une territorialité symbolique, sur des projets ponctuels et très disparates (jeu, créatif-esthétique, partage d'une passion,...). Cette volatilité des cybercommunautés pourrait inciter le commerce électronique à prospecter vers d'autres horizons . Tout au contraire , le modèle des communautés virtuelles à vocation commerciale s'affirme aujourd'hui comme une des meilleures armes pour attirer et fidéliser les consommateurs. Ainsi, les forums de discussions thématiques sont agrémentés de services sur la même thématique et des publicités. Une communauté peut rassembler aujourd'hui plusieurs formules : avec des forums, des sites personnels sur le même thème, des sites d'informations et d'actualités de la communauté, des services en tous genres, un portail. Les personnes qui administrent la cybercommunauté doivent veiller à la légitimité des messages afin de rester crédible et de conserver la

¹⁴⁵ <http://www.er.uqam.ca/nobel/m276404/memoire/lemos1994.html> , ce site est un résumé de l'article : « Les communautés virtuelles », d'André Lesmos . Le site a été réalisé par Jean François Marcotte en 1997.

¹⁴⁶ <http://www.er.uqam.ca/nobel/m276404/memoire/lemos1994.html> , op cit, p3

¹⁴⁷ David Le Breton, L'adieu au corps, Métaillé, 1999,p 143.Cette réflexion est encore plus probante pour les groupes virtuels qui n'existent que dans le cyberespace .

confiance des internautes.¹⁴⁸ Des sites proposent des gammes de produits pour les cybercommunautés : une animation du groupe à l'année, une définition précise du positionnement de la communauté pour devenir leader sur le marché.¹⁴⁹ Le marketing publicitaire incite les créateurs de sites à développer le modèle communautaire pour des communautés d'acheteurs et d'investisseurs.¹⁵⁰ Le « e-busines » s'est emparé de la notion de communauté. Quand vous consultez un site de communauté en France, des sous groupes sont mentionnés par catégories et en fonction du nombre de sites (dont par exemple : politique ; religion, écologie, charme, groupe et communautés, rencontres,...).¹⁵¹

Le modèle communautaire évolue donc sur Internet notamment sous la pression économique. Une communauté virtuelle est conçue aujourd'hui à partir de trois piliers fondamentaux : les échanges qui se caractérisent par les forums et les « chats », le contenu et l'actualité dans le domaine de prédilection, et la fidélisation qui se traduit par une animation, des services pour les cybercommunautés. « Tous les sites communautaires fonctionnent comme des mondes parallèles avec des lieux de rencontres, des journaux internes, des coins annonces et des espaces débats. On y vient pour discuter avec des inconnus. On s'y fixe des rendez vous (galants parfois). On se calfeutre dans l'appartement virtuel que l'on s'est aménagé sur Internet, quand on ressent le besoin de discuter en privé. On milite pour les grandes causes (environnement, défense des animaux, paix, droits de l'homme...) sans se préoccuper d'un comportement social, sans se glisser dans le moule des convenances ou de la séduction pour amuser les foules. Ici le message essentiel passe de l'émetteur au récepteur, dépouillé de toute fioriture. »¹⁵² Il ne faut pas négliger que même si Internet permet de gommer l'apparence physique et le caractère, l'internaute s'attribue un rôle dans les forums qui peut travestir sa pensée ou se faire passer pour un autre. L'internaute joue à devenir un leader, il doit se démarquer, attirer, choquer ou il veut au contraire rester un « turker », un dissimulateur qui cache son identité.

• Le monde parallèle dans les cybercommunautés

« Les communautés virtuelles dessinent un univers abstrait souvent bien plus intime que la famille ou le voisinage. Les cyber-amis sont parfois plus familiers que les plus proches car on ne les rencontre jamais et le mystère plane positivement sur eux. »¹⁵³ Pour transiter dans un autre monde, il suffit d'acquérir quelques techniques et posséder un esprit ludique : du pseudonyme, de l'avatar, des smileys...

*Les avatars

L'avatar est la transformation et la métamorphose de quelqu'un, c'est une forme illusoire. D'origine indienne le mot « avatara » désigne le processus de l'incarnation, utilisé par les dieux dont Visnu. Dans les communautés virtuelles, l'avatar est la représentation physique. L'avatar est un moyen pour redéfinir

¹⁴⁸ Les communautés virtuelles : Pourquoi tout le monde s'y met ! est un article de Philippe Monteiro da Rocha, janvier 1999, sur le site : <http://eurobytes.com/communautes/1999communitat3.html>

¹⁴⁹ C.F <http://www.communautes-virtuelles.com> site des « Network Communities, des communautés virtuelles pour le commerce électronique.

¹⁵⁰ le site <http://www.boursorama.com> est dans sa page d'accueil décrit comme la première communauté d'investisseurs en Europe avec plus de 500 000 membres. Le site <http://www.akabi.fr> se déclare être la communauté virtuelle pour acheter mieux.

¹⁵¹ En novembre 2000 sur le site de multimanía <http://www.multimanía.fr>, les sites de charmes étaient les plus nombreux : 1088. Ces sites devaient rassembler les sites amateurs et professionnels. Le site <http://club.voilà.fr> en mars 2000 accueillait aussi bien des sites de scoutisme, de nudisme, de Franc-maçonnerie, des causes humanitaires et de sexualité...

¹⁵² Sandra Muller, *Web magazine*, avril 2000, p 32

¹⁵³ David Le Breton, *L'adieu au corps*, op.cit, 1999, p 146.

sa propre identité . Dans les communautés de jeux, il est indispensable de créer un avatar. Vous pouvez après cette renaissance corporelle virtuelle, changer de vie et vous déplacer dans un univers virtuel ou dans un lieu familier reconstitué virtuellement et faire des rencontres. L'avatar serait une étape initiatique de la communauté virtuelle. Pendant l'initiation, les novices apprennent les règles de vie et de bonne conduite et le langage interne et symbolique de la cybercollectivité. Les règles sont discutées et peuvent et doivent être évolutives. Néanmoins, nombreux sont ceux qui se font exclure des cybercommunautés après des sanctions . Il est nécessaire de bien connaître les us et coutumes des communautés pour évaluer la marge d'évolution des règles et les dangers d'une transgression. La reconnaissance des siens passent par l'utilisation très précise d'un langage qui peut être universel.

* Les smileys (☺), (☹)

Le smiley est un visage représenté par des caractères d'imprimerie et censé représenter une émotion (appelés aussi emotions). Les smileys sont une combinaison de caractères du clavier de l'ordinateur qui lorsque l'on penche la tête à gauche, représentent les expressions faciales : ;-) clin d'œil, :-o surpris,...¹⁵⁴. Ce langage qui se structure à partir de l'utilisation des signes du clavier permet d'exprimer un des codes transnational présent dans le cyberspace. « Directement issu du courant musical de la house –music et de l'acid –music, le smiley relève une identité visuelle connue partout : tout le monde se souvient de cette tête ronde, jaune, ponctuée de deux yeux noirs et d'un large sourire. »¹⁵⁵ Les smileys sont la métaphore des signes de reconnaissances qui permettent d'identifier l'internaute, l'état de sa connaissance de la cyberculture . Avant de s'échanger des informations plus conséquentes dans les forums, les internautes se testent " les forums peuvent se révéler des lieux privilégiés pour la manipulation(...) Internet est un terrain de choix pour les professionnels de l'intoxication donc pour les sectes qui permettent à leurs membres de discuter entre eux. "¹⁵⁶

Si Internet donne les moyens à l'individu de modifier son corps, son nom, une partie de son langage, et finalement son identité complète, il est alors possible d'imaginer les manipulations les travestissements des informations et des idées par et pour un groupe sur des forums tout naturellement mais aussi sur des sites.

L'arrivée de l'extrême droite(le « parti de la liberté F.P .Ö ») au gouvernement Autrichien a créé de vives réactions des gouvernements européens et des opinions publiques. Les hacktivistes, pirates militants, ont tenté de réagir en créant un site dont l'adresse est presque similaire au site du parti d'extrême droite afin de tourner en dérision le site et le programme de ce parti¹⁵⁷. Les modifications sont provocatrices : à la place du programme de Jörg Haider envers les femmes, le visiteur peut contempler les corps dénudés de jeunes filles et sur ce faux site les liens permettent à l'internaute de se connecter directement sur des sites ouvertement racistes. Les pirates militants accentuent par leur simulacre de site l'indignation et le ridicule suscité par ce parti. Mais l'internaute s'aperçoit rapidement de la supercherie qui est facilement repérable, ce qui n'est pas toujours le cas .

d) Canulars, rumeurs ou et manipulations : l'information se propage toujours très vite sur Internet .

¹⁵⁴ De nombreux sites donnent des exemples de smileys en français et en anglais avec des listes plus ou moins importantes dont <http://www.cybertheque.fr/perso/jfc/smileys.htm>, <http://www.chez.com/lee/smiley.htm>, <http://perso.easynet.fr/~laurentg/smileys.htm>

¹⁵⁵ <http://www.chez.com/lee/smiley.htm>

¹⁵⁶ Michel Bera & Eric Mechoulan, La machine Internet, 1999, Ibid, p 102-103

¹⁵⁷ L'adresse officielle du site est <http://www.fpoe.or.at> et l'adress piratée était www.fpo.at

Les rumeurs ne sont certes pas un phénomène nouveau, mais par le biais d'Internet les instigateurs de rumeurs peuvent tester rapidement la vitesse de propagation, le champ d'action au niveau mondial pour certaines d'entre elles et par conséquent valider l'efficacité et l'adéquation à l'air du temps.

Précédemment, la rumeur circulait de bouche à oreille, elle était donc plus ou moins localisée et l'effet démultiplicateur, l'ampleur d'une rumeur se mesurait après une certaine période. Cette rumeur qui était souvent basé sur la peur, la panique, incitait les personnes à de vives réactions et enclenchait une médiatisation, qui donnait une vocation nationale à cette « affaire ».¹⁵⁸ Le processus d'élaboration de la rumeur doit pour paraître plausible partir de la base de la population, se propager par un réseau d'amis, de voisinage de confiance, de ceux qui ne sont pas forcément très informés pour atteindre progressivement le haut de la pyramide du pouvoir et des médias. Au départ, les populations doivent se sentir concernées par l'information qui circule à travers la rumeur. A la longue, les personnes ne font plus attention à la rumeur en elle même mais à l'événement qu'elle suscite.

Le « e-canular »

Sur Internet, la rumeur peut se développer directement et uniquement sur ce média. Auparavant, la rumeur devait parcourir les méandres les modifications, et les amplifications du discours oral « du bouche à oreille », avant espérer une médiatisation dans la presse et les médias. Internet incarne le média non contrôlé et accessible à tout le monde et donc propice à une discussion entre individu sans intermédiaire et à une information qui n'est pas dominée par des élites. Internet est l'instrument idéal de la propagation des légendes urbaines, la rumeur se diffuse par un texte par l'intermédiaire des « mails » et des forums. Si votre mail contient une information alarmante, « L'apparition d'un nouveau virus par exemple avec la mention faire circuler le plus largement possible, ... » ou un message d'enrichissement possible, si vous faites suivre ce message à plus de 20 personnes vous pouvez gagner un nouveau gadget de consommation DVD, téléphone portable hi-tech.

Il est préférable alors de vérifier la source ou l'information. Les variétés de canulars sont multiples.

Un des sites d'information sur les canulars « hoaxbuster.com »¹⁵⁹ a mis au point une classification :

1) Les faux-virus, 2) Les chaînes de solidarité, 3) Le Gain, 4) Bonne fortune/Mauvaise fortune, 5) Désinformation, 6) Pétitions, 7) Humour.¹⁶⁰ Dans le cadre de notre réflexion, nous nous intéresserons exclusivement à la catégorie désinformation. Cette désinformation peut toucher bien sûr des particuliers, mais s'attaque le plus souvent à de grandes sociétés puissantes, des multinationales très connues du public, et à des institutions nationales et internationales. La plupart du temps, l'opinion publique a déjà été sensibilisée aux actions de cette société. Pour l'instigateur de la rumeur il devient relativement facile d'effrayer et de faire réagir les internautes sur une question sensible d'ordre général mais qui doit être teinté d'émotion. La rumeur peut avoir alors des conséquences catastrophiques et dévastatrices financièrement et aussi pour l'image de marque générale de la société.

Dès qu'une société se trouve exposé par des actions stratégiques ou dans sa communication (entrée en bourse, vague de contestation, ...), la rumeur peut lui porter un coup fatal.

¹⁵⁸ Une des rumeurs les plus fameuse en France est « la rumeur d'Orléans » en 1969, l'histoire des jeunes filles soit disant kidnappés dans des magasins de cette ville. Cette rumeur a été analysée par le sociologue Edgar Morin.

¹⁵⁹ <http://www.hoaxbuster.com/hinfos/types.html>

¹⁶⁰ C.F explication de chaque catégorie sur le site Hoaxbuster.com et dans l'annexe p 121-124

L'affaire Total et ses implications

* Rappel des faits

Le 12 décembre 1999, un pétrolier « l'Erika » s'échoue et se brise au large des côtes bretonnes .Le naufrage de ce bateau et la vision d'une nouvelle marée noire va déclencher les passions et les réactions, tout d'abord des bretons , des citoyens nationaux inquiets, des écologistes européens , des associations transnationales anti-mondialisation . Dans un premier temps, les différents responsables (équipage, sociétés d'affrètement, propriétaire du bateau ,...) se renvoient la balle . L'opinion publique réagit très vivement à ce manque de responsabilité face à cette catastrophe et à une communication déficiente . « L'attentisme de Total est d'autant plus grave qu'une marque ne se remet pas aussi facilement d'une marée noire . En avril 1997 , Exxon consacrait encore 2 millions de \$ en pub rien que pour tenter de redorer son blason, près de dix ans après le drame de l'Exxon Valdez. Le pétrolier américain (Esso en France) avait pourtant pris des dispositions spectaculaires, comme la création du fonds Save the Tiger, doté d'un budget de 5M\$, ou l'indemnisation du gouvernement américain et de l'Etat d'Alaska à hauteur de 1M\$. »¹⁶¹ Finalement, après des tergiversations et trois semaines après le naufrage , Total Fina communique et endosse une part de la responsabilité et s'engage à réparer une partie des dégâts . 10 000 tonnes de mazout serait déversés sur les plages bretonnes .Les pouvoirs publics font aussi preuve de beaucoup d'hésitations dans le règlement de ce fléau . Dans cette crise , Internet va devenir un média privilégié, l'opinion publique est suspicieuse et cherche à se renseigner directement sans intermédiaire institutionnel et privé . Des bénévoles solidaires décident spontanément de se rendre sur le lieu de la marée noire pendant leurs congés et de ramasser et retirer le mazout des côtes.

Un deuxième coup de théâtre intervient : le mazout de l'Erika retiré des plages par les bénévoles serait cancérigène. Un laboratoire « Analytica » le dévoile sur Internet¹⁶² alors que là encore les institutionnels et la société Total n'ont pas prévenu les bénévoles . Une nouvelle polémique est relancée autour de l'Erika . La recherche de vérité ou d'informations sur l'Erika devient une obsession des citoyens qui se méfient des campagnes officielles . Internet va servir comme base de lancement des campagnes de boycott contre Total et des contre-analyses des discours officiels .

* Total-Fina embarrassée par une désinformation en ligne

Les sites anti-Total fleurissent sur Internet . Chaque site apporte sa touche : militante, humoristique, dramatique, et sarcastique. Mais les mots et les images détournés ou non sont de plus en plus agressifs : « Totalitaire. Total ne s'appelle pas Total par hasard. Ce simple mot, à l'évidence confondante, dit tout. Tout sur Total, c'est l'entreprise qui impose sa loi au monde , celle qui affirme son monopole sur une activité, celle qu'on ne peut plus éviter . Total est une entreprise d'aujourd'hui. »¹⁶³ Les communiqués de la direction de la communication n'arrivent pas à enrayer cette spirale critique : « Dès l'annonce du naufrage d'Erika, TotalFina a mis à la disposition des préfetures concernées son expertise et ses ressources en matériels et en produits, avec une volonté de solidarité, d'efficacité , de discrétion et de respect des personnes et des institutions , a rappelé Thierry Desmarest , président du groupe , le 5 janvier 2000. (...) »¹⁶⁴.

¹⁶¹ Laurence Armangau et philippe Lefèvre, Total s'en est-il trop remis au hasard ?, CB News , n°597 du 10 au 16 janvier 2000, p 9 ;

¹⁶² site Analytika : <http://www.labo-analytika.com>

¹⁶³ Article de Sylvain Marcelli sur le site : <http://www.insite.fr/interdit/total.htm> . Greenpeace a détourné une publicité Total pour un nouveau slogan : Total ement irresponsable

Fina lement coupable

¹⁶⁴ Quels sont les engagements de TotalFina ? une des questions consultables sur le site officiel de TotalFina <http://www.total.com/fr/erika/q3.html> . Vous pouvez aussi lire :Quels sont les dispositifs mis en œuvre en cas de pollution pétrolière ?350 personnes sont mises à la disposition des régions concernées pour nettoyer les sites

Sur Internet circulent des pétitions de boycottage de la marque et de toutes ses activités. Dans ce climat délétère de forte pression médiatique du groupe Total, un mail est envoyé en « mailinglist » le 3 janvier 2000. Ce mail est censé être une correspondance intranet entre différents responsables du groupe Total qui tentent de réagir face aux pétitions de boycott sur Internet et proposent des contre-attaques juridiques, policières et pourquoi pas de créer des fausses pétitions pour tromper tout son monde. « Cet échange fait la joie du public, s'étale comme une petite marée noire électronique, d'ordinateur en ordinateur, et termine sa course dans la presse. »¹⁶⁵. Ce mail que j'ai reçu le 10 janvier commence par la mention typique des canulars : « A faire circuler sans limitation. » et un petit mot d'introduction guidant l'internaute dans son rejet des méthodes de cette société : « Instructif ! Cet échange d'emails entre plusieurs hauts cadres de Totalfina montre comment la multinationale pétrolière responsable de la marée noire tente d'étouffer l'expression citoyenne. »¹⁶⁶ et le message se termine par une redondance : « Vous avez le grand pouvoir de la boule de neige ! A vous de jouer. Copiez ce message, améliorez-le, traduisez-le dans toutes les langues et transmettez-le à toutes vos connaissances. Et surtout Boycottez Total un an ! ». L'auteur du canular utilise des mots qui peuvent prêter à confusion et indiquer un deuxième sens à ce courrier : jouer et améliorer. S'agit-il alors bien d'un montage ? L'auteur explique qu'il n'est pas un surdoué de l'ordinateur, il s'est simplement installé dans un cybercafé, le 3 janvier 2000 pour composer son message, il s'est connecté sur Yahoo.com, ouvert un compte courrier avec un nom « bidon » et envoyé ce texte à une centaine d'adresse. D'après ces propos : « En une semaine, un quart des boîtes aux lettres électroniques françaises avaient reçu mon faux échange ... »¹⁶⁷. Comment expliquer une telle propagation ? Une sensibilisation de l'opinion publique, une méfiance de la communication institutionnelle et une recherche d'informations par d'autres voies, associatives, militantes et pourquoi pas même dans le milieu « underground ». L'auteur indique par conséquent qu'il n'a pas envoyé le message à des journalistes de renom ou spécialisés : « Parmi les premiers destinataires, il y avait très peu de journalistes. Un type des Inrockuptibles, des petites maisons de disque, des branchés techno, des anonymes ... C'est ce qui est drôle : ne l'envoyer qu'à des journalistes aurait été trop facile et ne démontrait rien. »¹⁶⁸ La médiatisation se fait entre autre par le biais de l'association Attac France¹⁶⁹ qui, par la reprise sur son site de ce « mail », donne une caution à ce montage et les médias nationaux s'engouffrent dans la brèche et reprennent cette information. Pourtant dès le départ, des magazines d'Internet avaient démontré la manipulation et la désinformation. Les milieux spécialisés militants de la toile ont mis un peu de temps à mettre en doute cet échange de « mails ». Il était possible de lire des mises en garde dans les forums : « J'ai beaucoup de mal à croire en l'authenticité de cet échange de « mels » entre cadres sup de Totalfina, un peu trop gros, un peu trop évident, un peu trop worldcompany, un peu trop bien fait, un peu trop mal fait, et puis d'ailleurs qui l'a intercepté ? et Comment ? Ca sent trop hélas, le bidonnage/bidouillage bien intentionné... (je veux dire de la part d'un militant anti-Totalfina) ». Cette histoire a été rapidement désamorcée globalement et pas uniquement par le groupe Totalfina. Un communiqué du 12 janvier du groupe pétrolier est bref : « Un e-mail falsifié circule actuellement sur le net

endommagés. Une fondation va être créée avec un budget de 50 millions de francs pour restaurer les côtes, l'habitat marin ...

¹⁶⁵ Frédéric Hill-Martin, « j'ai manipulé Total, les dernières techniques d'intox sur le net, révélées par l'auteur du canular anti-Total. », in FHM, Mars 2000, p47

¹⁶⁶ C.F en annexe, p 130-133, le texte complet de ce faux mail entre les responsables de Total.

¹⁶⁷ Frédéric Hill-Martin, Op cit., in FHM, Mars 2000, p47

¹⁶⁸ Frédéric Hill-Martin, Ibid., in FHM, Mars 2000, p48

¹⁶⁹ <http://www.attac.org/fra/asso/doc/structures.htm>, Pour les communications du mouvement international si vous êtes membres : transattac@attac.org. ATTAC : association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens est une association fondée en France le 3 juin 1998 par des citoyens, des associations (AC, Agir ici, alternatives économiques, amis de la terre, Artisans du monde ...), des syndicats (Confédération paysanne, Confédération nationale des familles laïques, fédérations-Banques CFDT, Fédérations des finances CGT, ...) et des journaux (Le monde diplomatique, ...). Depuis, le mouvement est international.

qui rapporte un présumé échange d'e mails entre les membres de la direction générale de Totalfina sur la communication d'Internet.(...)

Nous précisons qu'il s'agit d'un faux dont l'origine ne peut en aucune façon être attribuée à Totalfina . »¹⁷⁰ Cet exemple dévoile d'une part, la vulnérabilité d'une entreprise face à une net-rumeur . Dans un monde économique très concurrentiel, les rumeurs peuvent être des armes utiles pour affaiblir une société et sa notoriété qui est difficile et longue à acquérir et peut être un peu facile et rapide à remettre en cause . De nombreuses sociétés doivent faire face à ce nouveau phénomène mais sont elles vraiment préparées ? D'autre part, le réseau est adapté aux militants qui souhaitent se servir d'un outil approprié de communication pour une mobilisation planétaire notamment dans les combats pour l'environnement et contre la mondialisation. Les electrohippies¹⁷¹ ont organisé en décembre 1999 pendant le sommet de Seattle, un sit-in virtuel, bloquant par saturation les sites Internet de l'Organisation mondial du commerce. Le réseau devient un bon moyen de protestation et de pression populaire. Les militants de l'environnement , les écologistes sont des fervents utilisateur du réseau : « Le naufrage (de l'Erika), ça a été la première expérience du genre . Les citoyens internautes se sont coordonnés, ont obtenu des informations et ont agi en ligne, analyse le sociomètre (statisticien en sociologie) Jean Pierre Pages , ils sont intervenus dans le débat public en amont des procédures officielles. Pour lui c'est carrément une nouvelle forme de démocratie qui s'est mise en marche . »¹⁷². La démarche peut devenir très virtuelle et symbolique. L'association Luccas appelle les internautes à manifester sur la toile le 31 janvier 2001, mais avec des avatars¹⁷³ , dans une ville en image de synthèse contre les services Internet de Noos sur le câble .

e) La fiabilité de l'information sur Internet

D'après une étude de juin 2000 Ipsos / le Figaro : 91 % des internautes estiment qu'Internet a déjà modifié leur façon de s'informer . Mais quelle est la réaction de la profession de journaliste dont c'est le métier de s'informer face à Internet ? En France 42 % des journalistes se connectent au moins une fois par jour.¹⁷⁴ Aux Etats- Unis où l'utilisation d'Internet est beaucoup plus importante , les sondages sont encore plus révélateurs :

« C'est ce que démontre la sixième étude Middelberg / Ross sur l'appropriation de l'Internet par les médias . Plus de 90 % des répondants à l'étude de cette année ont dit utiliser le net comme outil de recherche pour leurs articles comparativement à 74 % l'an dernier . De plus, la moitié des reporters ayant répondu au sondage ont dit se servir d'Internet pour trouver des sujets ou encore étoffer une présentation ou vendre un sujet à la rédaction. »¹⁷⁵ La profession de journaliste est donc une grande utilisatrice du réseau , 75 % des journalistes américains se connectent tous les jours . Mais le résultat le plus troublant de cette étude est la possible réutilisation de rumeurs glanées sur le Net sans obligatoirement vérifier l'information par une autre source : « Six journalistes sur dix affirment qu'ils publieraient un texte sur une rumeur trouvée en ligne s'ils parvenaient à avoir une confirmation indépendante tandis que 12 % ont répondu qu'ils ne feraient pas connaître cette rumeur à leur lecteurs , même si elle était confirmée. Il est peut être troublant de constater que 17 % de ces répondants ont dit qu'ils relaieraient une rumeur trouvée sur le Net même sans confirmation d'une source indépendante . »¹⁷⁶. Cette problématique de vérification

¹⁷⁰ <http://www.total.com/fr/erika/dxmail.html>

¹⁷¹ <http://www.gn.apc.org/pmhp/hippies/eh-list.htm> : The electronic Activism & Electronic Civil Disobedience website

¹⁷² Laurent Noualhat , des écolos dans le réseau , Pour la plupart des militants, le Net s'adapte très bien à leur combat., *Libération*, 26 octobre 2000, p 28

¹⁷³ Pour choisir son déguisement , l'association propose aux internautes des avatars sur le site archinet.fr

¹⁷⁴ étude de l'agence Communicor avec l'Ecole Supérieur de journalisme de Lille de juin 2000.

¹⁷⁵ Dominique Fugère , Les journalistes américains utilisent Internet , mais se font utiliser par le Net , 15 mars 2000, sur le site <http://www.mmedium.com/cgi-bin/nouvelles.cgi?Id=3352>

¹⁷⁶ Dominique Fugère , Les journalistes américains utilisent Internet , mais se font utiliser par le Net, op cit.

des sources d'information sur Internet soulève des débats au sein de la profession des journalistes .Le centre de formation et de perfectionnement des journalistes (CFPJ) a organisé en Octobre 2000 ¹⁷⁷ une rencontre sur ce thème qui s'intitulait : « Demain sur Internet : journalisme ou barbarie ? ». Ce nouveau moyen de communication permet une collecte plus rapide et plus diversifiée des d'informations .Mais comme nous avons pu le remarquer avec notamment l'exemple de la rumeur sur TotalFina , Internet est un vecteur de manipulation, de désinformation et d'augmentation des rumeurs . Le journaliste doit redoubler de vigilance face à cette diminution de la fiabilité de l'information. Internet en tant qu'outil de communication n'est pas en cause, c'est bien évidemment là l'utilisation abusive des journalistes dont il s'agit.

Les groupes virtuels qui n'existent que dans le cyberspace ?

Internet peut abriter des sites documentés et prolixes sur une situation conflictuelle dans un pays où existe une chape de plomb sur l'information . A l'extérieur de ce pays , plus personne ne sait qui fait quoi . Comment relater alors les massacres, faut il les attribuer à une composante de la société , une rébellion ? Plus la crise progresse , plus les journalistes sont démunis. Quant par hasard ils ont la chance de se rendre sur place , ils sont très encadrés et n'ont donc qu'une vue parcellaire et tronquée du problème qui ne leur permet pas une analyse de la situation. Il est pourtant nécessaire de relater les événements pour qu'ils ne soient pas oubliés.La recherche désespérée de la moindre miette de renseignement sur le conflit est une aubaine pour les professionnels . Peut on parler aujourd'hui de l'appel des sirènes du réseau ?

Le réseau sous couvert de l'anonymat faciliterait les aveux , les informations qui ne peuvent être censurées . Sur Internet apparaît des groupes apparemment structurés , avec des discours politiques , avec par moment des informations précises sur la situation de leur pays mais qui n'ont pas de présence ou d'action locale, l'identification n'est que virtuelle .

* Le MAOL (Mouvement Algérien des officiers libres)]

Le nom même du mouvement laisse planer un premier doute : « le mouvement des officiers libres algériens » ,Ces officiers sont- ils nombreux ou minoritaires¹⁷⁸ ? Que représentent -ils au sein de l'armée , une force souterraine ? Luttent- ils en interne ou seulement en communiquant à l'extérieur ? Leur site présente le blason militaire avec leurs codes : Légalité, Honneur, Justice . Les textes sont signés par un homme mystérieux ; le colonel B.Ali . Tous les communiqués se terminent par « Gloire à nos martyrs et Dieu sauve l'Algérie. Pour le mouvement Algérien des officiers libres . Le colonel : Baali ALI .¹⁷⁹Ce site et les informations et les attaques qui sont distillées font couler beaucoup d'encre en Algérie et circulent sous le manteau .Pour le pouvoir en place, le site n'est que le montage de lettres anonymes montées par des « corbeaux » .

« Ces écrits rajoutent toutefois à la relation délétère entre le pouvoir et les citoyens algériens. Le dossier « affaire des généraux » étale les luttes de clans et fournit des informations sommaires , difficilement vérifiables, sur des fortunes présumées des principaux membres de la hiérarchie de l'armée dont les parrains de la candidature d' Abdelaziz Bouteflika à l'élection présidentielle d' avril 1999. Avec souvent des informations tronquées ou approximatives (noms incomplets, fausses dates), le site conforte l'opinion dans l'idée communément admise que les dirigeants civils et militaires, n'ont que rarement

¹⁷⁷ Le vendredi 20 octobre 2000

¹⁷⁸ D'après leur porte parole B.Ali , le MOAL serait composé de 600 militaires de l'armée algérienne .

¹⁷⁹ Les textes du MOAL sont tirés du site anp.org et de <http://www.eldjeich.org/communiqu/communiqu.html>

respecté la frontière entre le bien public et le bien privé. »¹⁸⁰ Dans ce discours qui brasse des idées reçues , il y a de temps en temps des informations précises et sérieuses ¹⁸¹. La confusion de genre de ce site ne permet pas d'être serein sur la validité de ces informations, mais pourquoi les négliger ou ne pas en tenir compte ?

La question est une rengaine à Alger . En revanche, la presse étrangère ne se pose pas toujours la question de qui se cache derrière ce site et ce mouvement et si l'information peut être considérée comme crédible et reprend de façon systématique les communiqués du MAOL. Les journaux français reprennent en identifiant la source les informations du MAOL. Dans un dossier sur l'Algérie : Autopsie des massacres .¹⁸² Le rôle de l'armée est analysé. Une des thèses de l'implication de l'armée dans les massacres est reprise par le journaliste à partir du mouvement MOAL : « Après les vagues de grandes tueries qui ont marqué l'année 1997 , des opposants ont dénoncé avec force l'implication de l'armée. En clair, ces massacres auraient été planifiés au sommet de l'état major dans le but d'entretenir la terreur à des fins politiques . Un colonel dissident du MOAL(mouvement des officiers Algériens libres) en exil, affirmait au « Monde » : «Quand les GIA frappent, il faut y voir la main d'une armée décidée à couper les islamistes de leur base populaire, tout en segmentant la société. » L'extrême opacité du sommet du pouvoir, sa culture malade du secret, le mutisme et la brutalité de l'armée contribuent à alimenter la thèse. »¹⁸³ Toute cette campagne du MOAL n'a pas été initiée pour rien . En Algérie , les journalistes considèrent que les informations du site ont eu des effets non négligeables sur l'opinion publique mais surtout sur le moral des officiers subalternes de l'armée qui sont de plus en plus suspicieux sur leur hiérarchie .Mais à qui profite le crime ? L'auteur ou les auteurs de ce site peuvent être nombreux . D'après Martine Gozlan ¹⁸⁴,le MOAL aurait des affinités avec les islamistes . « Le mouvement jugé si légitime (à en croire des bataillons entiers de dissidents !) se résume au seul talent de communicateur d'un homme, le mystérieux colonel B.Ali, son porte- parole, ce jeune officier avait travaillé en Algérie dans les services de renseignements avant d'être récupéré par les islamistes . Son arme absolue . Un site Internet. La revue *Pour* , attentive aux internautes intégristes, a retrouvé l'homme qui administre le site du MOAL . Un anglais converti à l'islam au Pakistan. Il gère un autre site baptisé « Djihad » et se réfère dans des forums de discussions au célèbre faux antisémite : les protocoles des sages de Sion . Cette toile de fond a -t- elle un intérêt pour ceux qui répercutent les faux scoops du MAOL, comme le fit Karl Zéro, qui s'en repentit par la suite. La « manip » colle trop bien avec la pensée unique en la matière . »¹⁸⁵ A force de jeter le trouble sur le rôle et les motivations des acteurs institutionnels, privés ,le site Internet peut devenir un vecteur de perturbation sociale .

CONCLUSION : Les menaces de la société écran

Cette ébauche de cartographie de la cybercriminalité met en évidence la nécessité de déterminer l'échelle de la menace, les motivations et des profils des acteurs et la dangerosité des actions. Les frontières dans le cyberspace sont aujourd'hui difficilement identifiables face à la multitude des incriminations des modes opératoires et des acteurs:

De la petite délinquance en col blanc qui apparaît sur ce nouvel outil (vol, contrefaçon, petite arnaque, ...), aux possibilités de désinformations, de rumeurs qui sont susceptibles de nuire aux structures étatiques

¹⁸⁰ Tarik Rezzak, Djamel Benramdane, Quand un site Internet sème le trouble à Alger , Courrier International n° 494, du 20 au 26 avril 2000, qui site Algéria Interface (extraits), p 35

¹⁸¹ C.F en annexe,p 138-172 Les communiqués du MOAL.

¹⁸² Jean Paul Mari, Algérie :Autopsie des massacres, Le nouvel Observateur, 29 mars –4avril 2001, p 12-16

¹⁸³ Jean Paul Mari, Algérie :Autopsie des massacres, op cit. , p 14

¹⁸⁴ Martine Gozlan, Algérie : La « manip » islamiste, Marianne, 31 janvier, p 45

¹⁸⁵ Martine Gozlan, Algérie : La « manip » islamiste,op.Cit, p 45

et privées, jusqu'au redéploiement sur Internet des activités des organisations criminelles. Ces organisations tirent profit des capacités du réseau pour ouvrir des nouveaux marchés, inaugurer des nouvelles méthodes de travail des activités de cybercriminalité (contrefaçon, blanchiment, ...).

Mais au-delà d'une graduation de la menace et des risques, il n'est pas inutile de souligner que le cyberspace est en perpétuelle mutation, les acteurs sont mobiles, s'adaptent et contournent les obstacles. Par conséquent, la cartographie de la cybercriminalité doit être conçue comme une représentation en mouvement et dynamique. Ce travail de projection nécessite une mise à jour fréquente afin de mesurer les effets positifs ou négatifs des actions des organismes internationaux de lutte contre ces phénomènes . La cartographie répétitive va permettre aussi de faire apparaître les évolutions de cette cybercriminalité , la disparition d'un certain type de délits au profit d'autres .

BIBLIOGRAPHIE

Armangau (Laurence) et Lefèvre (Philippe), Total s'en est-il trop remis au hasard ?, CB News , n°597 du 10 au 16 janvier 2000, p 9 .

Arteta (Stéphane), Cybersexe, les dessous du net ,Le Nouvel Observateur , 24-30 août 2000, p 48 .

Bera (Michel) et Mechoulan (Eric), La machine internet, Odile Jacob, 1999.

Briançon (Pierre), Les cyberlogiciels qui font valser les droits d'auteur,L'expansion, 8 juin 2000, p133.

Breton (Philippe), Le culte de l'Internet, Une menace pour le lien social ?, La Découverte ,2000.

Burder (Robert) Sous la toile, une pieuvre avec un nœud papillon, Upside Magazine ,San Francisco, traduit dans « Courrier International »,n° 512, du 24 au 30 août 2000.

Castells (Manuel), La société en réseaux, Fayard, 1998 (traduction française).

Castells (Manuel), Le pouvoir de l'identité, l'ère de l'information, Fayard , 1999 (traduction française).

Cohen-Tanugi (Laurent), Le nouvel ordre numérique, Odile Jacob, 1999.

Cohen-Tanugi (Laurent) , Les technologies numériques mettent le droit à l'épreuve, Le Monde, 3 octobre 2000, p 18.

DE (C), Des cybercambrioleurs s'attaquent à la banque britannique Egg,Les Echos, jeudi 24 Août 2000, p18.

De Brie (Christian), Etats, mafias et transnationales, le Monde diplomatique, avril 2000, p 4.

Dérapages sur eBay, Libération lundi 5 juin 2000, p 24.

Destouche(Gregory), Menace sur Internet , des groupes subversifs et terroristes sur le net , Michalon, 1999.

Dictionnaire technique et critique des nouvelles menaces, sous la direction de Xavier Raufer, PUF, 1998.

Dufresne (David), Latrive (Florent), Pirates et flics du net , Seuil, 2000.

Dupuis (Marie-Christine), Finance criminelle : Comment le crime organisé blanchit l'argent sale ,PUF, 1998.

Faligot (Roger), L'empire invisible, les mafias chinoises, Philippe Picquier, 1996.

Fdida (Serge) , Les autoroutes de l'information au cyberspace, Flammarion, Dominos, 1997.

Féral-Schuhl (Christiane), Publicité sur le net : restrictions pour le spamming, in Les Echos, p 43.

Gozlan (Martine), Algérie : La « manip » islamiste, Marianne, 31 janvier, p 45

Hazan (Alain), l'Europe et la lutte contre la pédopornographie sur Internet, Le Monde , interactif,26 janvier 2000, p 4.

Hazan (Alain), Quel délai de prescription pour la diffamation sur Internet, Le Monde Interactif, 9 février 2000, p 4.

Hill-Martin (Frédéric), « j'ai manipulé Total, les dernières techniques d'intox sur le net, révélées par l'auteur du canular anti-Total.», in FHM, Mars 2000, p 47 .

Juherian (Eric), Les e- pirates connaissent bien la chanson, France –Soir, le 25 mai 2000 , p 31.

Junghans (Pascal) la délinquance mûrit sur Internet , La tribune,13 janvier 2000, p 17.

K (T), les jeux de loterie fleurissent sur Internet, Les Echos,5 septembre 2000, p 18.

Knight (James), Au paradis des cybercriminels, Asia Times de Bangkok, in Courrier International n°487, du 2 au 8 mars 2000, p 25.

Latrive (Florent), Les corsaires du Net, Libération, 6 juin 2000, p 32.

Latrive (Florent), la justice philippine va poursuivre l'étudiant qui aurait diffusé I love You. Tu ne pirateras point, Libération,3 juillet 2000, p 24.

Launet (Edouard), Le juge, trois experts et Yahoo Libération, samedi 23 et dimanche 24 septembre 2000, p 32.

Le Breton (David), L'adieu au corps, Métailié, 1999.

Le Doran (Serge) ,Rosé(Phillipe), Cyber Mafias , Denoël,1998.

Mari (Jean Paul), Algérie :Autopsie des massacres, Le nouvel Observateur, 29 mars -4avril 2001

Martin (Daniel), La criminalité informatique ,PUF, 1997.

Muller (Sandra), Web magazine, avril 2000, p 32.

N (P), Escroquerie en ligne sur le Nasdaq, Libération, 28 août 2000, p 21.

Nora (Dominique) , Faites vos jeux... sur le net , Le nouvel Observateur, 17-23 février 2000 , p 84-85.

Noualhat (Laurent), des écolos dans le réseau , Pour la plupart des militants, le Net s'adapte très bien à leur combat., Libération, 26 octobre 2000, p 28.

Pansier (Frédéric-Jerôme) et Jez (Emmanuel), La criminalité sur l'Internet ,PUF, 2000 .

Pascal, Pensées, Garnier Frères, 1961.

Quéau (Philippe) Le virtuel, vertu et vertiges, Champ Vallon, INA, 1993.

Raufier (Xavier) et Quéré(Stéphane), Le crime organisé, PUF,2000.

Revel (Renaud),Sexe.com, Enquête sur la face cachée d'Internet, l'Express, 25 mai 2000, p 106.

Rezzak(Tarrik), Benramdane(Djamel), Quand un site Internet sème le trouble à Alger , Courrier International n° 494, du 20 au 26 avril 2000, qui site Algéria Interface (extraits), p 35

Rousselot (Fabrice), Mixter donne les clés du raid sur l'internet, libération, lundi 14 février 2000, p 21.

Rousselot (Fabrice), Philanthrope et serial Killer via Internet , Libération, 10-11 juin 2000, p 13.

Rousselot (Fabrice), Jonathan, cadet des arnaqueurs en ligne, Libération, Vendredi 22 septembre 2000, p 30.

Singer (Ariane), Le net délie les langues rares, du Yiddish au picard, le Web est une planche de salut., Libération, 13 juin 2000, p 22.

Singer (Ariane), La toile de David, les sites de la communauté française mêlent tradition et alimentation, Libération, 3septembre 2000, p 25.

The new Hacker's Dictionary, MIT Press, 1991.

Wautelet (Michel), Les cyberconflits, Internet, autoroutes de l'information et cyberspace : Quelles menaces ?, coédition Grip- édition Complexe, 1998.

Web Magazine, Avril 2000. Interview de Marc Knobel, chargé de recherche au Centre S.Wiensenthal et membre de la Licra.

Sites internet

<http://www.loi-internet.org/pages/net.htm>. Site sur les Netiquettes

<http://www.sri.ucl.ac.be/SRI/rfc1855.fr.html>

<http://www.powow.net> /fr, est un site qui développe en outre les questions suivantes : la protection des données personnelles, une éthique des contenus sur Internet, la liberté d'expression

<http://www.bouclier.org> Le bouclier est un site pour la défense des enfants .Les responsables du site sillonnent Internet à la recherche des sites pédophiles pour les dénoncer .

<http://www.finor.com> le site propose des « papiers alternatifs », sans réelle utilité, excepté l'escroquerie. Mais ce site est une référence pour les cyber Paradis fiscaux. Il est à noter que le site précise que : « les seules cartes que nous nous refusons de fabriquer sont des duplicatas ou répliques de pièces d'identité émises par les états ou gouvernements ».

<http://www.telecharger.com> est un site de référence . Les résultats du Cybermétrique (analyse de Médiamétrie du trafic des 74 sites sur Internet révèlent que telecharger .com se place à la 15ème place en trafic avec 1 583 486 visites au mois d'octobre 2000.

[http://www.cybercable tm. fr](http://www.cybercable.tm.fr) est consacré aux sites sur les « Warezs ». Il donne la liste des meilleurs sites en expliquant que tous les sites changent d'adresses ou fonctionnent qu'à certains moments .

<http://Kortex3.citeweb.net>, il est possible de consulter une étude bien documentée de mai 2000 sur la musique et Internet.

[http://www.diplomatie .fr/actual/evenements/cybercrime/pirat.html](http://www.diplomatie.fr/actual/evenements/cybercrime/pirat.html), consultable sur le site Compte rendu de la conférence de Paris du G8 sur le « dialogue entre les pouvoirs

publiques et le secteur de la sécurité et la confiance dans le cyberspace », 15 –17 mai 2000, Centre de conférences internationales (CCI).

<http://www.2600.com> . Ces clubs 2600 (des phreakers) fleurissent un peu partout en Europe et au Canada, Etats-Unis.

<http://www.ftc.gov>

[http:// www.stockgénération.com](http://www.stockgeneration.com) , site virtuel de stock échange , avec toute la panoplie de services financiers , ses règles , son idéologie .

<http://www.gagnetoo.com>, portail des loteries gratuites propose un tableau comparatif synoptique des loteries.

<http://resistensia.multimania.com>: « Bienvenue sur le site de la république Virtuelle Forezienne,(...) ».

<http://www.melchizedek.com>

<http://www.enekio.wakeisland.org>

<http://www.metro200.net>

[http://www.géocities.com /CapitolHill/5829/consulat.html](http://www.géocities.com/CapitolHill/5829/consulat.html)

<http://www.havenco.com> /Le site explicatif des services de « Sealand »

<http://www.zapata.com/portail/zapata.html>

<http://cybertechns.qc.ca/~zapatistes/extrait1.html> ; Ce site est un résumé d'un mémoire de maîtrise sur l'utilisation des technologies de l'information par les Zapatistes du Mexique, de Brigitte Martin, à la faculté des sciences sociales, département de science politique, Université de Laval, Québec, 1998.

http://www.eelam.com/tamil_eelam.html

http://www.wsw.org/francais/News/1998/sept98/4sept_ltte.shtml

http://www.amnesty.ch/AIF/INFO/Sri26_01.html.

<http://www.unhcr.ch/Huridocda/Huridocta.nsf> . Les Nations Unies dispose sur la toile d'un rapport du conseil économique et sociale, commission des droits de l'homme en 1998 sur les violations du droit à la vie commises par le L.T.T.E.

<http://www.admin.ch/bap/medien/1996/f/06031.htm>. La dépêche internationale des Drogues n°38, décembre 1994 donne des explications sur les réseaux Tamouls de l'heroïne du Sri Lanka liés à l'organisation indépendantiste.

<http://www.tamilnation.org>

<http://www.tamilnation.org/armedstruggle/warfront/index.html>

<http://www.er.uqam.ca/nobel/m276404/memoire/lemos1994.html> , ce site est un résumé de l'article : « Les communautés virtuelles », d'André Lesmos . Le site a été réalisé par Jean François Marcotte en 1997.

<http://www.er.uqam.ca/nobel/m276404/memoire/lemos1994.html> , op cit, p3

<http://eurobytes.com/communautes/1999communauté3.html>

<http://www.communautés-virtuelles.com> site des « Network Communities », des communautés virtuelles pour le commerce électronique .

<http://www.boursorama.com> est dans sa page d'accueil décrit comme la première communauté d'investisseurs en Europe avec plus de 500 000 membres.

<http://www.akabi.fr> se déclare être la communauté virtuelle pour acheter mieux.

<http://club.voilà.fr>

<http://www.cybertheque.fr/perso/jfc/smileys.htm>

<http://www.chez.com/lee/smiley.htm>

<http://perso.easynet.fr/~laurentg/smileys.htm>

<http://www.chez.com/lee/smiley.htm>

<http://www.fpoe.or.at> et l'adresse piratée était www.fpo.at

<http://www.hoaxbuster.com/hinfos/types.html>

<http://www.labo-analytika.com>

<http://www.insite.fr/interdit/total.htm> . Article de Sylvain Marcelli sur le site : Greenpeace a détourné une publicité Total pour un nouveau slogan

<http://www.total.com/fr/erika/q3.html> .

<http://www.attac.org/fra/asso/doc/structures.htm>

<http://www.total.com/fr/erika/dxmail.html>

<http://www.gn.apc.org/pmhp/hippies/eh-list.htm> : The electronic Activism & Electronic Civil Disobedience website .

<http://perso.libertysurf.fr>

<http://www.eldjeich.org/communiquer/communiquer.html>. Les textes du MOAL sont tirés de ce site et du site anp.org

<http://www.mmedium.com/cgi-bin/nouvelles.cgi?Id=3352>

<http://www.algeria-interface.com>